

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET SCIENCES DE
GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERE ET COMPTABILITE

*Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Financière et
comptabilité
Option : Finance et Banque*

Sujet

*L'analyse financière
de la rentabilité
bancaire*

Présenter par :

KHOUARI Ouerdia

AREZKI Kamilia

Encadré par :

HABBAS Boubekour

Soutenu devant les membres de jurys :

Président/Examineur : FERRAT Marzouk, MAA, UMMTO.

Examineur : GUESMIA Elhadi, MAA, UMMTO.

Encadreur : HABBAS Boubekour, MAA, UMMTO.

PROMOTION

2021/2022

REMERCIEMENT

**EN PREMIER LIEU NOUS REMERCIENT DIEU,
LE TOUT PUISSANT AUQUEL ON TÉMOIGNE NOTRE GRATITUDE DE
NOUS AVOIR DONNÉS
LE COURAGE ET LA PATIENCE ET LA VOLONTÉ POUR RÉUSSIR CE
TRAVAIL.**

**NOUS TENONS À REMERCIER VIVEMENT NOTRE PROMOTEUR MR
HABBAS. B QUI NOUS A SUIVIS,
SOUTENU ET ORIENTER DURANT L'ÉLABORATION DE CE TRAVAIL.**

**NOUS TENONS À REMERCIER ÉGALEMENT LA DIRECTRICE DE
L'AGENCE CNEP-BANQUE AZAZGA
POUR SON ACCUEILLE, AINSI NOTRE CHÈRE ENCADRANTE AU SEIN
DE L'AGENCE CNEP-BANQUE
MME TAMANI. M POUR SA SYMPATHIE ET SON SOUTIENS TOUT AU
LONG NOTRE STAGE.**

**NOUS REMERCIONS ÉGALEMENT LES MEMBRES DE JURYS QUI ONT
ACCEPTÉS À ÉVALUER NOTRE TRAVAIL.**

**NOUS TENONS À REMERCIER TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉS,
PAR LEURS AIDES, LEURS CONSEILS,
ET LEURS ENCOURAGEMENTS, POUR MENER À BIEN CE TRAVAIL, DE
PRÈS OU DE LOIN.**

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

A ma chère maman et ma chère tante Karima et mes trois grands frères Karim-Arezki-Ameziane qui ont beaucoup sacrifiés pour moi et surtout qui étaient là à m'encourager durant ces années d'études. Quoi que je fasse ou quoi que je dise je ne saurais point vous remercier comme il se doit, sachez que c'était votre affection et votre bienveillance qui m'ont toujours guidé ; vous êtes et vous serez pour toujours ma source de force pour avancer. En signe de reconnaissance qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde gratitude pour tout ce qu'ils consenti d'efforts et de moyens pour me voir réussir.

A toute ma famille, tous mes proches et surtout à la mémoire de mon père que je voulais énormément qu'il soit là aujourd'hui pour assisté à ma réussite, malheureusement il nous a quitté si tôt, que le Bon Dieu garde son âme en son vaste paradis.

Et à ma chère Binôme Arezki Kamilia, avec qui j'ai pu réaliser ce travail.

Et à tous mes amis qui ont toujours été là pour m'aider et m'encourager.

Khouari Ouerdia

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

A ma tendre maman et mon cher père qui ont beaucoup sacrifié pour moi et surtout qui étaient là à m'encourager durant ces années d'études. Quoique je fasse ou quoi que je dise je ne saurais point vous remercier comme il se doit, sachez que c'était votre affection et votre bienveillance qui m'ont toujours guidé ; vous êtes et vous serez pour toujours ma source de force pour avancer. En signe de reconnaissance qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde gratitude pour tout ce qu'ils consenti d'efforts et de moyens pour me voir réussir.

A mes deux petits frères Frizi et Mohand Akli qui m'ont toujours soutenu tout au long de mon parcours.

A toute ma famille, tous mes proches et surtout à la mémoire de ma grand-mère qui attendait ma réussite avec impatience mais qui nous quitta si tôt, que le Bon Dieu garde son âme en son vaste paradis.

Et à ma chère Binôme Khouari Ouerdia, avec qui j'ai pu réaliser ce travail.

Et à tous mes amis qui ont toujours été là pour m'aider et m'encourager.

AREZZKI Kamilia

Liste des abréviations

- * **ALM : Asset and Liabilities Management**
- * **AMF : Autorité des Marchés Financiers**
- * **CEL : Compte épargne logement**
- * **CEP : Compte épargne populaire**
- * **CMC : Conseil de Monnaie et du Crédit**
- * **CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance**
- * **COFACE : Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**
- * **CSDCA : Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie**

- * **DAT : Dépôt à terme**
- * **ISDA: International Swaps and Derivatives Association**
- * **P & T : Poste et Télécommunication**
- * **PCB : Plan Comptable Bancaire**
- * **PDG : Président Directeur Général**
- * **PNB : Le produit net bancaire**
- * **PRC : Provision pour risque et charge**
- * **RBE : Le résultat brut d'exploitation**

- * **RCAI : Le résultat courant avant impôt**
- * **RE : Le résultat d'exploitation**
- * **RN : Résultat net**
- * **ROA: Return On Assets**
- * **ROE : Return on Equity**
- * **SCF: Système Comptable Financier**
- * **SPA : Société Par Actions**

Liste des tableaux

- **Tableau N°01 : Les différentes finalités de l'analyse financière**
- **Tableau N°02 : les différents postes de l'actif et le passif**
- **Tableau N°03 : Les éléments constituant le hors-bilan**
- **Tableau N°04 : Le compte de résultat**

- **Tableau N° 05 : Structure simplifiée des classes constituant le bilan de la banque**
- **Tableau N° 06 : Structure du bilan d'une banque**
- **Tableau N° 07 : Le hors bilan d'une banque publique algérienne**
- **Tableau N° 08 : Structure du compte de résultat d'une banque**
- **Tableau N°09 : Les ressources de la CNEP-Banque (2019-2021)**
- **Tableau N°10 : Les excédents dégagés par l'agence CNEP 206**
- **Tableau N°11 : Evolution de la bancarisation au niveau de la CNEP 206**
- **Tableau N°12 : Evolution des emplois globaux de la CNEP-Banque 2020** U : millions DA.
- **Tableau N°13 : Encours de crédits de la CNEP-Banque**
- **Tableau N°15 : L'évolution des CIB de 2018 jusqu'à 2021**
- **Tableau N°16 : L'évolution de nombre des CE au niveau régional**
- **Tableau N°17 : Les comptes de la Finance Islamique**
- **Tableau N°18 : la réalisation des objectifs de la bancassurance**
- **Tableau N°19 : Engagements crédits hypothécaires aux particuliers « années 2021 »**
- **Tableau N°20 : Réalisation Crédits hypothécaires aux particuliers 2021**
- **Tableau N°21 : Evolution des engagements du crédit hypothécaire en 2019/2020/2021**
- **Tableau N°22 : L'évolution des mobilisations**
- **Tableau n° 23 : évolution de bilan actif de l'agence CNEP Azazga sur trois années 2019-2020-2021**
- **Tableau n°24 : évolution de bilan passif de l'agence CNEP d'Azazga**
- **Tableau n°25 : évolution de hors bilan de l'agence Azazga CNEP**
- **Tableau n° 26 : Le compte du résultat de l'agence CNEP d'Azazga**
- **Tableau n° 27 : les principaux soldes constituant le compte de résultat analytique**

Liste des figures

- **Figure N°01 : Le rôle économique de la banque**
- **Figure N°02 : Les types de risque de l'activité bancaire**
- **Figure n° 03 : Structure simplifiée de la gestion de la rentabilité**
- **Figure N°04 : Le pool unique**
- **Figure N°05 : Les pools multiples**
- **Figure N°06 : dates d'opération, de trésorerie et de valeur d'un chèque remis à l'encaissement**
- **Figure N°07 : Organigramme du siège central**
- **Figure N°08 : Organigramme du siège régional**
- **Figure N°09 : Organigramme de l'agence CNEP-Banque.**

Sommaire

Introduction Générale

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Section 01 : Généralités sur l'analyse financière d'une banque

Section 02 : Le fonctionnement de la banque

Section 03 : Les risques et les contraintes de l'activité bancaire

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Section 1 : Aspects généraux de la rentabilité

Section 2 : les axes d'analyse de rentabilité bancaire

Section 03 : La mesure de la rentabilité bancaire

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque Azazga

Section 01 : Historique et évolution de la CNEP-banque

Section 2 : Etude des ressources et emplois de la CNEP-Banque

Section 03 : les déterminants de rentabilité bancaire de l'agence CNEP d'Azazga

Conclusion Générale

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Le secteur financier joue un rôle très essentiel dans le processus du développement économique ; les institutions financières d'un pays représentent d'ailleurs les principaux circuits d'intermédiation entre l'épargne et l'investissement. Les systèmes financiers efficace limitent quantifient, regroupent et négocient tous les risques liés à la transaction et encouragent les déposants à investir, en leur offrant une rémunération en fonction de l'ampleur des risques encourus.

Lorsque le système bancaire permet la mobilisation de l'épargne, il est considéré comme efficace provenant d'une grande variété de sources, en l'affectant à des utilisations plus productives, ce qui n'est pas seulement bénéfique uniquement pour les investisseurs et les bénéficiaires, mais aussi à l'ensemble de l'économie. En effet, un système bancaire qui canalise de manière efficace les ressources disponibles à des utilisations productives est un mécanisme puissant pour la croissance économique, (Levine 1997). C'est dans le but de favoriser cette rentabilité des systèmes financiers que des politiques de restructuration ont été mises sur pied dans les pays en voie de développement.

En effet, le système bancaire algérien a subi d'importantes réformes, à travers la promulgation d'un certain nombre de déréglementation identique à la directive 77-95 du 25/12/1995 relative aux instruments de conduite de la politique monétaire et au financement des banques, qui témoigne du divorce avec les principes de l'économie centralisée et dirigée.

Face à cette déréglementation, nos banques doivent développer des outils intégrant le niveau stratégique, elles doivent le mettre à jour pendant la période d'ajustement, cela est nécessaire en raison de contraintes de marché, concurrentielles ou réglementaires, qui accompagne le personnel de l'entreprise pour le suivi et la gestion de l'activité. Parmi ces outils, notons que l'analyse de rentabilité permet d'étayer action, déterminer le prix à mettre en place et la cible à prioriser.

Ainsi, l'évolution de l'environnement politique, économique ou social découle de ce faite d'un nouvel environnement où les banques font face à de nouveaux défis, réagissent têt la douleur de disparaître, avec des conséquences dévastatrices pour l'économie d'une part, l'instabilité et la forte sensibilité de l'environnement macroéconomique d'autre part, les banques se sont posées la question de diagnostiquer régulièrement ces problèmes avec cette instabilité mécanisme. Le but de ce diagnostic est de détecter d'éventuels déséquilibres et de les corriger,

Introduction générale

assurer sa solidité financière et sa pérennité. Ceci est plus important que la santé de l'économie dans son ensemble, et il reflète la santé de ses systèmes, le système bancaire et vice versa, comme le rappelle Charles Konan Banny 2003 : «un système bancaire sain suppose une économie saine et réciproquement une économie saine présuppose un système bancaire adéquat».

La santé financière de ces institutions particulières sera probablement appréhendée l'économie problématique. C'est pourquoi, tout système bancaire efficace est doté d'un organe de surveillance et de contrôle dont le rôle est de définir le cadre dans lequel s'exercent les activités bancaires, établir des normes et veiller à leur application effective en vue de protéger le système contre le risque de faillite .

À l'instar de ce suivi, chaque agence doit être en mesure de s'évaluer individuellement, d'identifier ses facteurs clés de succès qui permettent d'affronter efficacement la concurrence et choisir les emplacements qui sont pris en charge. Elle s'intéressera également à son profil de risque pour obtenir un capital suffisant, et inspirer ainsi confiance aux tiers.

En général, les banques, en raison de leur nature commerciale, sont structurées comme toutes les activités de l'entreprise, sont converties en flux financiers dont la bonne gestion est une nécessité, sinon elle se prête à la liquidation. Par conséquent, une bonne gestion est essentielle pour la survie de l'organisation.

L'analyse financière reste un outil d'évaluation et de contrôle de gestion qui permet aux dirigeants de l'organisation de prendre des décisions au temps opportun. La rentabilité des institutions bancaires garantit un environnement économique apaisé. Par conséquent, l'analyse de la structure financière des banques est devenue un sujet important. Les banques possèdent plusieurs instruments et méthodes de mesure et d'analyse de la rentabilité afin de mieux apprécier leurs activités, de situer leurs positionnement concurrentiel et d'adapter leurs stratégie d'investissement et de développement.

➤ **Choix et intérêt du thème**

Notre choix pour ce sujet est motivé par :

Notre volonté personnelle et la curiosité de comprendre l'analyse financière de la rentabilité d'une banque et faire connaître les produits de cette rentabilité et pour approfondir notre connaissance et avoir une vision plus réaliste du terrain.

Introduction générale

➤ L'objectif du travail

L'objet de notre travail est donc d'étudier l'analyse de la rentabilité bancaire à partir ses fondements et ses origine, ses principes, ses critère et son évolution, dans le but de répondre à la problématique, et démontré les méthodes et les outils qu'elle utilise à fin de mesurer cette rentabilité.

➤ La problématique :

La problématique que nous nous posons dans ce travail de recherche repose donc sur la question centrale suivante « **Quels sont les outils qui permettent de mesurer la rentabilité d'une banque ?** ».

Pour se faire, la question se décompose en 4 principales questions :

- Quelle est l'importance de la rentabilité pour une banque ?
- Quels sont les indicateurs pour évaluer cette rentabilité ?
- Quelle est la méthode à suivre ?
- Comment étudie-t-on et mesure-t-on la rentabilité d'une banque ?

➤ Les hypothèses de la recherche :

Afin de mieux cerner cette problématique, ce qui suivi repose sur ces deux hypothèses :

- ✓ **Hypothèse 1** : Les banques maximisent leurs profits avec le produit net bancaire.
- ✓ **Hypothèse 2** : L'analyse multidimensionnelle des facteurs constituant le taux de profit d'une banque aide la banque à rationaliser et à maximiser sa rentabilité.

➤ Méthode de la recherche :

Nous avons opté pour une démarche méthodologique qui commence par une recherche bibliographique, puis une recherche documentaire qui a une relation avec le sujet traité. Ainsi des données collectées auprès de l'agence CNEP-Banque AZAZGA(206) lors de notre stage pratique fait.

➤ Structure de mémoire :

Pour mener à bien ce travail nous l'avons repartie en 03 chapitres :

Introduction générale

Le premier chapitre intitulé : Méthodes générales d'analyse, ce dernier va être subdivisé en trois sections. Nous présenterons d'abord les généralités sur l'analyse financière d'une banque, le fonctionnement de celle-ci, puis on évoquera les risques et les contraintes auxquelles elle fait face.

Le deuxième chapitre intitulé : La rentabilité dans la banque, ce chapitre se décompose en trois sections. Nous définissons d'abord les aspects généraux de la rentabilité bancaire, les axes d'analyse de cette dernière, puis on parlera de sa mesure.

Le troisième chapitre : Portera sur le cas pratique qui est « Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque Azazga », dont abordera dans trois sections les points suivants : Historique et évolution de la CNEP-banque, l'Etude des ressources et emplois de la CNEP-Banque et les déterminants de rentabilité bancaire de l'agence CNEP d'Azazga.

CHAPITRE 01

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Introduction

L'analyse financière fournit une gamme d'outils et de méthodes, dont l'application ne prend son sens qu'en référence au contexte dans lequel se situe son utilisateur placé. Ce contexte détermine les objectifs de l'analyse, impactant principalement la direction de leur enquête et en précisant la gamme d'outils qu'ils utilisent pour la mise en œuvre.

Cependant, l'évolution récente des pratiques des entreprises, des banques et des marchés de capitaux augmentations de capital lors du recours à des étapes analytiques le financement s'est avéré utile, voire indispensable. C'est pourquoi il fallait, avant même présenter ses outils, passer en revue les principales applications qui le justifient tournez-vous vers un diagnostic financier.

Seulement après avoir spécifié la cible et l'application de l'analyse stipulant que ses recherches peuvent éclairer son orientation et ses progrès analyse financière.

Section 01 : Généralités sur l'analyse financière d'une banque

En général, toute analyse financière doit être fondée sur un ensemble de motivations, ces motivations sont en mesure de définir les objectifs généraux. Dans cette section on abordera par conséquent les points suivants :

- * La définition de l'analyse financière d'une banque et ses différentes finalités ;
- * Les objectifs qui seront généralement assignés à l'analyse et qui dépendent nécessairement des finalités précédemment définies ;
- * Les instruments comptables de l'analyse financière d'une banque.

1.1. Définitions de l'analyse financière et ses différentes finalités

1.1.1. Définitions

L'analyse financière est une méthode basée sur un examen attentif des informations comptables et financières fournies par une entreprise pour apprécier sa performance et sa solidité financière. Ensuite, l'analyse se transforme en un ensemble de travaux qui vous permet d'étudier

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

l'état de l'entreprise, d'interpréter les résultats et de prendre des décisions sur les flux de trésorerie. Elle a pour objet de porter des jugements visant à informer les actionnaires, administrateurs, salariés et tiers des risques encourus par l'utilisation d'informations et de ressources externes en cas de fonctionnement de la société¹.

Selon **COHEN Elie** « L'analyse financière constitue un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances.»²

D'après **MARION Alain** : « L'analyse financière est une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière (actuelle et future) ».³

Pour **LAHILLE Jean-Pierre** : « L'analyse financière peut être définie comme une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion ...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements.....), et enfin son patrimoine »⁴.

Cependant, l'analyse financière des établissements de crédit à long terme est négligée, même la période socialiste de l'économie algérienne n'a pas existé, et peu d'analyses actuelles sont faites sous l'angle de l'évolution boursière ou des prix d'achat des établissements de crédit.

À l'heure actuelle, l'analyse financière des banques semble nécessaire, non seulement la vision du marché boursier doit rester la même, mais la facilité avec laquelle un établissement de crédit peut accéder à un marché de capitaux particulier dépend des risques auxquels il fait face dans sa situation financière.

En général, l'analyse financière d'une banque implique de développer un moyen de mettre en évidence les performances de la banque et de porter des jugements sur ses conditions passées et futures.

¹ AICHOUCHE Lynda, « Analyse de la rentabilité d'une institution financière bancaire : Cas de la CNEP-banque », option : « monnaie finance et banque », UMMTO. 2015. P.5.

² COHEN Elie, « Analyse financière », Economica. 5ème édition, Paris, 2004, P.08.

³ MARION Alain, « Analyse financière, concepts et méthodes », 4ème édition, Dunod, Paris 2007, p.01.

⁴ LAHILLE Jean-Pierre, « Analyse Financière », 3ème édition, Dunod, Paris, 2007, P.01.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

1.1.2. Les finalités de l'analyse financière

L'analyse financière d'un établissement de crédit peut être soumise à deux types de finalités : internes ou externes, dans les deux cas, l'analyse peut être menée simultanément de manière statistique, pour estimer la situation actuelle, notamment de manière dynamique. , pour étudier l'état futur d'un ensemble d'hypothèses, en effet, les objectifs mêmes de l'analyse nécessitent une approche dynamique qui prend naturellement en compte l'état actuel de l'entreprise.

1.1.2.1. Les finalités internes Une analyse financière est menée dans une optique d'une gestion financière, qui vise généralement à assurer la pérennité de l'établissement et à contribuer à son renforcement, puis porte sur l'étude des équilibres bilanciaux, de la rentabilité et de la gestion du bilan.

1.1.2.2. Les finalités externes : L'analyse financière peut alors être réalisée afin d'étudier spécifiquement les risques de la contrepartie représentée par la banque concernée, une opération importante sur le capital, l'acquisition d'une action par exemple, et l'achat ou la vente d'action.

Dans le tableau suivant on va aborder les différentes finalités de l'analyse financière :

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Tableau N°01 : Les différentes finalités de l'analyse financière

Finalités Internes	Finalités Externes
<ul style="list-style-type: none"> • L'étude d'équilibre bilanciel : portera sur l'état de liquidité et de solvabilité de l'établissement, cette étude est conduite selon une double approche. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Statique : analysé à base des transactions courantes. ⇒ Dynamique : les transactions futures peuvent être induites. • L'étude de la rentabilité : cette étude suit également une double dimension. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Historique : analyse les résultats d'un ou plusieurs exercices précédents, et détermine les principaux facteurs de bénéfices ou de perte. ⇒ Prévisionnelle : détermine le montant du gain ou de perte sur la base d'une série d'hypothèses que la banque s'attend à réaliser au cours de la période à venir. • Une approche globale (gestion du bilan) : connue sous le nom de gestion actif-passif ou ALM (asset and liabilities management) contient deux fonctionnalités importantes qui couvrent les deux aspects précédemment étudiés. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elle vise à équilibrer le bilan en le mettant en œuvre une gestion globale des risques. ⇒ Elle permet d'apprécier une évaluation de la rentabilité des opérations, en prenant en compte la consommation de fonds propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude de risque de contrepartie : elle a pour but de sélectionner les risques de contrepartie, la réalisation des transactions sur le marché interbancaire ou sur les marchés d'instruments financiers. • L'étude d'une opération majeure sur le capital : consiste à réaliser un audit patrimonial, afin de déterminer l'actif net, et l'étude des probabilités des résultats. • La formation de recommandation d'achat ou de vente d'actions : réalisée dans le cadre de la gestion de portefeuille d'actions pour les institutions cotées sur le marché, et pour les établissements non cotés mais soumis à des procédures privatisation.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de l'ouvrage DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, « Gestion de la banque, tous les principes et outils à connaître(2020) »

Les objectifs assignés à l'analyse financière dépendent naturellement de la finalité pour laquelle l'analyse est effectuée. Cependant, d'une manière générale, l'analyse financière d'un établissement bancaire poursuivra les deux objectifs principaux suivants : d'une part l'analyse des activités et des risques, d'autre part l'étude des résultats.

Le périmètre d'analyse peut être un seul établissement de crédit ou un groupe composé d'une société mère et d'une ou plusieurs filiales.

1.2.1. Les objectifs généraux de l'analyse financière

On trouve deux objectifs généraux ; une analyse des activités et des risques, et une analyse des résultats.

1.2.1.1.L'analyse des activités et des risques : Dans ce premier objectif il s'agit d'identifier :

- Les activités bancaires et les solutions de financement qu'elle a retenu.
- Les différents risques découlant de l'activité exercée (qu'il s'agisse de risques bancaire ou encore des risques opérationnels).
- Enfin, la capacité de la banque à supporter les risques auxquels elle est exposée. Dans le cadre de ce premier objectif, les bilans publiés de la banque respective seront particulièrement étudiés.

1.2.1.2.L'analyse des résultats : Le deuxième objectif est d'analyser les résultats afin d'identifier les principaux facteurs qui sont à l'origine des gains ou des pertes de la période écoulée, mais aussi d'étudier les probabilités de dénouement pour la période suivante.

1.2.2. Le champ de l'analyse financière

Il peut s'agir d'un établissement de crédit unique ou d'un groupe composé d'une société mère et d'une ou plusieurs filiales.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

1.2.2.2.L'analyse sur base individuelle

Cette analyse est effectuée à partir des comptes d'entreprise, également appelés comptes individuels. Ce dernier est globalement cohérent avec l'approche juridique, il s'agit en fait d'analyser les risques, les activités et les résultats d'une personne morale particulière.

Toutefois, l'analyse sur une base individuelle, d'un point de vue économique, n'est pleinement pertinente que lorsque la personne morale en question ne détient pas de participation significative. Sinon, l'influence des affiliés n'est pas correctement évaluée, l'analyse sera limitée.

1.2.2.3.L'analyse sur base consolidée

Lorsqu'une firme a une ou plusieurs filiales, les comptes individuels ne reflètent pas complètement la situation économique : ce n'est qu'une petite partie du patrimoine qui est reflétée dans le bilan social et le compte de résultat social qui ne permet pas d'apprécier la rentabilité réelle d'une entreprise, compte tenu de la contribution effective de ses entreprises affiliées.

Ainsi, il est nécessaire de compléter l'analyse sur base individuelle par une analyse sur base consolidée, qui permet d'analyser les activités du groupe, ses risques et ses résultats.

Pour des raisons juridiques, financières ou encore réglementaires, les établissements de crédit sont régulés comme un groupe, de sorte qu'une analyse sur base consolidée est toujours privilégiée.

A cet effet, « les banques et établissements financiers sont tenus d'établir leurs comptes sous forme consolidés selon les conditions fixées par le conseil »⁵.

1.3. Outils comptable de l'analyse financière

Dans cette section, on s'intéressera dans un premier lieu au plan comptable bancaire, ensuite, aux documents de synthèse qui sont des comptes annuels publiables.

1) Le plan comptable bancaire (PCB)

Les banques utilisent un plan comptable sectoriel adapté à la nature de leurs activités et aux contraintes qui pèsent sur elle.

⁵ Ordonnance 03-11 du 26.08.2003 abrogeant la loi 90-10 du 14.04.1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit Article 103.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

a. Les différentes classes relatives au plan comptable bancaire (PCB)

Les banques et les établissements financiers sont tenus d'enregistrer leurs opérations en comptabilité conformément au plan de comptes bancaires, il regroupe les comptes de comptabilité bancaire en 9 classes numérotées de 1 à 9, et définies de la manière suivante :

-Classe 1 : Les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires

Ces comptes enregistrent les espèces, les valeurs monétaires, les transactions de trésorerie et les transactions interbancaires. Les opérations de trésorerie comprennent les prêts, les emprunts et les rachats exécutés sur le marché des changes. Les transactions interbancaires s'effectuent avec la Banque centrale, le Trésor public, les centres de chèques postaux, les banques et établissements financiers, y compris les correspondants étrangers, et les établissements financiers internationaux et régionaux⁶.

-Classe 2 : Compte d'opérations avec la clientèle

Ces comptes comprennent tous les prêts et dépôts des clients. Les crédits à la clientèle (compte 20) regroupent tous les crédits accordés aux clients quel que soit leur statut. Les comptes clients (compte 22) regroupent l'ensemble des ressources mises à disposition par les clients (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse...). Cette catégorie comprend également les prêts et emprunts auprès des clients financiers, des entreprises d'investissement, des compagnies d'assurance, des sociétés de retraite et d'autres sociétés reconnues comme participants au marché réglementé. Sont exclus de cette catégorie les emplois et les ressources qui sont réalisés par les titres⁷.

-Classe 3 : Portefeuilles-titres et compte de régularisations

Outre les opérations de portefeuille, les comptes de cette catégorie enregistrent également des dettes sur titres. Le portefeuille d'actions comprend des titres négociés, des titres de placement et des titres d'investissement. Le but de l'achat de ces titres est de réaliser un profit financier. Les dettes exécutées au moyen de titres comprennent toutes les dettes de l'établissement assujetti, exécutées sous forme de titres : notamment les titres de créances

⁶ Annexe au règlement N° 2009-04, OPCIT.

⁷ Idem.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

négociables et les obligations, notamment les coupons convertibles. Cette catégorie comprend également les transactions de recouvrement, les transactions avec des tiers et autres utilisations, ainsi que tous les comptes de transition et de modification liés au fonctionnement de l'organisation cible⁸.

-Classe 4 : Valeurs immobilisées

Ces comptes documentent les emplois destinées à être utilisées durablement dans l'activité de l'entreprise assujettie. Cette catégorie comprend les prêts subordonnés et les immobilisations, tant les actifs financiers corporels qu'incorporels, y compris ceux accordés dans le cadre de contrats de location financement ou de location simple⁹.

-Classe 5 : Fonds propres et assimilés

Tous les moyens de financement sont classés dans cette catégorie de comptes, et sont apportés ou laissés à l'établissement assujetti à titre permanent ou à long terme. Cette catégorie comprend également les produits et charges différés - hors cycle d'exploitation (tels que les subventions, les fonds publics affectés, les impôts différés actifs, les impôts différés passifs et autres produits et charges différés) résultant de l'exercice¹⁰.

-Classe 6 : Les charges

Cette catégorie de comptes enregistre toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice par l'organisme déclarant. Outre les frais bancaires liés à l'activité bancaire proprement dite, ces titres comprennent les frais généraux ainsi que les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. Cette catégorie comprend également les provisions du Fonds pour risques bancaires généraux. Les charges d'exploitation des banques sont distinguées selon le type d'opération, et selon qu'il s'agit d'intérêts ou de commissions. Enfin, il y a les éléments extraordinaires- les charges ainsi que l'impôt sur le résultat et les éléments similaires¹¹.

-Classe 7 : Les produits

Ces comptes incluent tous les produits fabriqués au cours de l'exercice par l'organisation concernée. En plus des produits d'exploitation bancaire liés à l'activité proprement bancaire, cette catégorie comprend les reprises de dépréciations et provisions. Les retraits de fonds pour risques

⁸ Annexe au règlement N° 2009-04, OPCIT.

⁹ Idem.

¹⁰ Idem.

¹¹ Idem.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

bancaires généreux sont enregistrés dans cette catégorie. De la même manière que les charges, le résultat d'exploitation de la banque se distingue par le type d'opération et selon qu'il s'agit d'intérêts ou de commissions. Enfin, il y a des articles extraordinaires - des produits¹².

-Classe 8 : Les résultats :

Cette classe présente les soldes intermédiaires de gestion : produit net bancaire, résultat d'exploitation, résultat exceptionnel et le résultat de l'exercice¹³.

-Classe 9 : Le hors-bilan :

Le titre de cette classe documente toutes les obligations de l'institution assujettie, qu'elles soient faites ou reçues. Différentes obligations varient en fonction de la nature de l'obligation et de l'agent par rapport à la partie. Dans ce cadre, des comptes appropriés pour les obligations de financement, les engagements de garantie, les obligations de cautionnement et les engagements en devises étrangères sont constitués. Les engagements de financement sont alignés sur le soutien des bénéficiaires. Les engagements de garantie en vigueur, notamment sous la forme de garants sont opérationnels. L'établissement cible s'engage à sécuriser la redevance qui lui a été souscrite auprès d'un tiers bénéficiaire, s'il ne la remplit pas par lui-même.

La rubrique « Obligation de garantie » comprend les obligations cautionnées et engagements garantis par l'acceptation. La rubrique "Obligation sur titres" comprend les opérations d'achat et de vente pour le compte propre de l'établissement assujetti. Ce titre comprend également les obligations de souscription pour les opérations de courtage. Les corrélations des transactions en devises comprennent :

- les opérations de change au comptant, tant que le délai à terme n'est pas dépassé,
- opérations de change à terme : opérations d'achat et de vente de leur devise dans lesquelles les parties décident de suspendre le paiement pour des raisons autres que la durée d'utilisation,
- Activité de prêt et d'emprunt en devises étrangères, tant que le délai disponible pour fournir des fonds ne s'est pas écoulé¹⁴.

¹²Annexe au règlement N° 2009-04, OPCIT

¹³ AICHOUCHE Lynda, OPCIT. P 11.

¹⁴ Annexe au règlement N° 2009-04, OPCIT.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

2) Les principes comptables généraux :

Les banques et les établissements financiers doivent enregistrer leur opérations selon les principes comptables définie par la loi n°7-11 du 25-11-2007 portant système comptable financier (SCF) et les textes n°8-15 du 26-5-2008. Les principes comptables sont comme suit¹⁵ :

- a. **La continuité de l'exploitation** : La banque est censée surveiller ses activités, c'est-à-dire qu'elle doit continuer à fonctionner dans un avenir prévisible.
- b. **Comptabilité d'engagement** : tenir compte de l'effet des transactions et d'autres événements après que ces transactions ou événements se produisent plutôt que de la poursuite du paiement à la livraison, et des informations financières, à l'exclusion du tableau des flux de trésorerie, créant et informant ainsi l'utilisateur, non seulement des transactions passées qui ont généré flux de trésorerie, mais avec le règlement des obligations et d'autres événements.
- c. **Le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'origine** : Ce principe impose d'enregistrer les dépenses et les revenus pour chaque exercice sans tenir compte de la date de paiement ou d'encaissement de ces dépenses ou revenus.
- d. **La permanence des méthodes d'évaluations et de présentations des comptes** : pour rendre comparables les informations composables sur plusieurs exercices d'une année à l'autre l'évaluation et la présentation de l'exercice ne doit pas être modifié de l'exercice à l'autre.
- e. **Coût historique** : Les matières premières obtenues sont imputées sur le coût d'achat effectivement supporté par l'agence et maintenu à ce coût, et le choix du « coût historique » est raisonnable car la valeur d'origine constitue une information vérifiable et représentative.
- f. **L'intangibilité du bilan d'ouverture** : traduit le fait que l'exercice doit correspondre au bilan de l'exercice précédent.
- g. **La non compensation** : Ce principe signifie qu'aucune compensation ne sera accordée entre les différents postes.

¹⁵AICHOUCHE Lynda, OPCIT. P 11.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

- h. La permanence des méthodes d'évaluations et de présentations des comptes :** pour rendre comparables les informations composables sur plusieurs exercices d'une année à l'autre l'évaluation et la présentation de l'exercice ne doit pas être modifié de l'exercice à l'autre.

1.4. Les comptes individuels publiables :

1.4.1. Le bilan :

PACAPEL et LAGARE ajoutent, « le bilan est une présentation structurelle et valorisée de la situation du patrimoine et des flux économiques et financiers qui sont concernés depuis sa création »¹⁶

« Le bilan d'une banque, comme celui de toute entreprise, est un état patrimonial des créances et dettes à une date donnée. Toutefois, par rapport à la comptabilité générale, il comporte deux différences notables :

– Eu égard à l'importance de la liquidité, la présentation est inversée puisque les opérations de trésorerie figurent en haut de bilan et les immobilisations en bas ;

– Les valeurs portées dans l'actif sont des valeurs nettes d'amortissements et de provisions. Il comprend un actif qui enregistre les avoirs et créances, un passif qui enregistre les dettes et les fonds propres et un hors bilan qui, pour les établissements de crédit, enregistre de nombreuses opérations de banque. L'actif et le passif sont composés de postes regroupés selon les classes du plan de comptes et qui serviront de trame à ce développement »¹⁷.

De façon générale, le bilan est une photographie de la situation patrimoniale d'une banque à un instant donné ; sachant que la structure du bilan de cette dernière diffère de la structure des autres sociétés. Le passif renseigne sur l'origine des ressources qui sont les fonds collectés par la banque, d'autres parts l'actif informe sur l'utilisation de ces derniers¹⁸.

¹⁶ PACAPEL et LAGARE, « Analyse comptable et financière des sociétés commerciales », Paris, Sirey, P.21.

¹⁷ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, « Gestion de la banque, tous les principes et outils à connaître », 9^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2020, P.132.

¹⁸ Règlement No09-05du 18octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

1) Les différences entre le bilan de la banque et le bilan des autres entreprises :

Le bilan d'une banque est établi conformément à la loi sur la réglementation des banques de 1949, dans laquelle des annexes sont établies pour une compréhension meilleure. Le bilan d'une banque et celui des autres entreprises sont préparés différemment parce que la loi qui les régit est différente, ces différences apparaissent sur deux niveaux :

a. Au niveau du classement de l'actif :

L'actif du bilan bancaire est classé selon un ordre de liquidité décroissante contrairement à l'actif du bilan de l'entreprise qui est classé selon un ordre de liquidité croissante.

b. Au niveau du classement de passif : A ce niveau-là, le classement se fait selon un ordre d'exigibilité ; croissante pour le classement du passif de l'entreprise et décroissante pour le classement du passif de la banque.

2) Le contenu de l'actif et du passif du bilan :

Le bilan est une photographie de l'entreprise à un moment donné. Il se divise entre les actifs (ce que possède l'entreprise) et le passif (les sources de financement). Dans le tableau ci-dessous ont va présenter les différents postes de l'actif et du passif :

Tableau N°02 : les différents postes de l'actif et le passif

Le contenu de l'Actif du bilan		Le contenu du Passif du bilan	
Poste 01	La caisse (billets et monnaies algériennes et étrangères, ayant cours légale et des chèques de voyage), les avoirs auprès de la banque centrale, les avoirs auprès du trésor publique et ceux auprès du centre des chèques postaux.	Poste 01	Banque Centrale : représente les dettes à l'égard de la banque centrale du pays d'implantation de l'établissement assujettis ou un préavis de 24heures ou un jour ouvrable est nécessaire.
Poste 02	Actifs financiers détenus à des fins de transactions : actifs financiers acquis avec l'intention de réaliser un gain capital à brève échéance.	Poste 02	Dettes envers les institutions financières : recouvre les dettes des opérations bancaires effectuées avec des institutions financières à l'exception des emprunts subordonnés et des dettes matérialisées par un titre entrant dans l'activité de portefeuille.
Poste 03	Actifs financier disponible à la vente : les actifs financiers qui ne figurent pas dans les postes 2, 4, 5,	Poste 03	Dettes envers la clientèle⁸ : comprend les dettes à l'égard des créanciers autres que les

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

	6, 7 et le poste 11.		institutions financières à l'exclusion des dettes matérialisées par des obligations ou par tout autre titre.
Poste 04	Prêts et créances sur institutions financières : actifs financiers non cotés sur un marché actif, c'est l'ensemble des prêts et créances y compris les créances subordonnées et les valeurs reçues en pension lorsque ces opérations sont effectuées avec des institutions Financières	Poste 04	Dettes représentées par un titre : à l'exception des titres subordonnées ; les titres dettes recouvrent les titres émis par l'établissement assujettis dans le pays d'implantation (Algérie) et à l'étranger. On trouve les bons de caisses, les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables émis en Algérie ou à l'étranger, les obligations et autres à revenu fixe.
Poste 05	Prêts et créances sur la clientèle : l'ensemble des prêts et des créances sur la clientèle autre que les institutions financières détenues au titre d'opération bancaires.	Poste 05	Impôts courants-passif : comprend l'impôt exigible de la ou des périodes précédentes si jamais il n'est pas payé.
Poste 06	Actifs financiers détenues jusqu'à l'échéance : actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée que la firme a l'intention et la capacité de les garder jusqu'à leur échéance.	Poste 06	Impôts différés-passif : il s'agit des montants d'impôts payables au cours des exercices futurs.
Poste 07	Impôt courants-Actif : enregistre les avances et les acomptes versés à l'Etat, au titre de l'impôt sur les résultats et les taxes sur le chiffre d'affaires.	Poste 07	Autres passifs : recouvre les dettes des tiers qui ne figure pas dans les autres postes du passif à l'exception des comptes de régularisation inscrit au poste 8.
Poste 08	Impôts différés-Actif : Ce poste enregistre les montants d'impôts sur les résultats recouvrables au cours d'exercices Futurs.	Poste 08	Comptes de régularisation : comprend les produits à recevoir, les charges à payer et la contrepartie des pertes issues de l'évaluation des opérations de hors bilan notamment sur titres et sur devise.
Poste 09	Autres actifs : comprend les stocks et les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes d'actifs à l'exclusion les comptes de	Poste 09	Provision pour risques et charges : est constituée à la clôture d'un exercice pour couvrir des risques ou des

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

	régularisation.		charges dont les événements survenus ou en cours rendent probables et dont leurs montant et leurs réalisation sont incertaines.
Poste 10	Comptes de régularisation : comprend la contrepartie des profits issus de l'évaluation des opérations de hors-bilan (sur titres et sur devises), les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.	Poste 10	Subventions d'équipements-autres subventions d'investissements : il comprend les subventions dont l'établissement assujettis bénéficie dont le but est l'acquisition ou la production des biens immobilisés.
Poste 11	Participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées : les titres de participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées qui ne sont pas détenus dans l'unique but d'une cession dans un futur proche.	Poste 11	Fonds pour risques bancaires généraux : comprend toutes les provisions qui n'ont pas été affectées ou de libre emploi qui permettent à l'établissement bancaire de se prémunir contre les risques potentiels.
Poste 12	Immeubles de placement : recouvre les biens immobiliers détenus par l'établissement concerné mais aussi les immeubles (non occupés) détenus en vue d'être loués dans le cadre d'un contrat location simple, dans le but d'en tirer des gains et valoriser le capital.	Poste 12	Dettes subordonnées : il s'agit de fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés.
Poste 13	Immobilisations corporelles : comprend les actifs de nature corporelle détenus par l'établissement assujettis ; utilisés pour la production, la location et pour des fins administratives, tout comme il recouvre les biens précédemment loués dans le cadre d'un contrat de location-financement.	Poste 13	Capital : correspond au patrimoine possédé par l'établissement ; il s'agit de la valeur nominale des actions et autres titres composant le capital social.
Poste 14	Immobilisations incorporelles : il s'agit du capital immatériel de l'établissement comme les marques, les logiciels informatiques, les fonds commerciaux acquis, les licences d'exploitations	Poste 14	Primes liées au capital : correspond aux primes liées au capital souscrit telles les primes d'émission, d'apport, de fusion, de scission ou encore de conversion d'obligations en

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

			actions.
Poste 15	Ecart d'acquisition : représente l'écart entre la valeur comptable de la société et les capitaux investis ; positifs soient-ils ou négatifs, résulte d'un regroupement d'entreprise dans le cadre d'une fusion ou bien d'une acquisition.	Poste 15	Réserves : comprend les réserves dotées par prélèvement sur les bénéfices des exercices précédents.
		Poste 16	Ecart d'évaluation : il s'agit de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur de certains éléments du bilan faisant objet d'évaluation dans les conditions réglementaires.
		Poste 17	Ecart de réévaluation : enregistre les plus-values constatées des réévaluations de l'immobilisation conformément à la réglementation.
		Poste 18	Report à nouveau : correspond au cumul des résultats déficitaires et à la fraction des résultats bénéficiaires pour lesquels aucune affectation n'a encore été décidée.
		Poste 19	Résultat de l'exercice : ce poste enregistre la perte ou le gain de l'exercice.

Source : établi par nous-mêmes à travers l'ouvrage DE COUSSERGUES.S, « Gestion de la banque 1996 »

3) Le hors-bilan :

« Le hors bilan est un ensemble de comptes annexés au bilan qui retrace les engagements futurs ou virtuels d'une banque ne donnant pas lieu à un flux de trésorerie. Il s'agit d'un document très significatif car de nombreuses opérations de banque donnent naissance à des engagements qui ne figurent pas au bilan mais qui mettent en risque l'établissement de crédit. Les banques doivent donc tenir une comptabilité d'engagements

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

sur les comptes de la classe 9 mais qui ne sont repris que partiellement dans le hors bilan publiable »¹⁹

1.1.1 Le contenu de hors-bilan

Dans le tableau qui suit ont va représenter les éléments constituant le hors-bilan²⁰

Tableau N°03 : Les éléments constituant le hors-bilan

Le contenu de l'hors-bilan	
Poste 01	Engagement de financement en faveur des institutions financières : comprend les acceptations ou les engagements à payer, les accords de refinancement et les confirmations d'ouverture des crédits documentaires des institutions financières.
Poste 02	Engagement de financement en faveur de clientèle : recouvre les lignes de substitution des billets de trésorerie, les ouvertures des crédits confirmés et les engagements sur facilité d'émission des titres en faveur de la clientèle.
Poste 03	Engagement de garantie d'ordre des institutions financières : constitue toutes les cautions, les avals et autres garanties d'ordre des institutions financières.
Poste 04	Engagement de garantie d'ordre de la clientèle : comprend toutes les cautions, les avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques que les institutions financières.
Poste 05	Autres engagements donnés : recouvre les titres et les devises à livrer par les établissements assujettis.
Poste 06	Engagement de financement reçus des institutions financières : il s'agit des accords de refinancement et des engagements divers reçus des institutions financières.
Poste 07	Engagements des garanties reçus des institutions financières : constitue les avals, les cautions et autres garanties reçues des institutions financières.
Poste 08	Autres engagements reçus : comprend tous les titres et les devises à recevoir par l'établissement assujettis.

Source : établi par nous-mêmes à partir du règlement No09-05du 18octobre 2009

4) Le compte de résultat :

Le compte de résultat (ou CR) est un document comptable qui présente l'ensemble des produits et des charges d'une société durant un exercice comptable donné, il fait partie des états financiers des entreprises, tout comme le bilan et les annexes. Le CR s'intéresse uniquement à l'année qui

¹⁹ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, « Gestion de la banque, tous les principes et outils à connaître », 9^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2020, P.136.

²⁰ Règlement No09-05du 18octobre 2009 OPCIT.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

vient de s'écouler contrairement au bilan comptable qui récapitule le patrimoine d'une entreprise et ses variations depuis sa création.²¹

« Le compte de résultat des établissements de crédit enregistre les flux annuels de produits et de charges en liste et fait apparaître des soldes intermédiaires de gestion »²².

Il enregistre les flux des produits et charges intervenus au cours de l'exercice, il regroupe les comptes appartenant aux classes 6 et 7 du plan comptable bancaire. Dans le tableau ci-dessous on détaillera ceci :

Tableau N°04 : Le compte de résultat

Le compte de résultat			
Les charges		Les produits	
Poste 01	Intérêts et charges assimilées : recouvre les charges assimilées, les intérêts et les commissions ayant un caractère d'intérêt calculées en fonction du montant de la dette et de sa durée.	Poste 01	Intérêts et produits assimilés : recouvre les produits, intérêts assimilés et les commissions ayant un caractère d'intérêt.
Poste 02	Charges sur opération de crédit-bail et opérations assimilées : comprend les charges sur opérations de location simple provenant des immobilisations acquises en vue de la location simple, n'est servi que par les établissements ayant une habilité à effectuer des opérations de crédit-bail.	Poste 02	Produits sur opération de crédit-bail et opération assimilées : comprend les produits des éléments du poste 09 de l'actif du bilan tels les loyers et les plus-values de cessions des immobilisations données en crédit-bail ou en location avec option d'achat.
Poste 03	Commissions : il s'agit des charges d'exploitation bancaire sous forme de commission qui sont à l'origine des services rendus par des tiers (excepté les charges du poste 1).	Poste 03	Produits sur opérations de la location simple : comprend les produits sur opérations de location simple provenant des immobilisations acquises en vue de la location (poste 10 de l'actif du bilan).
Poste 04	Autres charges d'exploitation bancaire : recouvre toutes les charges d'exploitation bancaire exceptées celles du poste 01, 02,	Poste 04	Produits des titres à revenu variable : il s'agit de dividendes, d'autres revenus d'action, d'autres titres à

²¹ www.journaldunet.fr. Consulté le 29/09/2022.

²² DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.136-137.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

	03 et 04.		revenus variables et des participations des titres de l'activité de portefeuille et des parts des entreprises.
Poste 05	Charges d'exploitation générale : il s'agit des frais de personnel, des services, des impôts et taxes et les charges diverses.	Poste 05	Commissions : recouvre les produits d'exploitation bancaire sous forme de commissions de la rémunération des services fournis à des tiers.
Poste 06	Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables : on trouve les dotations aux provisions sur créances douteuses, les dotations aux provisions pour risques et charges, les dotations aux provisions sur dépréciation du portefeuille –titres, les dotations du fonds pour risques bancaires généraux et les pertes sur créances irrécupérables.	Poste 06	Produits d'exploitation bancaire : comprend l'ensemble des produits d'exploitation bancaire à l'exception des éléments inscrits au poste 01, 02, 03, 04 et 05.
Poste 07	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles : comprend les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (poste 11 et 12).	Poste 07	Produits divers : il s'agit générés par des activités non bancaires telles que les services informatiques et les informations.
Poste 08	Charges exceptionnelles : comprend les charges représentant des exceptions et ne relevant pas de l'activité courante de l'établissement.	Poste 08	Reprise des provisions et récupération sur créances amorties : les provisions et récupération sur créances amorties ainsi les reprises de fonds sur risques bancaires généraux.
Poste 09	Impôts sur bénéfiques : correspond au montant de l'imposition sur le bénéfice de l'établissement.	Poste 09	Produits exceptionnels : comprend les produits résultant de façon exceptionnelle et ne relevant pas de l'activité courante de l'établissement.
Poste 10	Bénéfices de l'exercice : correspond au résultat bénéfice de l'établissement.	Poste 10	Perte de l'exercice : correspond au résultat déficitaire de l'exercice.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de l'ouvrage : DE COUSSERGES .S, « gestion de la banque(1996) »

2.4 L'Annexe :

« L'annexe, troisième document de synthèse, qui ne doit pas être confondu avec le rapport de gestion, n'est pas un document établi selon la méthode comptable comme le bilan ou le compte de résultat. C'est une liste d'informations, indispensable à la compréhension des deux autres documents de synthèse, et qui comprend en gros deux catégories d'informations :

- Les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues.
- Des informations complémentaires sur les postes du bilan et du compte de résultat »²³.

« L'annexe est constitué de toutes les informations d'importance significative permettant une meilleure appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques encourus et des résultats des établissements de crédits »²⁴

Section 02 : Le fonctionnement de la banque

« Les banques appartiennent à un secteur réglementé. La stabilité des intermédiaires financiers étant indispensable au fonctionnement efficient de l'économie, la réglementation bancaire, dont les crises financières récentes ont bien montré l'importance et l'utilité, est omniprésente et contraint de très nombreux aspects de la gestion des établissements de crédit »²⁵.

Les banques exercent une série d'activités qui doivent générer une certaine rentabilité nécessaire à leur pérennité. Ces mêmes activités mettent les banques en danger, des moins-values pourraient affecter sa solvabilité et sa rentabilité.

Dans cette première section, nous exposons les concepts de base liés à la banque et ses différentes fonctions.

²³ DE COUSSERGES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT P.139.

²⁴ Règlement No09-05du 18octobre 2009 OPCIT.

²⁵ DE COUSSERGES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.1.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

2.1. Définition de la banque

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédit ou en opération financières. »²⁶

« Le terme de banque est l'appellation générique habituellement utilisée pour désigner des entreprises à fonctions, statuts ou activités fort différents. Il convient donc de définir plus précisément ce que ce terme recouvre en adoptant successivement trois approches, une approche théorique où la fonction d'intermédiaire financier est privilégiée, une approche institutionnelle liée à la notion d'établissement de crédit et une approche plus professionnelle qui reconnaît la diversité du métier de banquier »²⁷.

« La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit les fonds et gère les moyens de paiements ».²⁸

Le concept de la banque varie. Donc, il convient de donner une définition économique et juridique.

1.1.1. Définition économique

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de service, assurant les règlements et le transfert de fonds. Elles distribuent les crédits.²⁹

Institution financière habilitée à recevoir des dépôts à vue du public et à effectuer toutes opérations de banque. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts, accorde des crédits, règle les ordres de paiement à des titres, soit par chèque, soit par transfert électronique. Elle propose de nombreux autres services : conseils, services d'assurance, services de gestion et de portefeuille.

²⁶ YVES Bernard et COLI Jean-Claude, « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996, P.170.

²⁷ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.3.

²⁸ Dictionnaire LAROUSSE, P.124.

²⁹ PATAT. J. P, « Monnaie, institution financière et politique monétaire. », Economica, Paris, 1993, P.33.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

1.1.2. Définition juridique

Donnée par la loi du 12 janvier 1988 : « La banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et l'équilibre comptable. »³⁰

En France l'article L311-1 du code monétaire et financier² donne la définition suivante : « Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que les services bancaires de paiement ».³¹

Juridiquement parlant et selon les articles 66 à 70 de l'ordonnance n°03-11 sur la monnaie et le crédit : « les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations de banque : c'est -à -dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit et la mise disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. »³²

2.2 Les missions de la banque

Une banque est principalement prestataire de services pour ses déposants privés ou entrepreneurs, et chaque déposant attend un certain nombre de services de sa banque. La constitution bancaire comporte cinq services :

- 1. Le service caisse :** Il est principalement responsable de l'accomplissement des affaires requises par les clients de la banque et les autres sièges sociaux de cette dernière. Les opérations sont réparties entre les différentes parties du service selon leur nature (ouverture des comptes, versement, paiement, virement, etc.).
- 2. Le service portefeuille :** Il est chargé de traiter les factures et les chèques remis par les clients afin qu'ils soient débités ou encaissés et présentés aux débiteurs pour recouvrement et transfert de crédit.
- 3. Le service crédit :** Il est chargé d'octroyer une partie des ressources collectées par la banque au profit de différents bénéficiaires des secteurs public et privé.

³⁰ Loi bancaire de 12 janvier 1988, article 2.

³¹ Article N°L311-1 du code monétaire et financier français.

³² Ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003, relative à la monnaie et au crédit.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

4. **Le service étranger :** Responsable de la conduite des affaires à l'étranger conformément à la réglementation des changes et du commerce extérieur. Ce dernier est responsable de l'ouverture des comptes en devises.
5. **Le service contrôle :** Pour garantir la clarté des affaires et la bonne conduite des opérations bancaires, une structure de contrôle est indispensable. Ce dernier est responsable du contrôle et de la coordination de toutes les opérations.

2.3. L'activité de la banque

Bien que les activités des banques soient aujourd'hui assez diverses, leur cœur de métier reste l'intermédiation et la gestion des moyens de paiement. La loi bancaire du 24 janvier 1984, enregistré au code monétaire et financier dont l'objet est de fournir le cadre légal commun à tous les établissements exerçant des activités bancaires, réservé aux opérations de la banque :

- a. Les opérations de crédit : Lorsqu'un établissement financier habilité remet des fonds, remboursables à terme, à un particulier ou à une personne morale, il s'agit d'une opération de crédit. Cela s'entend aussi comme la facilitation de l'obtention d'un crédit, en apportant une signature, ou en donnant un cautionnement, une sûreté, un gage ou un aval. L'opération de crédit est donc la mise à disposition de fonds, ou un engagement qui la rend possible³³.
- b. La réception de fonds du public : La réception de fonds du public correspond au dépôt d'argent par un tiers (personne physique ou personne morale) auprès d'une personne habilitée. Cette activité de collecte de ressources est essentiellement réservée aux établissements de crédit qui peuvent les rémunérer et aussi les placer pour leurs propres comptes. Ils ont l'obligation de restituer les sommes déposées dès que la demande leur en est faite³⁴.
- c. La mise à disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement : La gestion des moyens de paiement est au cœur de l'activité de banque de détail. Elle permet

³³ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-credit-operation-credit-1307.php> Consulté le 01/10/2022.

³⁴ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/reception-de-fonds-du-public> Consulté le 01/10/2022.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

aux particuliers d'utiliser les ressources qui parviennent sur leur compte bancaire à l'aide chèques, de virements, de retraits, de cartes bancaires³⁵.

La loi distingue divers types d'institutions, reconnaissant ainsi leur diversité. Depuis janvier 2014, en réponse à une définition plus étroite des dispositions européennes d'harmonisation en tant qu'agences de crédit, nous distinguons :

- a) Les établissements de crédit, y compris : les banques, les banques mutualistes et coopératives, les caisses de crédit municipales et les établissements de crédit spécialisés.
- b) Les sociétés de financement, qui ne sont pas habilitées à recevoir des dépôts du public.

Cependant, il est nécessaire d'affiner la première méthode par opération, en précisant que les banques sont divisées en trois catégories :

1. L'intermédiation financière : comprend la collecte de fonds (à vue ou à court, moyen, long terme) et financement : par crédit (créances non négociables) et par achat de titres (créances négociables) ;
2. Activité de marché pour compte propre : où nous distinguons la négociation de titres (Les objectifs sont les plus-values) et les instruments financiers (produits dérivés, cf. TD 6);
3. Fournir des services pour le compte de tiers, notamment :
 - * Gérer et fournir les moyens de paiement : facturation, mise à disposition de moyens de paiement (chèques, cartes de paiement, etc.)
 - * Gestion de patrimoine pour compte de tiers : collective (OPC) ou individuelle (gestion des atouts)
 - * Conseil et ingénierie financière : ex. fusions et acquisitions, émission de titres, etc.

Ces activités sont reflétées dans le bilan, le hors bilan et les comptes de résultat de la banque.

2.4. Le rôle de la banque

Une banque est avant tout une institution financière qui agit comme intermédiaire entre les détenteurs de fonds et les demandeurs. Elle reçoit les fonds qui lui sont confiés, elle en prête une partie aux nécessiteux. Elle est également dynamique en termes de création de capital. Par conséquent, elle remplit le rôle de service public. Elle représente un rôle clé dans le développement de l'entreprise.

³⁵ <https://www.lafinancedepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/la-gestion-des-moyens-de-paiement/> Consulté le 01/10/2022.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Outre la mission de base de la banque apporteuse de capitaux, cette dernière se présente donc comme un partenaire et un conseiller de l'entreprise :

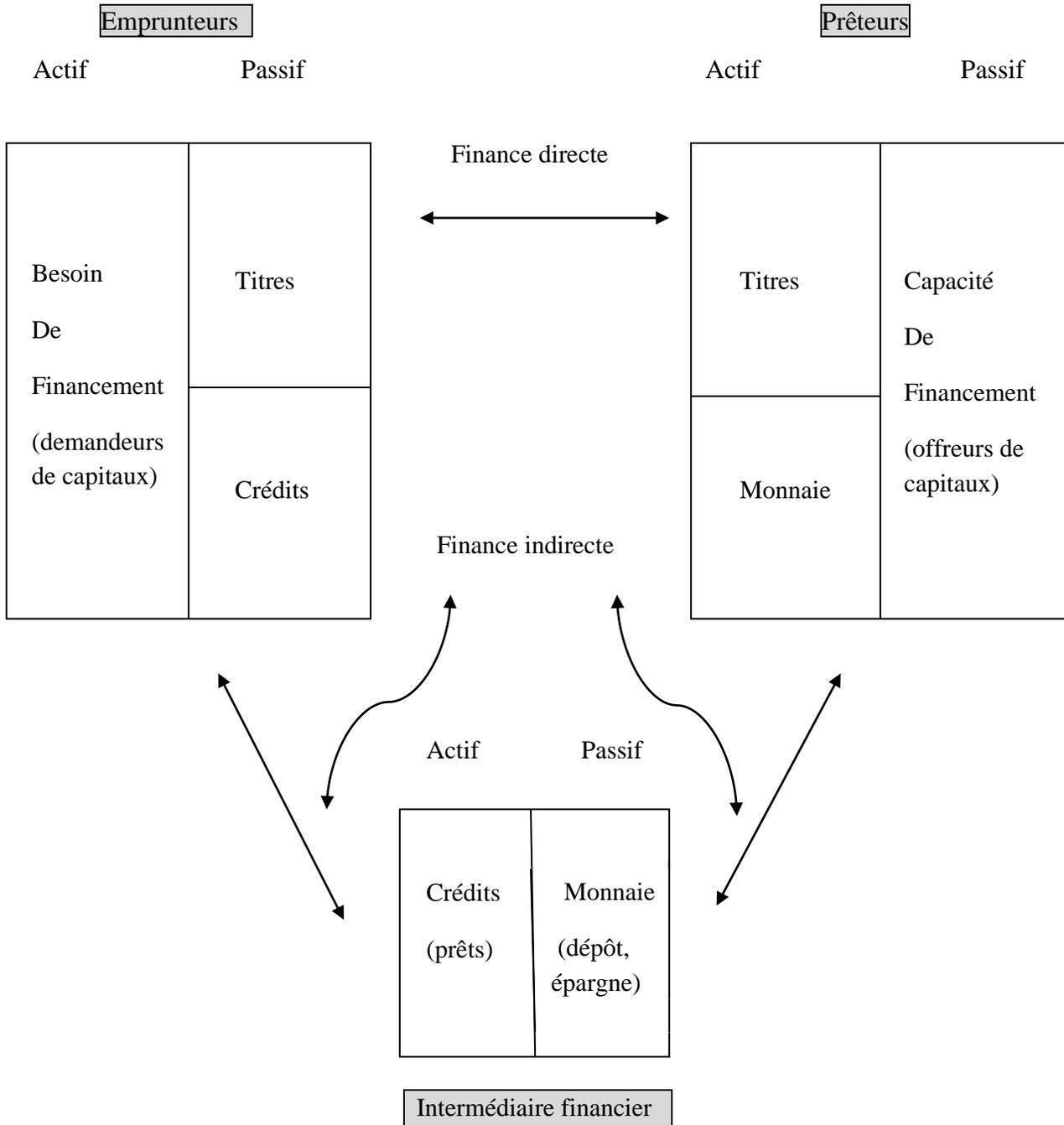
- La banque est le partenaire de l'entreprise, partageant les succès et les échecs de l'entreprise.

- La banque est un conseiller de l'entreprise, cette fonctionnalité s'étend à plusieurs domaines (tels que l'investissement).

En plus des éléments susmentionnés, la banque joue également un rôle économique présenté par le schéma suivant :

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Figure N°01 : Le rôle économique de la banque



Source : DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTANI.H, OPCIT, P.4.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

Cette figure illustre le rôle économique des banques. Les agents « offreurs et demandeurs de capitaux » ayant des besoins et des capacités de financement, sont en contact direct avec le marché des capitaux. Les agents aux besoins de financement émettent des titres souscrits par des agents à capacité de financement. Cela équivaut au capital d'emprunt antérieur de cette dernière à travers ces activités. Le demandeur et les offreurs conviennent du montant, la durée et le prix du « taux d'intérêt ». En revanche, les emprunteurs dont les besoins de financement découlent d'opérations d'investissement émettent des titres à long terme, tandis que les prêteurs privilégient les placements à court terme. Cependant, les marchés de capitaux sont avant tout des marchés imparfaits en proie à l'incertitude et à l'asymétrie de l'information : certaines parties détiennent des informations que les prix ne peuvent pas refléter.

L'intermédiation financière prend place dans le financement indirect des banques en se plaçant entre les emprunteurs et les prêteurs. Le courtier émet des titres dont l'échéance et le risque correspondent mieux aux préférences du prêteur, et il lève des fonds puis les redistribue sous forme de prêts aux agents qui ont besoin de financement.

2.5. Les fonctions de la banque

« Ce sont des opérations qui sont analysées en détails, d'après la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui vient de définir les émissions principales de la banque. Elle précise dans son article 110 que les opérations des banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements »³⁶.

1. Les fonctions du service clientèle

Ce sont des facteurs de stabilité du bilan d'une banque car elles reflètent une part de marché qui dépend des politiques commerciales de la banque. Elles génèrent également des marges plus élevées liées aux opérations de change et fournissent une composante d'intérêts du produit net bancaire.

³⁶ DE COUSSERGUES Sylvie, « Gestion de la banque », 5ème édition, Paris, France, 2007, P.103.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

- i. **L'évolution des opérations clientèle** : Ce cas est destiné à la recherche et à la vente par clients, il donne également une bonne mesure de l'évolution des du business client de la banque.
- ii. **La structure des crédits et des dépôts** : La répartition des crédits par échéance ou par nature la répartition des dépôts entre les dépôts à vue (non ou faiblement rémunérés), et en reparlant que le bilan fait apparaître la valeur nette des provisions, et dépôts d'épargne dont la rémunération varie en fonction des conditions de marché.

2. Les fonctions des opérations de change

Elle regroupe les opérations de trésorerie et l'interbancaire et les opérations sur titre, qui sont :

- Les opérations de trésorerie et l'interbancaire : Le support de ces opérations, il convient de distinguer les prêts, les emprunts, ces prêts et ces emprunts sont consentis
 - taux variable et la marge perdue est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.
- Les opérations sur titre : Dans la plupart des banques, ces opérations représentent la part la plus importante du bilan avec passif, les émissions des titres de créance négociable et d'obligation et à l'actif, le portefeuille titre ventilé entre titre à revenu variable et titre • revenu fixe ou entre actif financier à la juste valeur par résultat.

3. Les fonctions de la gestion de liquidité

Au centre des fonctions d'une intermédiation bancaire se trouve la transformation des ressources en vue de créer l'utilité ou le rendement approprié, à la fois pour le client et pour la banque. A un niveau de risque acceptable pour les deux. Une banque est amenée à allouer ses crédits en favorisant ceux de moindre risque afin de pouvoir honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui cherchent la sécurité et le libre accès à leur fonds.

En cas des déficits temporaire de liquidité, la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés de capitaux, pour qu'elle réponde à ces besoins quotidiens.

2.6. Les ressources de la banque

Pour qu'une banque survive comme les autres entreprises, elle doit combiner mutualiser ses sources. Il existe deux types de ressources dans la banque :

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

2.6.1. Les ressources internes

- a. Les provisions :** Ils s'agissent des fonds constitués pour la survenance d'un événement probable lié à l'activité de la banque, dont deux types de provisions peuvent être nommés :
- ⇒ **Provision réglementée ou légale :** dont la constitution est obligatoire
 - ⇒ **Provision pour risque et charge (PRC) :** c'est la part à laquelle les partenaires ont sacrifié au moins temporairement une partie du résultat net.
- b. Capital versé :** il représente les bénéfices non redistribués, c'est-à-dire les bénéfices disponibles pour la banque, cette dernière conserve en permanence ce type de ressources dans son compte.
- c. Report à nouveau :** ce type de ressources comprend le résultat ou la partie qui n'a pas été affectée par l'assemblée générale. Si le résultat est positif, il s'inscrit dans l'exercice suivant ; dans le cas contraire, c'est-à-dire négatif, il correspond aux pertes cumulées des exercices précédents qui ne sont pas imputées aux autres éléments de capitaux propres.

2.6.2. Les ressources externes

- 1. Les dettes :** Elles comprennent tous les passifs qui caractérisent la banque, du fait de ses relations avec d'autres banques, qu'elles soient nationales ou étrangères. La loi permet à la banque de prêter à partir de ce type de ressources sous son entière responsabilité à des entités économiques qui ont besoin de capitaux pour l'investissement, la production ou la consommation, ainsi que pour la gestion des moyens de paiement.
- 2. Les dépôts :** Ce sont des fonds reçus par la banque, qui peuvent être soit de la trésorerie de l'entreprise, soit constitués par les particuliers, avec ou sans contrat d'intérêts, avec le droit de la banque de les retirer pour les besoins de ses opérations, le cas échéant. Le déposant reçoit un service en espèces. Il existe deux types de dépôts :
- ⇒ **Dépôt à vue :** dit à vue quand le déposant peut retirer à tout moment des fonds de chez la banque, le déposant ne gagne aucun intérêt, le transfert de ses dépôts se fait par chèque bancaire ou par ordre de paiement libellé de clientèle.
 - ⇒ **Dépôt à terme :** c'est quand le client est engagé à retirer les sommes déposées à une échéance déterminée. Les dépôts à terme sont considérés comme des

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

prêts. Dans ce cas le déposant bénéficiera du taux d'intérêt qui dépend de la durée du dépôt.

Section 03 : Les risques et les contraintes de l'activité bancaire

Au fil du temps, le secteur bancaire a connu de nombreuses transformations importantes dues aux progrès technologiques, aux transformations du modèle commercial, à l'évolution des normes réglementaires et à de nombreux autres facteurs externes et internes. Les opérations bancaires sont devenues alors beaucoup plus compliquées.

Toutes les activités que la banque exerce sont soumises à divers risques qui ne rendent pas la banque rentable. Le risque est l'exposition (plus en moins) volontaire à une situation qui a une probabilité fiable mais non nulle de se produire réellement et dont l'occurrence provoquerait un dommage. Selon Joël BESSIS : « tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses »³⁷.

Dans la présente section, nous définissons la notion du « risque ». Puis, nous énumérons les risques liés à l'activité bancaire tout en expliquant chaque type de risque à part.

3.1. Définition de la notion du risque

Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, le risque peut signifier un « danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité »³⁸. Ou bien, une « éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage »³⁹.

Revenant maintenant aux dictionnaires, selon le dictionnaire français LAROUSSE, il s'agit d'une « possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage »⁴⁰. Ou aussi du « fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger »⁴¹. De sa part le dictionnaire français LEDICTIONNAIRE a défini le risque d'un point de vue économique comme la « probabilité d'un événement négatif combinée avec l'impact chiffré qu'il peut avoir »⁴².

³⁷ BESSIS Joël, « Gestion des risques et Gestion Actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995, P.15.

³⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/risque> . Consulté le 02/10/2022

³⁹ Idem.

⁴⁰ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557>. Consulté le 02/10/2022

⁴¹ Idem.

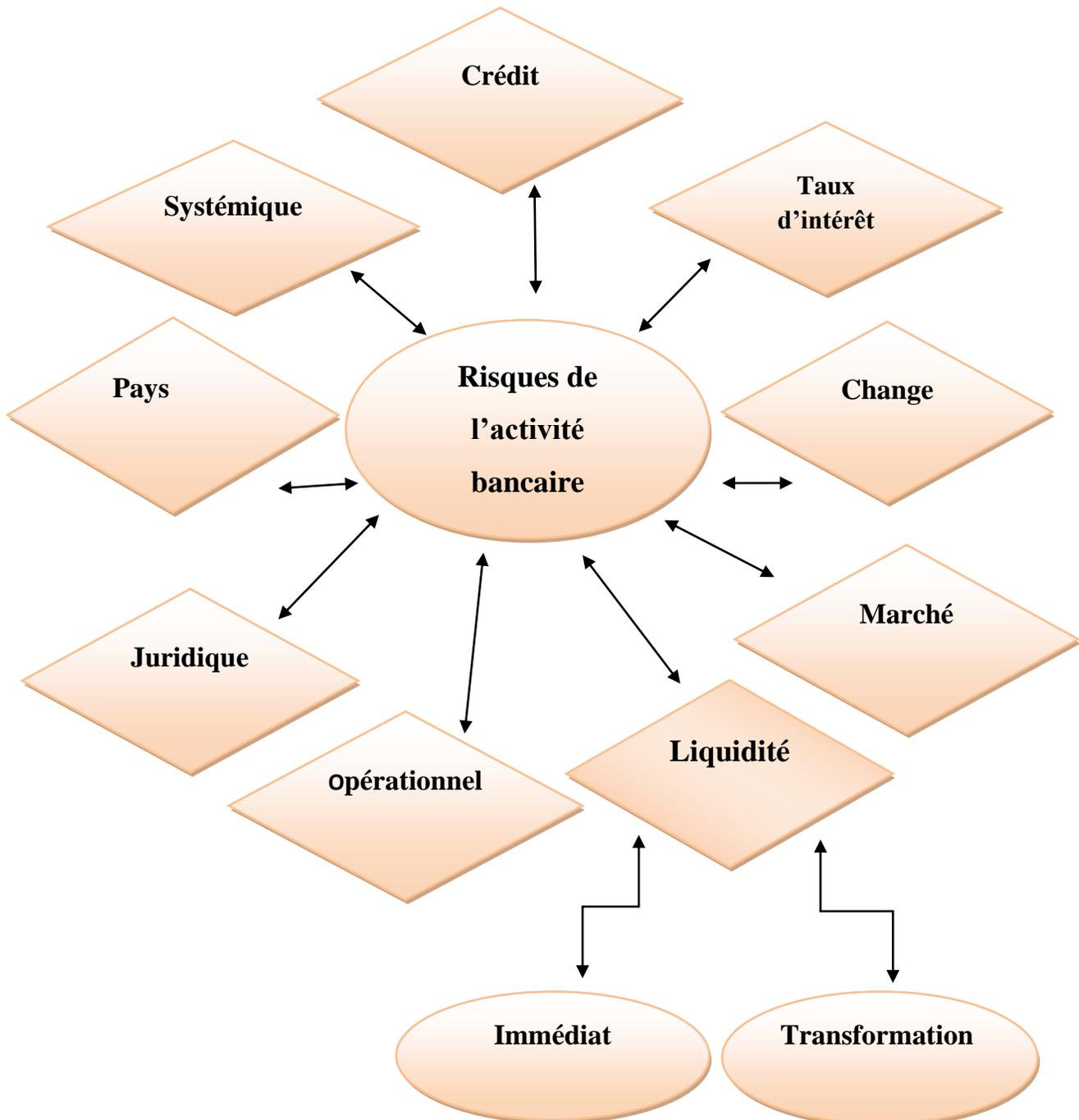
⁴² <https://www.le-dictionnaire.com/definition/risque> . Consulté le 02/10/2022

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

3.2. Typologie du risque bancaire

La banque suite à son rôle d'intermédiaire financier, elle se trouve toujours confrontée à une panoplie de risques auxquelles elle doit faire face. Plusieurs classifications des risques bancaires peuvent être distinguées.

Figure N°02 : Les types de risque de l'activité bancaire



Source : réalisé par nous-mêmes à partir de différents ouvrages.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

1. Le risque de liquidité :

Le règlement de la BA n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers a défini le risque de liquidité comme « le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable ».

« Le risque de liquidité est inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout lorsqu'il s'agit de dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à une demande massive et imprévue de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite illiquide. La réglementation bancaire encadre ce risque grâce au rapport de liquidité »⁴³.

Le risque de liquidité c'est le risque lié à l'incapacité d'une banque à faire face à ses besoins en termes flux de trésorerie et en termes sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus à un moment donné faute de disponibilités suffisantes. Il s'agit également d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle lorsque le terme des emplois est plus long que celui des ressources.

Les banques devraient suivre les réglementations appropriées des banques centrales, et devraient conserver un montant minimum requis dans leurs réserves pour éliminer les pertes dues au risque de liquidité. Nous distinguons deux types de risque de liquidité :

1.1.Risque de liquidité immédiate : c'est la situation où la banque est dans l'impossibilité de faire face à une demande massive et imprévue de retrait de fonds de la clientèle ou d'autres établissements de crédit.

1.2.Risque de transformation : Il consiste pour une banque à refinancer ses emplois par des ressources de plus courte durée donc les banques qui transforment leurs ressources à court terme en crédits à moyen et long risqueront de ne pas pouvoir faire face à leurs engagements immédiats.

⁴³ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.171.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

2. Le risque de crédit (contrepartie) :

Appelé également le risque de contrepartie, correspond à l'incertitude inhérente à la capacité d'un débiteur d'honorer ses engagements contractuels aux échéanciers convenus (en termes de remboursement du principal emprunté et les intérêts périodiques). Selon l'ISDA, 4 événements pouvant constituer un aléa de crédit : « Le défaut de paiement, la faillite du débiteur, la dégradation de la qualité de l'émetteur, et la restructuration de la dette »⁴⁴.

Ainsi, pour DE COUSSERGUES Sylvie, le risque de contrepartie correspond à : «Le risque de contrepartie est inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une perte en capital (créance non remboursée) et en revenu (intérêts non perçus), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante. Dans ce risque, également désigné sous l'appellation de risque de crédit ou de risque de signature, on inclura le risque-pays.»⁴⁵.

« Le risque de crédit est un risque de défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle l'établissement du crédit détient une créance ou tout autre engagement de même nature »⁴⁶. Les risques de contrepartie sont classés, suivant la forme prise par l'engagement liant les débiteurs à l'établissement de crédit, en :

- risques liés à une créance,
- risques liés aux détenus,
- risques liés aux engagements donnés et enregistrés aux hors-bilan.

3. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt identifié dans le règlement de la Banque d'Algérie N° 2002-03 sous le nom de risque de taux d'intérêt global : « c'est encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.»⁴⁷ . En d'autres termes, il s'agit de

⁴⁴ International Swaps and Derivatives Association

⁴⁵ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTANI.H, OPCIT.168.

⁴⁶ PIERRE Charles, « Économie et gestion bancaire », 1^{ère} édition, Dunod, Paris, 2005, P.69.

⁴⁷ Article 02 du règlement N° 2002-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et les établissements financiers en Algérie.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

l'éventualité pour un établissement de crédit de voir la valeur de son portefeuille ou sa rentabilité, suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

« Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par les mouvements des taux d'intérêt »⁴⁸.

Généralement, on peut dire qu'il y a risque de taux dès que les prêteurs et les emprunteurs indexent leurs opérations sur ceux du marché. Pour DE COUSSERGUES Sylvie, le risque de taux peut se manifester par deux voies :

- Par un effet prix, en raison de la liaison inverse entre le taux d'intérêt et le cours d'un actif de type obligation : la hausse des taux d'intérêt entraîne la baisse des cours des obligations que la banque détient dans son portefeuille-titres ;
- Par un effet revenu, si le coût des ressources augmente avec le taux alors que le rendement des emplois est fixe ou moins réactif à la hausse des taux.

4. Le risque opérationnel

C'est le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain et aux systèmes internes ou à des événements externes.

Selon la réglementation bâloise (Bâle II), le risque opérationnel est « Le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation »⁴⁹.

La réglementation algérienne le définit dans son règlement 2002-03 comme suit : « le risque opérationnel est un risque résultant d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la banque ou l'établissement financier concerné »⁵⁰

Le risque opérationnel résulte d'une conception, organisation et d'une mise en œuvre insuffisante des procédures d'enregistrement dans le système comptable, et plus généralement

⁴⁸ BESSIS Joël, OPCIT, P.17.

⁴⁹ Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, 2006, P. 157.

⁵⁰ Article 02 du règlement N° 2002-03, OPCIT.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

dans les systèmes d'information pour tous les événements liés aux opérations de la banque ou de l'établissement financier.

5. Le risque de marché

Ce risque traduit l'éventualité des pertes potentielles dues à une évolution des prix de marché des instruments financiers, en défaveur de la position prise par la banque. Le risque de marché touche tous les instruments appartenant au portefeuille de négociation d'une banque, et peut s'agir d'un risque de change, d'un risque de prix ou d'un risque de taux d'intérêt.

Ce dernier, fait donc référence à la baisse de la part d'une entreprise ou à la diminution de la valeur des actions de sociétés tierces dans lesquelles la banque a investi. Les sources de perte de marché comprennent les récessions économiques, les catastrophes naturelles et les troubles politiques. Pour atténuer les risques de marché, les banques utilisent généralement des contrats de couverture. Ils utilisent des contrats comme des forwards, des options et des swaps.

« Le risque de marché est celui de déviations défavorables de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions »⁵¹.

Le risque de marché englobe « les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite des variations des prix du marché, recouvrant notamment :

- * Les risques relatifs aux instruments liés au taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation.
- * Le risque de change »⁵²

« Les risques de marché sont issus d'une évolution défavorable du prix d'un actif en général négocié sur un marché et qui n'a pas comme origine la détérioration de la solvabilité de l'émetteur de l'actif, sinon on est renvoyé au cas du risque de contrepartie »⁵³.

Selon JACOB Henri et SARDI Antoine, « le risque de marché sont des pertes potentielles résultant de la variation du prix des instruments financiers détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadres d'une activité de marché. Ces instruments financiers sont soumis au risque de taux d'intérêt, au risque de change »⁵⁴.

⁵¹ BESSIS Joël, OPCIT, P.18-19.

⁵² Article 02 du règlement N° 2002-03 OPCIT.

⁵³ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.172.

⁵⁴ JACOB Henri et SARDI Antoine, « Management des risques bancaires », AFGES, Paris, 2001, P.20.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

6. Le risque de change

Le risque de change se traduit par une modification de la valeur d'un actif ou d'un flux monétaire suite à une variation défavorable du taux de change par rapport à la monnaie de référence dans laquelle la banque détient des créances et dettes.

Le risque de change est analogue au risque de taux. C'est le risque d'observer des pertes à cause des évolutions des taux de change⁵⁵.

Il se définit également, « comme une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque »⁵⁶. Le risque de change sur une devise donnée est d'autant plus grand que les taux de change sont plus volatils et que la valeur absolue de la position de change dans la devise est plus élevée.

Position de change = position nette du comptant (la différence entre le total de l'actif et du passif libellé dans la devise) + le solde net des intérêts à payer ou à recevoir libellés dans la devise + position nette à terme (différence entre les montants à recevoir et à payer à terme dans la devise) + position nette sur options sur devise.

7. Le risque juridique

Conformément au règlement de la banque d'Algérie n° 11-08, « il s'agit d'un éventuel litige vis-à-vis une contrepartie résultant d'une omission, imprécision ou insuffisance de la part de la banque dans le cadre des opérations réalisées »⁵⁷.

Ce risque peut correspondre à :

- * Manque ou trop de règles qui s'appliquent à une situation ou une activité donnée.
- * Pour une éventuelle incompréhension de l'état de droit.
- * Par ignorance ou de sa difficulté d'interprétation.
- * Ou encore dans l'application de la loi de mauvaise volonté par les personnes physiques ou morales auxquelles elle s'applique.

Le risque juridique peut également être exprimé par d'autres termes, par exemple :

- * Risque administratif, notamment AMF (Autorité des Marchés Financiers).
- * Risque contentieux lié à la régularisation de la vie économique et sociale.

⁵⁵ BESSIS Joël, OPCIT, P.19.

⁵⁶ ROUACH Michel et NAULLEAU Gérard : « Le contrôle de gestion bancaire et financière », 3^{ème} édition, La revue banque éditeur, Paris, 1998, P.312.

⁵⁷ Article 02 du règlement N° 2002-03, OPCIT.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

- * Risque contractuel pouvant résulter de lacunes éditoriales ou d'une stratégie agressive d'un partenaire pour contester le contrat en raison de nouvelles pratiques commerciales.
- * Risque organisationnel lié aux processus juridiques s'ils sont insuffisants dans l'organisation.
- * Risque pénal avec les autorités voire les civils qui activent ce levier auprès des administrateurs, et des personnes physiques et morales qu'ils représentent.
- * Le risque réglementaire, qui peut comprendre les risques législatifs et réglementaires découlant de la complexité et de la volatilité des législations et réglementations, sans oublier l'internationalisation des normes juridiques.

8. Le risque systémique

AGLIETTA Michel précise que : « un événement systémique consiste dans la publication de mauvaises nouvelles sur la situation d'une institution financière, pouvant même aller jusqu'à l'annonce de sa faillite, ou dans un krach sur un marché financier ce qui conduit à des réactions en chaîne avec des effets négatifs considérables sur une ou plusieurs autres institutions ou sur des marchés financiers, c'est-à-dire leur faillite ou leur krach »⁵⁸.

Ce risque correspond à des situations de dysfonctionnement sévère du système financier, souvent qualifiées d'« apocalyptiques ». Cela permet à la réalisation du risque de faillite d'un ou plusieurs établissements de crédit de se propager comme un effet domino à de nombreuses autres entreprises, et la vente d'actifs par des agents en prise forcée de liquidité conduira à terme à un grand nombre d'entreprises. , et les sociétés doivent être mises en faillite.

Le risque systémique fait référence à la menace potentielle que les risques portés par divers acteurs financiers pourraient faire peser sur la stabilité du système financier dans son ensemble. Les facteurs de risque systémiques potentiels comprennent ⁵⁹:

- * Instabilité des dépôts auprès d'institutions bancaires non réglementées en raison de la vulnérabilité des banques à la répression des dépôts et du manque de liquidités.

⁵⁸ DORDES Christian, « Droit et justice dans le secteur bancaire : Banque et risque systémique », P.04.

⁵⁹ <https://www.oecd.org/fr/finances/monetaire/15218386.pdf>. Consulté le 03/10/2022

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

- * Risques liés aux systèmes de paiement pouvant survenir si un grand opérateur ne respecte pas ses obligations de liquidation.
- * Déstabilisation des stratégies d'arbitrage : Les marchés d'actifs risquent d'être déstabilisés si un nombre suffisant de traders adoptent des stratégies d'arbitrage « procycliques » telles que l'arbitrage programmé par ordinateur et la couverture dynamique.

9. Le risque pays

Ce risque est aussi appelé risque souverain puisqu'il manifeste suite au non remboursement de la créance étrangère, qui est due à des conditions économiques, politiques, sociales et financières de pays débiteurs⁶⁰.

Le risque pays se rapporte aux conditions et événements économiques, sociaux et politiques dans un pays étranger qui peuvent affecter les opérations d'une banque. Cela pourrait provenir d'un pays souverain qui a fait défaut à un gel monétaire du jour au lendemain. Le risque pays ne concerne que le développement macroéconomique d'un pays et est étroitement lié à sa stabilité politique. Une déstabilisation soudaine présente un degré de risque élevé pour le pays. Les banques devraient mettre en place des systèmes et des contrôles appropriés pour gérer les risques associés à leurs opérations internationales.

Ce risque survient lorsqu'un pays décide de cesser de rembourser ses dettes ou de cesser de mettre la monnaie nécessaire à la disposition de ses emprunteurs privés. La Commission bancaire assiste les établissements en fournissant des taux de provisionnement moyens par pays. Pour atténuer le risque pays lié à leurs actifs, les institutions financières peuvent affecter ces créances à un fonds commun de créances ou les assurer auprès d'un organisme tel que la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE).

La Commission bancaire assiste les établissements en fournissant des taux de provisionnement moyens par pays. Les institutions peuvent transférer ces créances à des fonds d'investissement ou les assurer auprès de l'organisation pour atténuer le risque pays associé à leurs portefeuilles d'actifs.

⁶⁰ PIERRE Charles, OPCIT, P.72.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

3.3. Les règles prudentielles de la banque

Les premières règles, et notamment les premiers ratios prudentiels, sont longtemps restées définies par les seules autorités nationales. L'article L. 511-41 du Code monétaire et financier dispose d'ailleurs que les établissements de crédit sont tenus « de respecter des normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants et plus généralement des tiers, ainsi que l'équilibre de leur structure financière »⁶¹.

Règles sur le comportement approprié des banques pour éviter les défaillances en chaîne. Ce règlement fixe notamment les règles relatives au capital minimum à détenir. Un manque de fonds propres en cas d'octroi d'un prêt pourrait entraîner un manque de liquidité de la banque, ce qui peut être trop risqué pour des prêts non remboursés.

Il s'agit des règles comptables générales et des règles d'évaluation spécifiquement requises par le Congrès, telles que la permanence ou l'immuabilité des méthodes d'évaluation et de comptabilité, la continuité des opérations et la saisie-arrêt des coûts et des revenus.

1. Le capital minimum libéré

Les banques et établissements financiers constitués sous la forme de sociétés par actions de droit algérien doivent avoir un capital social minimum au moment de leur constitution. Ce capital doit être intégralement libéré en numéraire et être d'au moins 2,5 milliards de dinars pour les banques et 500 millions de dinars pour les établissements financiers.

Cet amendement a été mis en œuvre avec l'application de l'ordonnance sur le crédit financier du 26 août 2003 et vise à renforcer le cadre réglementaire de surveillance pour prévenir les scandales financiers⁶². D'autres institutions financières telles que Rayan Bank et Mouna Bank sont exonérées d'opérations bancaires en raison de l'application de ce règlement.

2. Le ratio de solvabilité

Pour renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international, les dirigeants des principales banques centrales ont créé le Comité de Bâle en 1974 pour discuter des questions liées à la réglementation prudentielle des activités bancaires. À partir de là, le premier accord a été mis en œuvre en 1988. Avant cela, chaque pays avait sa propre législation sur les exigences

⁶¹ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.80.

⁶² L'ordonnance sur le crédit financier du 26 août 2003.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

minimales de capital pour les banques. Cela conduit à des distorsions de concurrence entre les banques au niveau international, mais avec l'avènement des premiers accords de Bâle, de nombreux points ont été clarifiés en matière de réglementation bancaire internationale.

En 1988, le Comité de Bâle a développé le premier ratio de solvabilité, le ratio Cook est destiné aux banques internationales. En 1993, le ratio de solvabilité européen, identique au ratio Cook, était basé sur le risque de crédit. En 1996, le test de solvabilité a été étendu au risque de marché, qui est décrit ci-dessous. Actuellement, le ratio de solvabilité initial du système fait l'objet d'une révision majeure, dans le but d'actualiser le ratio, le ratio Mc Donough mis en place.

Une grande partie du succès du Ratio Cook réside dans sa simplicité et sa facilité de mise en œuvre. D'une manière générale, le ratio Cook est le rapport entre : au numérateur, le montant d'argent en banque ; au dénominateur, le montant de tous les actifs pondérés, principalement représentés par le risque de crédit.

Le ratio de solvabilité (Cooke) est calculé en divisant le total des fonds propres nets par le montant pondéré en fonction des risques.

$$\text{Ratio cooke} = \frac{\text{fonds propres nets}}{\text{total des encours pondérés par le risque}} \geq 8\%$$

Avec la publication du premier accord de Bâle sur le contrôle bancaire, qui visait à déterminer le montant des fonds propres destinés à couvrir le risque de crédit, le document n'a pas tardé à relever certaines failles, notamment le comité afin de consolider le risque de marché et d'établir de nouvelles exigences de fonds propres qui correspondent à l'exposition des banques à de tels risques, ce qui est bien c'est que la commission a à travers son accord d'amender (ratios de solvabilité), principalement inclus dans le calcul des exigences de fonds propres, de sorte que la base de risque inclut le risque de marché en plus du risque de crédit.

Cependant, la première initiative du comité de Bâle sur le contrôle bancaire reste discutable et a suscité quelques critiques.

En raison des limites prévues par le premier accord, et de la faillite des banques même après la publication des recommandations du Comité de Bâle (Bâle 1 et couverture des risques de marché), le comité a été amené à réformer l'accord, en considérant son adaptation à la réalité et

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

capacité bancaire. Et en 2004, le deuxième accord de Bâle (Ratio Mac Donough) a remplacé le premier émis par le même comité (Basel Committee on Banking Supervision) en 1988.

Le ratio MAC Donough est élaboré par le Comité Bâle 2 et prend en compte l'ensemble des risques bancaires.

$$\text{Ratio Mac Donoug} = \frac{\text{fonds propres règlementaires}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}} \geq 8\%$$

3. Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité, introduit en 1946, a été le seul ratio de solvabilité bancaire pendant plusieurs années. Le dernier changement majeur a eu lieu en 1988 pour convertir ce ratio en liquidité immédiate.

« Le ratio de couverture de liquidité concerne le court terme. Il a pour objectif de s'assurer que la banque pourra faire face à une crise de liquidité sur une période d'un mois en vérifiant que ses besoins de liquidité pourront être couverts par des actifs très liquides »⁶³.

Le suivi du ratio de liquidité a pour but de s'assurer que la fondation est couverte au moins 100% par des passifs visibles ou à très court terme (minimum un mois) avec des actifs liquides ou à échéance à très court terme (y compris à moins d'un mois). Tout au plus) ou pouvant être déployées très rapidement (comme les titres librement négociables cotés sur un marché organisé)

Prévient le risque d'illiquidité afin que les banques disposent de suffisamment de fonds liquides ou facilement convertibles pour répondre à tout moment aux demandes de conversion des déposants.

$$\text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{disponibilité à vue ou à échéance d'un mois ou plus}}{\text{exigibilité à vue ou à échéance d'un mois ou plus}} \geq 1$$

4. Le ratio de division de risque

Les autorités monétaires algériennes ont exigés aux banques et aux institutions financières agréées en Algérie qu'elles aient des niveaux de fonds propres adéquats pour le risque défini par le Comité de Bâle, après quoi ces dernières ont adopté une autre mesure quantitative de solvabilité appelée ratio de division des risques.

⁶³ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.82.

CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque

L'objectif de ces indicateurs clés est d'éviter une concentration excessive des risques entre les mêmes emprunteurs, ce qui peut mettre la banque en grande difficulté en cas d'insolvabilité.

Ce ratio a pour objectif de limiter les conséquences liées aux risques de non-paiement et d'assurer ainsi la solvabilité des établissements de crédit. Le facteur de partage des risques lie tous les risques sur actions des clients supérieurs à 15 % aux actions. Tous les risques ne doivent pas dépasser huit fois le capital.

$$\text{Ratio de division de risque} = \frac{\text{fonds propres}}{\text{les risques encourus sur le même bénéficiaire}} \geq 15\%$$

5. Le ratio de fonds propres et ressources permanentes

Le ratio capital sur immobilisations est un ratio de solvabilité qui détermine le niveau minimum permettant aux établissements de crédit de couvrir des positions de long terme avec des ressources stables. Si un établissement de crédit accorde un prêt pour plus de cinq ans, il doit trouver (par rapport au multiplicateur) une ressource équivalente en fonds propres, fonds propres ou prêts forcés. Ce ratio doit être supérieur à 60 %.

Instauré après l'abandon du cadre de crédit en 1986, il a été introduit par étapes successives en 1992 et vise à limiter la « déconsolidation » des bilans, c'est-à-dire la conversion des ressources à court terme des banques en ressources à long terme, emplois temporaires. Cela évite aux banques d'avoir à rembourser des immobilisations pour faire face à leurs obligations.

$$\text{Ratio de fons propres et ressources permanentes} = \frac{\text{ressources à plus de 5 ans}}{\text{emplois à plus de 5 ans}} \geq 60\%$$

❖ Conclusion

Les institutions financières sont constamment confrontées à une variété de risques qui entravent leurs activités, entravent leur performance et menacent même la durabilité et la stabilité du système bancaire dans son ensemble.

En outre, une analyse des risques doit être effectuée avant la prise de décision. Les banques ne doivent pas perdre de vue les risques qu'elles couvrent en répondant positivement aux demandes d'assistance financière nées de leur relation avec elles.

Toute activité bancaire comporte des risques, mais il ne faut pas les entraver, car c'est la fonction des banques d'assumer et de gérer les risques. Plusieurs instruments (couvertures) sont à la disposition de la clientèle pour les protéger de ces risques

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

CHAPITRE 02

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Introduction

Dans la banque, comme dans toute autre entreprise, la rentabilité est au centre des préoccupations des dirigeants. Par conséquent, sa mesure et son analyse ont une forte importance stratégique. La banque se caractérise par sa complexité et sa multi-dimensionnalité, et sa rentabilité est traditionnellement déclinée selon trois axes :

- Par centre de profit
- par client
- Par produit

Maximiser la rentabilité interne d'une banque nécessite d'abord une bonne maîtrise des outils de gestion, une bonne approche méthodologique et une bonne compréhension des forces et des faiblesses.

À cet effet, le produit net bancaire apparaît comme la mesure classique de la rentabilité. Il permet l'orientation stratégique nécessaire pour construire la pérennité de la banque.

Ce chapitre présente les concepts de base et les outils de mesure appropriés liés à la rentabilité des banques, tout en soulignant ceux utilisés dans le cadre de l'atteinte des rendements et de la rentabilité.

Il est divisé en trois sections :

- * La première section : sera consacrée à expliquer le concept de rentabilité et son importance pour les banques.
- * La deuxième section : sera consacrée à l'identification des différents axes d'analyse de la rentabilité.
- * La troisième section : mettra en évidence la nécessité de la comptabilité analytique bancaire dans l'analyse de la rentabilité.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Section 1 : Aspects généraux de la rentabilité

La rentabilité est l'objectif visé par toutes entreprises, la banque ne déroge pas à cette règle. C'est la capacité de celle-ci à créer des richesses.

Cette section est consacrée à la définition des concepts de base liés à la rentabilité.

1.1. La notion de la rentabilité

Etymologiquement, rentabilité vient du mot rente, lui-même participe passé ancien du verbe rendre (latin populaire *rendita*, latin classique *reddita*, signifiant « somme perdue », selon le Grand Robert). Par conséquent, sa signification principale correspond à la capacité d'un investissement - "à rendre", à générer des revenus. Le concept de rentabilité est principalement associé à l'existence d'un capital capable de générer des rendements⁶⁴.

1.1.1. Définition de la rentabilité

« La rentabilité est un concept qui conduit à comparer un résultat à des moyens mis en œuvre. Le résultat peut être celui dégagé par l'une des composantes de l'activité d'une entreprise (résultat par produit, par agence) ou celui dégagé par la firme elle-même. C'est l'approche globale qui sera retenue ici et qui s'attachera successivement à la formation du résultat d'une banque puis aux facteurs explicatifs de la rentabilité »⁶⁵.

La rentabilité peut être définie comme « un indicateur de la capacité d'une banque à supporter les risques et/ou à accroître ses fonds propres »⁶⁶.

Selon Pierre CONSO, « la rentabilité est une notion qui s'applique à toute action économique mettant en œuvre les moyens matériels, humains et financiers. Elle s'exprime par le rapport résultat/moyens et elle est une mesure monétaire de l'efficience »⁶⁷.

⁶⁴ PINARDON F « La rentabilité : une affaire de points de vue », Edition L'Harmattan, Paris, 1989, P.10.

⁶⁵ DE COUSSERGUES S, « La banque : structures, marchés, gestion », 2^{ème} édition, DALLOZ, Paris, 1996, P. 91.

⁶⁶ GREUNING H.V et BRATANOVIC S.B, « Analyse et gestion du risque bancaire », 1^{ère} Edition, Eska, Paris, 2004, P.81.

⁶⁷ Pierre CONSO, OPCIT, P56.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

La rentabilité est généralement définie comme « la capacité d'un capital placé ou investi de produire un revenu exprimé en termes financiers »⁶⁸ ou bien l'aptitude à produire un bénéfice. Dans le langage financier le mot rentabilité est souvent utilisé comme « synonyme de profit en valeur absolue »⁶⁹.

La mesure de la rentabilité est l'une des missions les plus importantes dévolues au contrôle de gestion dans les banques et établissements financiers. Mais la rentabilité de la banque en milieu financier et bancaire se caractérise par sa complexité et sa polyvalence. En effet, cette mesure peut se faire selon plusieurs axes d'analyse.

1.2. Les différentes abstractions de la rentabilité

La rentabilité se présente sous plusieurs formes, tant qu'une banque doit satisfaire différents partenaires (dirigeants, actionnaires, employés et régulateurs) ayant des opinions divergentes sur la performance.

a. La rentabilité économique

La rentabilité économique mesure la rentabilité opérationnelle (activité) d'une entreprise, indépendamment du mode de financement. Elle est mesurée en rapportant l'excédent d'exploitation total à la somme du total des immobilisations corporelles et incorporelles et du besoin en fonds de roulement⁷⁰.

« La rentabilité économique est un indicateur synthétique qui exprime l'efficacité du processus d'exploitation. Aussi est-il nécessaire de la raccorder à d'autres indicateurs de mesure et de suivi des résultats, et notamment à la marge (rapport du profit au chiffre d'affaires) »⁷¹.

« La rentabilité économique est une évaluation de la rentabilité qui ne tient pas compte de l'origine des capitaux engagés dans la production (capitaux propres ou capitaux empruntés). La

⁶⁸ Dictionnaire économique et financier

⁶⁹ DEPALLENS Georges, « Gestion Financière De L'entreprise », Sirey, Paris, 1980, P.256.

⁷⁰<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1555#:~:text=La%20rentabilit%C3%A9%20%C3%A9conomique%20mesure%20la,besoin%20de%20fonds%20de%20foulement> . Consulté le 06/10/2022.

⁷¹ MARION Alain, OPCIT, P.183.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

comptabilité économique renvoie donc aux conditions de production et à la qualité de la gestion de l'entreprise (ou d'un autre agent économique) »⁷².

« La rentabilité économique ou d'exploitation rapporte le capital économique aux flux de résultat générés par l'exploitation. Deux mesures de soldes sont concevables, l'excédent brut d'exploitation ou le résultat d'exploitation »⁷³.

Une rentabilité économique est une rentabilité calculée avant prise en compte du financement, c'est-à-dire avant prise en compte du coût de l'endettement financier. Comme résultat économique, on utilise souvent l'excédent brut d'exploitation (rentabilité économique brute), ou le résultat d'exploitation (rentabilité économique nette)⁷⁴

b. La rentabilité financière

« La rentabilité financière est une évaluation qui tient compte des seuls capitaux propres de l'entreprise. Lorsque la rentabilité économique est supérieur aux coûts de capitaux emprunté par l'entreprise, la rentabilité financière s'élève (les recettes dégagés par les investissements sont supérieurs au frais financiers versés pour acquérir les équipements nécessaires), On est en présence d'un effet de levier sur la rentabilité financière »⁷⁵.

« La rentabilité financière n'est pas seulement une référence pour apprécier la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires, c'est aussi un indicateur pertinent de la mesure du potentiel de financement interne de la croissance de l'entreprise. En effet, le maintien de la structure financière suppose que les ressources stables de l'entreprise, et donc les capitaux propres, augmentant à un taux voisin de l'actif économique de l'entreprise. Or, en l'absence de la distribution des dividendes, la rentabilité financière mesure le taux de croissance des capitaux propres »⁷⁶.

⁷² BEITONE.A, CAZORLA.A, DOLLO.C, DRAI.A, « Dictionnaire de science économique », 4^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 2013, P.1564.

⁷³ DE LA BRUSLWRIE. H, « Analyse financière, Information financière, diagnostic et évaluation », 4^{ème} édition, Dunod, Paris, 2010 P.194.

⁷⁴ BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P, « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Foucher, Vanves, 2004, P.282.

⁷⁵ BEITONE.A, CAZORLA.A, DOLLO.C, DRAI.A, OPCIT, P.1564.

⁷⁶ MARION Alain, OPCIT, P.189

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

« La rentabilité financière fait référence, au dénominateur, à des capitaux investis par les bailleurs de fonds de l'entreprise, actionnaires et prêteurs »⁷⁷.

« La rentabilité financière est un indicateur de la mesure de la création de valeur pour l'actionnaire. En effet, on démontre que la valeur d'une firme s'accroît d'un montant supérieur aux fonds investis dès que la rentabilité de l'investissement est supérieure au coût du capital, c'est-à-dire l'exigence de rémunération attendue par les actionnaires »⁷⁸.

« Le numérateur, est représenté le plus souvent par le résultat net, c'est-à-dire, le résultat net revenant aux capitaux propres. Cependant, si on souhaite raisonner hors éléments exceptionnels, on peut également retenir le résultat courant »⁷⁹.

La rentabilité financière reflète la capacité d'une banque à récompenser ses actionnaires. Celle-ci s'exprime comme le rapport entre le bénéfice net et les fonds propres utilisés pour l'obtenir. Cependant, si le résultat net est mélangé à des éléments extraordinaires, le lecteur se retrouve avec un résultat courant avant impôt, ou même un résultat opérationnel (après impôt). Le dénominateur est généralement l'équité. Ainsi, le principal ratio de rentabilité financière est : résultat net/capitaux propres. Il est utilisé pour évaluer la capacité des capitaux propres à générer un résultat net.

c. La rentabilité commerciale

La rentabilité commerciale est un ratio financier qui mesure la rentabilité d'une entreprise en fonction du volume de son activité. En d'autres termes, combien l'entreprise gagne de la vente de son produit/service. Le revenu net est le profit ou la perte d'une entreprise au cours d'un exercice. Il est calculé en soustrayant toutes les dépenses (courantes, financières, spéciales) de tous les revenus générés. Le chiffre d'affaires correspond aux produits résultant de la vente des

⁷⁷ DE LA BRUSLWRIE. H, OPCIT, P.196.

⁷⁸ Idem, P.196.

⁷⁹ BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P, OPCIT, P.283.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

produits/services de l'entreprise, quels que soient les frais. La rentabilité commerciale estime également l'impact d'une baisse du chiffre d'affaires d'une entreprise sur son résultat net⁸⁰.

Calcul de la rentabilité commerciale : bénéfice net/chiffre d'affaires.

La rentabilité commerciale est un indicateur important de gestion de l'activité d'une entreprise de distribution. Celle-ci relie la marge brute des entreprises au chiffre d'affaires généré par une activité. Les variations de cette dernière peuvent être dues à :

- Conditions d'approvisionnement de l'entreprise ;
- De sa politique de prix, est-il possible de répercuter l'augmentation de son coût d'achat sur son prix de vente ;
- Sa politique produit élargit la gamme de produits vendus.

d. La rentabilité bancaire

« La rentabilité d'une banque comme étant l'aptitude à produire un profit ou un résultat. Pour juger la rentabilité d'une entreprise, il convient donc de rapprocher le résultat dégagé avec les moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire du capital qui s'y trouve investi »⁸¹.

La rentabilité d'une banque est révélatrice de sa position concurrentielle sur les marchés bancaires et de la qualité de sa gestion. L'existence de la rentabilité est nécessaire à tout établissement de crédit.

La rentabilité d'un établissement de crédit reflète cependant, son aptitude à créer de la valeur et à dégager des gains suffisants pour la poursuite de son activité et la sauvegarde de sa position sur le marché financier. L'existence d'un niveau minimum de rentabilité est indispensable aussi bien pour la banque que pour les agences. L'appréciation de la rentabilité par agence se présente à travers l'établissement du compte d'exploitation agence.

⁸⁰ [http://m2finances.org/index.php/2019/09/25/la-rentabilite-lindicateur-de-performance-par-excellence/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20calcul,activit%C3%A9%20de%20l'entreprise\).](http://m2finances.org/index.php/2019/09/25/la-rentabilite-lindicateur-de-performance-par-excellence/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20calcul,activit%C3%A9%20de%20l'entreprise).) C/15/10/2022

⁸¹ MELYON. G, « Gestion financière », 4^{ème} édition, Bréal, France, 2007, P.166.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

1.3. L'importance de la rentabilité pour la banque

« La rentabilité des capitaux investis est établie à partir du passif de l'entreprise. D'un point de vue statique et comptable, on retient les ressources durables de l'entreprise, c'est-à-dire ses capitaux permanents, eux-mêmes constitués des capitaux propres et de l'endettement »⁸².

« La rentabilité des capitaux investis est une variable importante pour toute entreprise, et un des critères essentiels d'action des institutions financières. En effet, la rentabilité est l'une des principales sources de production du capital »⁸³.

Un bon secteur bancaire est composé de banques rentables et bien capitalisées. La rentabilité d'une banque est un indicateur de sa compétitivité et de la qualité de sa gestion sur le marché bancaire. La présence de cette dernière est nécessaire pour tout établissement de crédit. Pour assurer d'abord la solidité de la structure financière en augmentant les fonds propres en fonction du risque. Cela permet de conserver un certain profit du risque et d'éviter les problèmes à court terme.

Une rentabilité suffisante pour permettre aux établissements de crédit de sécuriser les paiements de leurs contributeurs par le versement de dividendes est essentielle pour les futures augmentations de capital.

Enfin, une rentabilité régulièrement développée sera également un élément facilitant la mise en œuvre du plan stratégique de la banque.

1.4. Les objectifs et le suivi de la rentabilité

Après avoir introduit la définition et l'importance de la rentabilité bancaire, on peut maintenant parler d'objectifs de mesure et de suivi de la rentabilité.

1.4.1. Les objectifs de mesure de la rentabilité

La rentabilité est le facteur ultime du succès ou de l'échec d'une organisation. Elle mesure la capacité d'une banque à créer de la valeur. Cette dernière est également une mesure

⁸² DE LA BRUSLWRIE. H, OPCIT, P.196.

⁸³ SAUTTER C, « Introduction : trois essais sur la rentabilité » revue économique et statistique, volume 60, numéro 60, 1974, PP 3-5, P.3.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

quantitative du succès de la direction dans les domaines clés de la haute direction et de la génération de revenus.

Lors de l'analyse de la rentabilité, nous cherchons à comprendre le potentiel qu'une institution peut utiliser pour créer de la valeur. Cela implique une évaluation de la rentabilité historique de la banque, mesurée en corrélant les résultats économiques avec les actifs risqués. En d'autres termes, le résultat opérationnel courant est cohérent avec le risque de crédit bilanciel et hors bilan.

Il faut évaluer comment le management mesure la rentabilité, de même qu'on utilise ses propres méthodes pour mesurer la rentabilité. De cette façon, on cherche à comprendre à la fois les outils utilisés pour diriger l'institution et la capacité de la banque à créer de la valeur⁸⁴.

Pour mieux appréhender l'étendue et la force de l'assise commerciale d'une organisation, il est préférable d'affiner la phase d'analyse en analysant par ligne de produit, ligne d'activité, segment de clientèle ou responsabilité, ce qui nécessite une compréhension de la stratégie et de la performance.

L'objectif général de l'analyse est clair, mais l'objectif de l'analyse détaillée est de développer la concurrence et la compétitivité entre les unités de l'institution pour comprendre quelles activités contribuent à générer des profits et quel segment est plus fort que les autres pour les maintenir ou prendre des mesures correctives du créneau et / de l'unité déficitaire.

1.4.2. Le suivi de la rentabilité

Au-delà du choix des axes, la Direction Générale de l'établissement doit décider des modalités de suivi de la rentabilité⁸⁵. Une analyse de la rentabilité peut donc être effectuée de manière régulière et continue tout au long de l'année, après un certain nombre d'années ou à chaque période de l'exercice. Le suivi de la rentabilité sur une période de plusieurs années ne permet pas de distinguer la rentabilité des dernières années, ni de distinguer une année difficile d'une année bénéficiaire.

⁸⁴ Livre blanc, « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris, 1998, P. 147.

⁸⁵Idem, P.146.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

L'analyse se poursuit pendant la formation pour détecter et corriger les anomalies. C'est un puissant outil de gestion. Mais cela nécessite de grands outils. Faute de moyens, on peut se contenter d'analyser chaque exercice. La rentabilité peut être suivie selon différentes méthodes :

1.4.2.1. Par indicateur de tableau de bord

Un tableau de bord est un document regroupant les indicateurs financiers et financiers de l'entreprise, qui est établi par le contrôleur de gestion et est considéré comme un outil d'évaluation de l'organisation de l'entreprise. Un tableau de bord est un moyen de surveiller les performances. Ce dernier, il doit suivre la rentabilité sur différents axes d'analyse de rentabilité.

1.4.2.2. Par les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes provisoires de gestion permettent d'analyser les performances de la banque et d'utiliser le compte de profits et pertes, le tableau des revenus et dépenses pour obtenir des informations sur les opérations de la banque et l'évolution de son résultat (ou déficit).

Les soldes intermédiaires permettent d'évaluer la gestion d'une banque ou d'une entreprise.

1.4.2.3. Par les ratios

Les ratios sont utilisés pour évaluer la rentabilité et la structure financière des opérations de la banque. Ils sont analysés pour comparer les performances de la banque avec d'autres établissements de crédit.

Le respect des ratios de rentabilité permet de rester dans les normes et de suivre l'évolution de l'état de l'organisation.

1.4.2.4. Par le benchmarking

La concurrence nécessite la mise en place d'un système de comparaisons systémiques de la performance de l'entreprise ou de certaines de ses fonctions avec le monde extérieur. Cette méthode est recommandée pour les échanges d'expériences entre professionnels ayant problématiques similaires où chacun cherche à être meilleur.

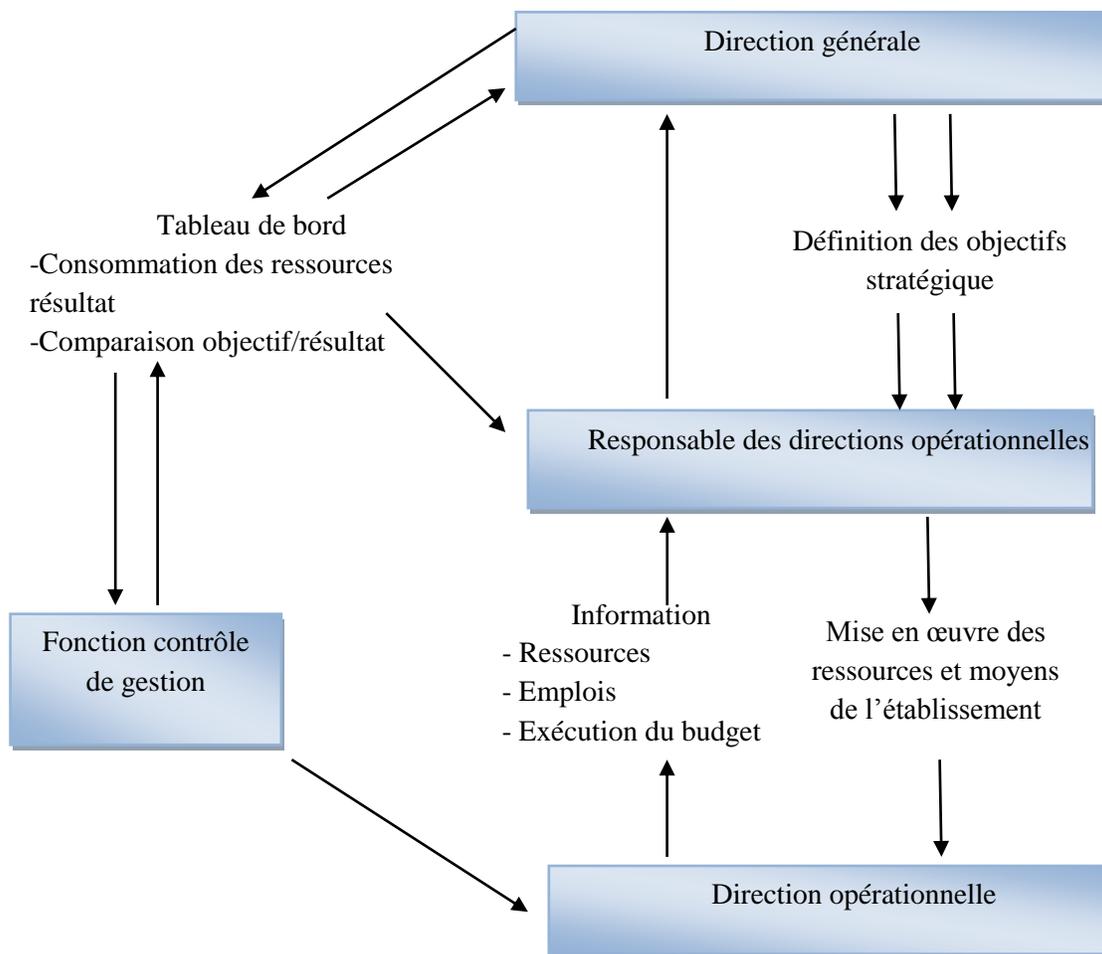
1.5. La gestion de la rentabilité

L'analyse de la rentabilité des opérations bancaires requiert une implication de la Direction Générale et de l'ensemble des directions opérationnelles afin de permettre une maîtrise optimale et surtout durable, dans un contexte marqué par les évolutions rapides des modes de gestion et des

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

stratégies de la concurrence⁸⁶. Cet engagement doit être précédé d'une réflexion sur le rôle et la place des contrôles de gestion au sein de l'organisation et sur la modernisation des systèmes d'information en général.

Figure n° 03 : Structure simplifiée de la gestion de la rentabilité



Source : Livre blanc, « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris, 1998, P. 10.

La gestion de la rentabilité est conçue pour créer de la valeur pour les actionnaires ou les affiliés. Cette préoccupation nécessite une forte implication de la Direction Générale et des

⁸⁶ Livre blanc, OPCIT, P. 11.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

dirigeants dans l'ensemble du processus de création de valeur interne, dont l'insuffisance est susceptible d'être sanctionnée par les actionnaires et les investisseurs.

Toutes les étapes de la préparation d'une analyse de rentabilité pour une institution financière nécessitent l'implication de la direction. Vérification des principales approches choisies (axe client, produit, méthode d'allocation des stocks, etc.) dans la pratique.

Si l'ensemble des directions doivent être partie prenante au processus d'élaboration d'un système de suivi de la rentabilité des activités bancaires, la fonction de contrôle de gestion a un rôle central à jouer auprès de la direction générale⁸⁷.

La validité d'une analyse de la rentabilité repose réellement sur la qualité du système d'information lui-même. Ce système dont l'informatique n'est qu'un vecteur parmi d'autres doit répondre à plusieurs types de besoins de nature variable.

Elle est également le principal destinataire de tableaux de bord synthétiques contenant des ratios et des agrégats qui suivent la probabilité selon l'axe analytique maintenu. Il lui appartient de demander des recherches complémentaires et des éclaircissements spécifiques en fonction de ses besoins et de sa stratégie institutionnelle. Ainsi, au lieu d'un tableau de bord unique, nous avons plusieurs tableaux de bord pour adapter chaque DG, au sein de chaque DG à la stratégie choisie.

Section 2 : les axes d'analyse de rentabilité bancaire

La mesure de la rentabilité bancaire est particulièrement complexe, c'est la raison des différents axes de la rentabilité des activités bancaires : entités (centres de bénéfices, produits, clients, réseaux de distribution, les métiers d'activité). Tous ces axes d'analyse sont nécessaires pour bien analyser la rentabilité de la banque. Les méthodes les plus courantes et les plus préférées sont les approches par centre de profits et par activités ou métiers.

Dans cette deuxième section, différentes méthodes d'analyse de la rentabilité bancaire seront introduites.

⁸⁷ Livre blanc, OPCIT, P. 11.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2.1. Les méthodes d'analyse de la rentabilité bancaire

L'analyse de la rentabilité est effectuée de diverses manières, notamment : rentabilité par centre de profit, rentabilité par produit, rentabilité par client, rentabilité par activité, rentabilité par segment de clientèle et par réseau de distribution.

2.1.1. La rentabilité par centre de profit

2.1.1.1. La mesure des résultats par centre de profit

Cette rentabilité permet d'évaluer le résultat de la banque par centre de profit et d'analyser ses performances. L'approche globale de mesure de la rentabilité par centre d'intérêt sera présentée brièvement dans ce qui suit.

La base de cette méthode est de déterminer le résultat par chaque centre de profit et mettre en évidence différents niveaux de marge liés au degré de contrôle des coûts par responsable de centre. La détermination du résultat pour chaque centre de profit repose sur quatre calculs intermédiaires : détermination du produit net bancaire, des frais associés (charges affectées), du produit brut résultat d'exploitation et enfin du résultat net. La formation du résultat net bancaire suit le processus suivant⁸⁸ :

Produit net bancaire
(-) charge d'exploitation (Y compris amortissements)
(=) Résultat brut d'exploitation
(-) Coût du risqué
(=) Résultat d'exploitation
(+/-) Pertes et profits exceptionnels
(+/-) Divers
(=) Résultat net avant impôt
(-) Impôts
(=) Résultat net

⁸⁸ Gérard Naulleau et Michel Rouach « contrôle de gestion et stratégie dans la banque », 3^{ème} édition, 1998, P.59.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2.1.1.2. Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de la banque. Plus précisément, il constitue la différence entre les produits issus de l'activité bancaires et les charges engendrées par cette même activité.⁸⁹

$$\text{PNB} = (\text{produits d'exploitation} + \text{intérêts et commissions perçus}) - (\text{charges d'exploitation} + \text{intérêts et commissions dus})$$

Le PNB est la résultante de trois comptes :

1) La marge sur intérêts

Représente la marge sur l'activité d'intermédiation bancaire⁹⁰. Elle est une résultante de la différence entre les intérêts reçus des clients et les intérêts payés aux clients et se calcule comme suit :

$$+ \text{Intérêts reçus des clients} - \text{intérêts payés par la banque, sur dépôts ou refinancements} = \text{marge sur intérêts}$$

2) Les commissions perçus

Concernent les activités de service des institutions de crédit, se sont soit les commissions bancaires (commissions de transaction, de crédit, de charge ou de caisse) soit des commissions financières (les commissions sur titres, commissions de gestion des OPCVM) ou des commissions d'ingénierie. Dans la plupart des cas la répartition des commissions bancaires ou financières par centre de profit se fait directement au niveau de l'agence dans le cas où celle-ci est considérée comme centre de profit.⁹¹

⁸⁹ www.journaldunet.fr Consulté le 01/10/2022

⁹⁰ ROUACH M et NAULLEAU G, OPCIT, 59.

⁹¹ ROUACH M et NAULLEAU G, OPCIT, P.60.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

3) Les produits et charges divers

Réponds essentiellement aux produits de portefeuille-titre de l'institution financière ainsi qu'aux transactions en espèce et interbancaire.

2.1.1.3.Résultat Brut d'Exploitation(RBE)

Cet agrégat s'obtient après la prise en compte des charges fonctionnelles et structurelles. Les couts fonctionnels résultant de l'affectation à des unités physiques de travail peuvent être partiellement gérés par des centres de profit, suivant des principes similaires aux centres d'opérations. Ce n'est pas le cas des charges de structures qui sont allouées en cascades par des conventions de répartition et qui sont « subies » par de centres de profit.

2.1.1.4.Le résultat net (RN)

Le résultat net s'obtient à partir du résultat brut d'exploitation auquel sont retranchés le coût du risque, les éléments exceptionnels et divers et les impôts. Le responsable du centre de profits à un niveau de contrôle variable sur ces différents éléments : appréciable dans le cas des provisions, contrôle faible ou même des positions fiscales inexistantes. Le compte d'exploitation analytique ainsi obtenu peut être comparé aussi bien avec celui de la même période de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours à fin d'identifier et d'analyser les écarts.

2.1.2. Les ratios d'analyse et de suivi de rentabilité

Le compte de résultat analytique est complété par différents ratios d'analyse et de suivi de rentabilité. Dans ce qui suit nous allons présenter les principales familles de ratios :

Les ratios reflètent le niveau de rémunération du capital affecté au centre de profit.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2.1.2.1. Les ratios de profitabilité

Ce ratio mesure l'importance du bénéfice net par rapport au chiffre d'affaires ; il va permettre de caractériser l'aptitude de l'entreprise et de sa gestion à produire des bénéfices⁹². Ils ajustent le résultat net du PNB pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des activités poursuivies.

2.1.2.2. Les ratios des recettes sur charges

Ils rapprochent les charges d'exploitation du PNB. Le plus connu de ces ratios est «coefficient d'exploitation» qui est obtenu en divisant les dépenses d'exploitation par le PNB. Le coefficient d'exploitation mesure le poids relatif des coûts par rapport aux recettes.

2.1.2.3. Les ratios de marge brute globale

Ils rapprochent le PNB du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces ratios reflètent le niveau de marge moyen avant prise en compte des frais généraux et des indemnités.

2.1.2.4. Les ratios de marge nette globale

Ils rapprochent le résultat net du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces mesures montrent le niveau moyen de la marge après avoir pris en compte les frais généraux et les charges à payer.

2.1.2.5. Les ratios de productivité

Ils rapprochent les charges des encours moyens de crédit ou le PNB à l'effectif moyen. Ils peuvent être obtenus par les soldes moyens des prêts par rapport au personnel moyen pour les opérations bancaires courantes.

2.1.2.6. Les ratios de suivi du risque de crédit

Ils rapprochent les encours contentieux sur l'encours global de crédit ou encore les dotations aux provisions sur l'encours moyen global de crédit. Ces ratios peuvent également être

⁹² www.letudiant.fr Consulté le 03/10/2022.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

déterminés par l'encours de provisions rapporté à l'encours contentieux, ce dernier ratio mesure l'étendu global des « actifs compromis » par des provisions.

2.1.3. La rentabilité par produits

Le calcul de la rentabilité par produit complète l'approche de rentabilité par centre de profit. Il s'agit de fournir des éléments précis sur les marges dégagées par les produits et les services commercialisés⁹³. Connaître les coûts par produits est important pour développer la politique de tarification et pour la stratégie commerciale. L'analyse de la rentabilité par produits permet :

- D'identifier les produits les plus rentables.
- De contribuer à la détermination des prix des produits et services bancaires.

La méthodologie de détermination de la rentabilité par produit peut être répartie en trois étapes :

2.1.3.1. Mise à jour de la nomenclature des produits

Dans la banque et la finance, les produits sont souvent liés entre eux et il est difficile de définir les frontières entre eux. Par conséquent, un préalable à l'introduction d'une méthodologie de calcul de rentabilité par produit est la mise à jour de la nomenclature des produits et services vendus par les banques. Celle-ci doit répertorier tous les produits et les services commercialisés en indiquant clairement le niveau de regroupement retenu pour le suivi des rentabilités.

2.1.3.2. Détermination des charges et des recettes par produit

1) Détermination des charges

Lorsque des coûts de transaction bien identifiés sont associés à l'existence d'un produit, il est simple de déterminer les frais attribuables à ce produit. Elle consiste à multiplier le volume d'opération induite par le produit par coût unitaire de chacune des opérations.

⁹³ ROUACH M. et NAULLEAU G. « Le contrôle de gestion bancaire et financier », troisième édition, banque éditeur, Paris, 2010, P.84.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2) Détermination des recettes par produits

Dans la plupart des cas, cela se fait directement. Cependant, dans certains cas, cette allocation n'est pas immédiate. C'est le cas lorsque les banques utilisent des instruments de paiement qui les rémunèrent directement par les commissions qu'elles perçoivent auprès de leurs clients, et lorsqu'elles les rémunèrent indirectement grâce à l'utilisation de dépôts à vue non rémunérés.

2.1.3.3. Détermination des marges par produit et analyse de la rentabilité

En utilisant une approche simplifiée par rapport à la détermination de la rentabilité par centre de profit, différents niveaux de marge peuvent être calculés pour chaque produit. Ces niveaux de marge peuvent être comparés aux marges ou aux objectifs atteints l'année précédente. Des seuils de rentabilités peuvent être dégagés par produit : les calculs sont nécessaires lors du lancement ou de la modification d'un produit. Essentiellement, connaître le coût et la marge par produit ou service permet de mettre en œuvre des politiques de tarification plus efficaces et cohérentes.

2.1.4. La rentabilité par client

L'identification de la rentabilité par les clients est une dimension de plus en plus demandée dans la gestion des entreprises. Cela nécessite le développement de méthodes de traitement complexes et d'importantes capacités informatiques.

Cette organisation rentable suit généralement les trois principaux pôles d'activité des banques : les dépôts et l'épargne, les crédits et les services bancaires et financiers.

2.1.4.1. Les dépôts à vue, à terme et d'épargne

La mesure des capitaux par client peut se faire suivant l'une des méthodes de détermination du PNB présentées précédemment : capitaux moyens en date d'opérations, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

de trésorerie⁹⁴. Les mouvements de capitaux sont divisés en plusieurs rubriques comme les mouvements transactions (dépôts et retraits d'espèces), mouvements de trésorerie (escomptes), mouvements financiers (achat et vente d'actions). La valorisation des capitaux moyens dépend du système de taux de cession interne des capitaux en usage dans la banque.

2.1.4.2. Les crédits

L'appréhension de la marge sur crédits est liée au système de mesure des capitaux et des taux de cession interne des capitaux retenus pour la détermination de PNB. La méthode la plus pertinente économiquement mais aussi la plus complexe est celle des taux de cession interne multiples la marge sur les opérations de crédit peut alors être obtenue par client.

2.1.4.3. Les services bancaires et financiers

La plupart des frais de services bancaires et financiers sont directement attribuables au client. Cependant, dans certains cas, des accords de vente analytiques doivent être créés pour chaque client. L'analyse de la rentabilité par client permet une appréhension de la relation avec les responsables commerciaux. C'est pourquoi les chargés de la clientèle préfèrent suivre la rentabilité client par client plutôt que par segment de clientèles.

2.1.5. La rentabilité par activité (ou par métier)

De point de vue de l'organisation interne de la banque, cinq catégories homogènes d'activité sont généralement identifiées : la collecte de dépôts, la distribution de crédits, la gestion des moyens de paiements, l'activité financière et enfin les prestations de services⁹⁵.

La rentabilité par activité vise à calculer la marge bénéficiaire dégagée par chacune de ces catégories d'activité. Ces dernières pouvant éventuellement être décomposées en sous catégories. Ce type de calcul économique permet des comparaisons relativement aisées et fiables entre banques du fait de la faible allocation traditionnelle des frais généraux.

⁹⁴ ROUACH M.et NAULLEAU G, OPCIT, P.90.

⁹⁵ ROUACH M.et NAULLEAU G, OPCIT, P.92.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Cette méthode devient fondamentale lorsque toutes les parties intéressées à cette activité sont réunies par coordination pour prendre des décisions coordonnées et unifiées. C'est le cas des banques organisées par «métier» ou par «ligne de métier mondiale».

2.1.6. La rentabilité par segment de clientèle

Cette mesure de rentabilité est obtenue en effectuant des tris au sein de la base de données « rentabilité clients ». Les segments d'analyse les plus utilisés sont la catégorie juridique des clients (particuliers, professionnels, entreprises) la catégorie socio professionnelle des particuliers et celle du secteur d'activité pour les entreprises⁹⁶.

L'analyse de la rentabilité par segment de clientèle permet une bonne appréhension de la relation clientèle par les responsables commerciaux et notamment par le réseau.

La gestion de la relation client s'est également révélée d'un grand intérêt dans l'étude de certaines opérations complexes comme la mise en place de produits d'appel. Peut-être non rentable au début, mais rentabilité généralement évaluée positive en fin de compte. En outre, la prise en compte de la relation clientèle est indispensable pour les principaux clients compte de contexte bancaire actuel marqué par le rétrécissement des marges.

2.1.7. La rentabilité par réseau de distribution

Cette mesure de rentabilité est utile pour comparer les réseaux de distribution entre eux (agence, vente par correspondance, par prescripteur, par téléphone, par internet,...) et ajuster les prises de décision : renforcement d'un réseau promoteur, abandon d'un réseau déficitaire. Le calcul est obtenu par traitement de la rentabilité par produit (addition de la rentabilité de tous les produits vendus par un même réseau de distribution), par centre de profit ou client ou encore par une combinaison des trois axes.

L'analyse par centre de profit est la méthode préférée des analystes, mais l'analyse par activité reste la plus simple.

⁹⁶ ROUACH M.et NAULLEAU G, OPCIT, P.76.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Après avoir défini le concept de rentabilité, son importance pour la banque est les variables clés de sa gestion, la section suivante présentera les différents outils de mesure de la rentabilité bancaire.

2.2. Le rôle de la comptabilité analytique dans l'analyse de la rentabilité

L'objectif principal de la banque, comme toute autre entreprise, est de rentabiliser ses fonds en utilisant des outils d'analyse et de valorisation, en tenant compte de son environnement réglementaire.

Afin de pouvoir diagnostiquer correctement la situation et les perspectives d'avenir de la banque, il est nécessaire de rechercher des critères d'interprétation et de partir des états financiers c'est-à-dire des documents comptables.

Pour cela, les diagnostics de rentabilité s'appuient sur des outils qui permettent de mieux percevoir la formation des résultats. Ces outils découlent des informations figurant dans le compte de résultat qui donnent lieu à des calculs de soldes et marges. Ils découlent également des informations figurant au bilan de la banque puisque, c'est à partir des éléments inscrits au passif et à l'actif que sont engendrés des flux de charges et de produits permettant de calculer certains ratios de rentabilité. Il est donc nécessaire avant de procéder à la mesure et à l'analyse de la rentabilité dans une banque de présenter les outils d'aide figurant dans la comptabilité analytique bancaire.

En effet, les soldes intermédiaires de gestion permettent d'identifier les éléments qui concourent à la formation du résultat, de même la répartition analytique des charges et certains ratios aident à mieux appréhender la structure d'exploitation d'une banque.

A cet égard, nous allons détailler la méthode d'évaluation de la rentabilité de la banque.

2.2.1. Définition de la comptabilité analytique bancaire

La comptabilité analytique est une méthode de traitement des données financières. Comme son nom l'indique, elle sert à analyser des données comptables et ainsi à expliquer les résultats financiers.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Elle est basée sur la comptabilité générale, mais sert à donner une vision plus détaillée de l'activité d'une société. En effet, la comptabilité générale, elle, sert simplement à donner une vue globale des différents comptes d'une entreprise.⁹⁷

2.2.1.1. Les méthodes d'analyse par la comptabilité analytique

1) La méthode des coûts complets

Un coût complet est un coût constitué de l'ensemble des charges pouvant être associées grâce à des traitements analytiques appropriés : affectation, imputation.

L'affectation est le cas le plus à analyser et concerne les éléments directement imputables à ce que l'on évalue (charges directes et/ variables d'un produit) tandis que l'imputation concerne ce qui n'est aisément affectable (charges indirectes e/ ou de structure).

Le coût de revient complet est un coût complet d'un produit au stade final, coût de distribution inclus⁹⁸.

Cette méthode repose sur la distinction fondamentale existant entre les charges directes et les charges indirectes.

- **Les charges non incorporables**

Ce sont principalement les charges exceptionnelles ainsi que les charges qui n'ont aucun rapport avec l'activité courante de l'entreprise.

- **Les charges incorporables**

Ces charges vont servir de base aux calculs des coûts. Il conviendra d'y distinguer les charges directes des charges indirectes.

- **Les charges directes**

Pourront être attribuées directement au coût d'un produit.

- **Les charges indirectes**

Font l'objet d'une répartition entre plusieurs produits. Elles nécessitent des calculs préalables dans centres d'analyse.

⁹⁷ www.infonet.fr Consulté le 12/10/2022

⁹⁸ YVON PESQUEUX et BERNARD MARTORY « la nouvelle comptabilité des coûts », 1^{ère} édition, Paris, 1995, P.25.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2) La méthode des coûts partiels

- **Le coût direct**

C'est le cout constitué par :

- Coûts qui lui sont directement imputables : Il s'agit généralement de coûts d'exploitation (ou variables).
- Des dépenses qui peuvent clairement être imputées à ces dépenses même si elles transitent par le centre d'analyse. Certaines de ces charges sont opérationnelles.

- **Le coût variable**

Le coût variable est constitué par des charges qui varient avec le volume d'activité de l'entreprise sans qu'il y ait nécessairement exacte proportionnalité entre la variation des charges obtenues et la variation des produits obtenus⁹⁹.

Cela s'applique à la consommation de matériaux liée à la production ainsi qu'à de nombreux coûts encourus dans les opérations quotidiennes. La difficulté est que chacune de ces charges a une fonction de variation particulière par rapport à l'activité. Le raisonnement global de variabilité est donc, en pratique, sans signification. Le concept est pertinent, sa mise en pratique impossible.

3) La méthode des coûts réels

Le système des coûts réels est un ensemble méthodes, qui nous permet de calculer les coûts des périodes passées. Il est basé sur la comptabilisation des charges réellement engagées dans le processus d'exploitation et permet à l'entreprise :

- D'étudier leur évolution.
- De comparer la structure des coûts.
- De contrôler l'efficacité de l'exploitation.
- D'étudier les résultats analytiques.
- Et d'apprécier la rentabilité de l'exploitation.

⁹⁹ YVON PESQUEUX et BERNARD MARTORY, OPCIT, P.27.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

4) La méthode de prix de marché

Le prix de marché est le prix des biens et des services déterminés par l'offre et la demande dans les régimes d'économie de marché. Cette méthode consiste à fixer une comparaison avec le prix d'une même transaction indépendante, pouvant être considéré à ce titre.

2.3. Le bilan et le hors bilan

2.3.1. Le bilan bancaire

Le bilan d'une banque, comme celui de toute entreprise, est un état patrimonial des créances et dettes à une date donnée. Toutefois, par rapport à la comptabilité générale, il comporte deux différences notables :

- eu égard à l'importance de la liquidité, la présentation est inversée puisque les opérations de trésorerie figurent en haut de bilan et les immobilisations en bas ;
- les valeurs portées dans l'actif sont des valeurs nettes d'amortissements et de provisions. Il comprend un actif qui enregistre les avoirs et créances, un passif qui enregistre les dettes et les fonds propres et un hors bilan qui, pour les établissements de crédit, enregistre de nombreuses opérations de banque. L'actif et le passif sont composés de postes regroupés selon les classes du plan de comptes et qui serviront de trame à ce développement.¹⁰⁰

2.3.1.1. Le bilan, indicateur de taille et de métier

Le bilan d'une banque est établi en fin de l'exercice à partir des soldes des comptes des classes 1 à 5. Les soldes de comptes débiteurs sont regroupés, en principe, dans des postes de l'actif alors que les soldes des comptes créditeurs sont regroupés dans les postes de passif de bilan¹⁰¹. Le bilan bancaire fournit donc une évaluation du patrimoine de la banque en comptabilisant les dépôts, les crédits et les opérations sur titre ce qui permet de refléter l'intensité

¹⁰⁰DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.132

¹⁰¹ Pierre- Charles, OPCIT, P. 46

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

des relations avec la clientèle ainsi que les activités de marchés. Le total du bilan est alors l'indicateur le plus souvent retenu pour désigner la taille d'un établissement de crédits et pour procéder à des classements et des comparaisons.

2.3.1.2. Structure du bilan bancaire

De manière simplifiée, le bilan d'une banque se présente de la façon suivante :

Tableau N° 05 : Structure simplifiée des classes constituant le bilan de la banque

Actif	Passif
Prêts interbancaires	Emprunts interbancaires
Crédits clientèles	Dépôts de la clientèle
Divers	Divers
Portefeuilles titres	Certificat de dépôt
Immobilisations	Dettes sous formes d'obligation
-	Fonds Propres

Source : MORISSON G. « La situation financière des banques centrales, problématique et enjeux », document pédagogique, institut bancaire et financier, 2009, P.06.

De façon générale, le bilan bancaire présenté de façon équilibrée, la liste des actifs et des ressources de la banque, c'est-à-dire qu'il a les caractéristiques suivantes :

Total des actifs = Total des dettes + le capital

Le passif nous renseigne donc sur la l'origine des ressources qui sont les fonds collectés par la banque, l'actif quant à lui nous informe sur l'utilisation des fonds collectés. Et d'après le tableau précédent, le cadre comptable ventile le bilan d'une banque en 5 classes.

Les différents postes de l'actif sont classés par ordre de liquidité décroissante, et les différents postes de passif sont classés par ordre d'exigibilité décroissante.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Les actifs et les passifs de la classe 1 correspondent aux opérations interbancaires celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, pour sa gestion de trésorerie. Quand son exploitation lui permet de dégager des excédents de trésorerie, la banque se trouve en position de prêteur net sur le marché interbancaire mais inversement la banque doit avoir recours au marché pour assurer son refinancement.

Les actifs et les passifs de la classe 2 correspondent aux opérations avec la clientèle : à l'actif les crédits accordés, au passif les dépôts collectés ventilés selon leur degré d'exigibilité, leur forme (compte, bon, certificat) et leur nature au regard de la réglementation bancaire (compte d'épargne à régime spécial, comptes ordinaires).

Les actifs et les passifs de la classe 3 reprennent les opérations sur titres et les opérations diverses. A l'actif, les placements de la banque sur le marché des capitaux pour son propre compte (portefeuille de titres, classés selon leur durée de conservation). Au passif, les titres de dettes que la banque émet pour se refinancer.

La classe 4, à l'actif, contient les valeurs immobilisées qui sont les biens et valeurs censés demeurer durablement dans le patrimoine de la banque.

La classe 5, au passif, comprend les provisions constituées et les fonds propres y compris les bénéfices non distribués.

Le tableau suivant va nous permettre de voir la structure du bilan d'une banque publique algérienne :

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Tableau N° 06 : Structure du bilan d'une banque

Actif	N	N-1	Passif	N	N-1
1. Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux			1. Banque centrale.		
2. Actifs financiers détenus à des fins transactions			2. Dettes envers les institutions financières.		
3. Actifs financiers disponibles à la vente			3. Dette envers la clientèle.		
4. Prêts et créances sur les institutions financières			4. Dettes représentées par un titre		
5. Prêts et créances sur la clientèle.			5. Impôts courants – passif		
6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			6. Impôts différés – passif		
7. Impôts courants-Actifs			7. Autres passifs		
8. Impôts différés-Actifs			8. Comptes de régularisation		
9. Autres actifs			9. Provision pour risques et charges		
10. Comptes de régularisation			10. Subventions d'équipement-autres		
11. Participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées			11. Subventions d'investissements		
12. Immeubles de placement			12. Fonds pour risques bancaires généraux		
13. Immobilisations corporelles			13. Dettes subordonnées		
14. Immobilisations incorporelles			14. Capital		
15. Ecart d'acquisition			15. Primes liées au capital		
			16. Réserves		
			17. Ecart d'évaluation		
			18. Ecart de réévaluation		
			19. Report à nouveau		
			20. Résultat de l'exercice		

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Total actif			Total passif		
--------------------	--	--	---------------------	--	--

Source : Règlement n° 09-24 du 23 Juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables aux banques et aux établissements financiers.

Le bilan d'une banque algérienne se compose de 15 Postes à l'actif et de 19 Postes au passif ; l'interprétation des différentes postes va permettre de connaître les principales activités de la banque.

2.3.1.3. Signification des postes de l'actif de du bilan

L'actif est classé par l'ordre de liquidité décroissante, du plus liquide (postes du haut du bilan) au moins liquide (poste du bas du bilan).

2.3.1.4. Signification des postes de passif du bilan

Le passif du bilan représente l'ensemble des dettes de la banque rangées par ordre d'exigibilité décroissante. Il renseigne sur l'origine des ressources, c'est-à-dire les fonds collectés par la banque.

Toutefois, comme à l'actif, l'ordre des comptes du passif du bilan de banque est inversé par rapport à la comptabilité générale puisque le haut du bilan correspond aux opérations de trésorerie et le bas de bilan aux capitaux propres. Le passif présente la situation des moyens de financement, leur origine, dont l'emploi se montre dans la rubrique de l'actif.

Le besoin de dégager des profits stables et croissants implique aussi le besoin de gérer les risques. La gestion du bilan est devenue une approche presque universellement admise de gestion de rentabilité étant donné la relation étroite qui existe entre le capital et la rentabilité, l'objectif essentiel de la gestion du bilan est d'assurer une rentabilité durable, de sorte que la banque puisse réserver et accroître ses ressources en capital. Si la banque ne parvient pas à gérer effectivement son risque de crédit, ses marges financières peuvent en souffrir.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

2.3.2. Le hors bilan d'une banque

Le hors bilan est un ensemble de comptes annexés au bilan qui retrace les engagements futurs ou virtuels d'une banque ne donnant pas lieu à un flux de trésorerie. Il s'agit d'un document très significatif car de nombreuses opérations de banque donnent naissance à des engagements qui ne figurent pas au bilan mais qui mettent en risque l'établissement de crédit. Les banques doivent donc tenir une comptabilité d'engagements sur les comptes de la classe 9 mais qui ne sont repris que partiellement dans le hors bilan publiable.

Le hors bilan publiable distingue les engagements donnés et les engagements reçus en les décomposant en :

- engagements de financement comme les confirmations de crédit ou les lignes de substitution des billets de trésorerie ;
- engagements de garantie ainsi les cautions et avals ;
- engagements sur titres comme les titres achetés ou vendus avec faculté de reprise.

Le hors bilan publiable ne reprend pas les opérations à terme et conditionnelles sur instruments financiers et devises qui, à l'évidence, donnent naissance à des engagements dont les montants sont indiqués en annexe de ce chapitre.¹⁰²

Le tableau suivant présente la structure de hors bilan d'un établissement de crédit :

Tableau N° 07 : Le hors bilan d'une banque publique algérienne

Les rubriques	N	N-1
1) Engagements donnés		
Engagements de financement		
1. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
2. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
3. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
4. Engagement d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		

¹⁰² DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.136.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

5. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
6. Autres engagements donnés		
2) Engagements reçus		
Engagements de financement		
7. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
8. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
9. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
10. Autres engagements reçus		

Source : Pierre- Charles Pupion « Economie et gestion bancaire » ,3^{ème} édition DUNOD.

2.3.2.1. Signification des postes du hors bilan

Le hors bilan publiable d'une banque algérienne est composé de deux (02) sortes d'engagements, les engagements donnés et reçus et de dix (10) postes.

Les postes du hors reprennent les soldes des comptes de la classe neuf (09) du plan comptable. Ils comprennent, d'une part, des engagements donnés à des tiers, établissement de crédit et clientèle ou reçus d'eux, et d'autre part, des engagements portant sur différents instruments financiers.

Les postes de 1 à 6 regroupent les engagements donnés par l'établissement de crédit donnés.

- Le poste 1 rassemble différents engagements en faveur d'autres établissements de crédit notamment les accords de refinancement et les acceptations à payer.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- Le poste 2, Engagements de financement en faveur de la clientèle comprend notamment les ouvertures de crédits confirmées et les opérations de prise ferme sur billet de trésorerie.
- Le poste 3, Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et le poste 4 Engagements de garantie d'ordre de la clientèle comprennent les cautions, avals et d'autres garanties données.
- Dans le poste 5, Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise.
- Le poste 6, comporte les autres engagements donnés sur titres comprend les titres à livrer par l'établissement.
- Les postes 7 à 10 rassemblent les différents types d'engagements que l'établissement a reçus.
- Le poste 7, Engagements de financement reçus d'établissement de crédit recouvre en particulier les accords de refinancement.
- Le poste 8, Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit regroupe les cautions, avals et autres.
- Dans le poste 9, Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprises garanties reçus d'établissement de crédit.
- Le poste 10, Autres engagements reçus sur titres comprend les titres à recevoir par l'établissement.

2.4. Le tableau de compte du résultat

Le compte de résultat (ou CR) est un document comptable présentant l'ensemble des produits et des charges d'une société durant un exercice comptable. Comme le bilan et les annexes, il fait partie des états financiers des entreprises.

Le compte de résultat a pour vocation d'informer sur les performances réalisées par une entreprise. En se focalisant sur ses variations de patrimoine (gains et pertes), il permet de dégager son résultat net (bénéfice ou déficit). Le compte de résultat revêt un caractère important pour deux types de public. D'une part, il permet à l'administration fiscale de prendre connaissance du bénéfice réalisé

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

par une entreprise. D'autre part, il permet à des financeurs potentiels d'en connaître les performances et la rentabilité.¹⁰³

Tableau N° 08 : Structure du compte de résultat d'une banque

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées		
Commissions (produits)		
- Commissions (charges)		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Produits des autres activités		
-Charges des autres activités		
Produit net bancaire		
- Charges générales d'exploitation		
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation		
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables		
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties		
Résultat d'exploitation		
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
+ Élément extraordinaire (produits)		
- Éléments extraordinaires (charges)		

¹⁰³ www.journaldunet.fr Consulté le 05/10/2022

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Résultat avant impôt		
- Impôts sur les résultats et assimilés		
- Impôts différés sur résultat		
Résultat net		

Source : Etabli à partir du règlement n° 09- 24 du 23 Juillet 2009 de la banque d'Algérie

Habituellement pour analyser la rentabilité bancaire, les informations de départ utilisées sont les informations comptables et financières, notamment le compte de résultat. Ce dernier constitue la source principale d'information sur la rentabilité en indiquant la source des gains, leurs volumes et leurs qualités ainsi que la qualité du portefeuille des prêts de la banque et l'orientation de ses dépenses.

2.4.1. Signification des postes du compte de résultat

Afin de mieux comprendre les soldes intermédiaires de gestion, il est nécessaire de fournir une interprétation des différents postes qui composent le compte de résultats.

2.4.1.1. Les différents postes du compte de résultat

Le compte de résultat se compose de plusieurs postes, et qui sont comme suit :

- **Poste 01 : Intérêts et produits assimilés** : comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant caractère d'intérêts, Figurent notamment à ce poste :
 - Les intérêts courus et échus des actifs financiers disponibles à la vente
 - Les intérêts courus et échus des prêts et créances sur institutions financières
 - Les intérêts courus et échus des prêts et créances sur la clientèle
 - Les intérêts courus et échus des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
 - Les produits sur opération de location-financement ayant une nature d'intérêts
- **Poste 02 : Intérêts et charges assimilées** : comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts. Figurent notamment à ce poste :
 - Les intérêts courus et échus des dettes envers les institutions financières

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- Les intérêts courus et échus des dettes envers la clientèle
 - Les intérêts courus et échus sur dettes représentées par un titre
 - Les intérêts courus et échus sur dettes subordonnées
 - Les charges sur opérations de location-financement ayant une nature d'intérêts
- **Poste 03 : Commissions (produits) :** Ce poste comprend les produits d'opérations bancaires facturés sous forme de commissions égales à la contrepartie de services rendus à des tiers, à l'exclusion des produits inclus dans le poste 1 du compte de résultat.
- **Poste 4 : Commissions (charges) :** recouvre les charges d'exploitation bancaire sous forme des commissions ayant origine d'utilisation de services rendus par des tiers, à l'exception des charges figurant au poste 2 du compte de résultats.
- **Poste 5 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction :** ce poste comprend :
- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction
 - Les intérêts courus et échus des titres à revenu fixe classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction
 - Les plus et moins- value de cessions réalisées sur des actifs financiers détenus à des fins de transaction
- **Poste 6 : Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente :** Ce poste comprend notamment : les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers disponibles à la vente ; les plus et moins-value de cessions réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ; les pertes de valeur des titres à revenu variable.
- **Poste 7 : Produits des autres activités :** comprend l'ensemble des produits d'exploitation bancaire, à l'exclusion de ceux inscrits aux postes 1, 3, 5 et 6. Figurant également à ce poste les dividendes et autres revenus provenant des participations dans les filiales, les coentreprises ou les entités associées.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- **Poste 8 : Charges des autres activités** : comprend l'ensemble des charges d'exploitation bancaire, à l'exclusion de celles inscrites aux postes 2, 4, 5 et 6.
- **Poste 9 : Produit net bancaire** : ce poste correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation portés dans les postes à 8.
- **Poste 10 : Charges générales d'exploitation** : comprend les services, les charges de personnel, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges diverses.
- **Poste 11 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles** : recouvre les dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement assujetti.
- **Poste 12 : Résultat brut d'exploitation** : Ce poste correspond à la différence entre le produit net bancaire et les postes 10 et 11.
- **Poste 13 : Dotations aux provisions, aux pertes de valeur et créances irrécouvrables** : ce poste comprend :
 - Les dotations aux pertes de valeurs des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les instruments financiers, y compris les créances restructurées
 - Les dotations aux provisions du fonds pour risques bancaires généraux
 - Les dotations aux provisions pour risques et charges liées au risque de contrepartie
 - Les pertes sur créances irrécouvrables

Les autres dotations aux provisions sont classées dans les postes auxquelles elles se rapportent (postes de produit net bancaire, de charges d'exploitation).

- **Poste 14 : Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties** : ce poste comprend :
 - Les reprises de pertes de valeurs des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les institutions financières, y compris les créances restructurées
 - Les reprises de provisions du fonds pour risques bancaires généraux
 - Les reprises de provisions pour risques et charges liées au risque de contrepartie

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- Les récupérations sur créances amorties.
- Les autres reprises de provisions sont classées dans les postes auxquelles elles se rapportent (postes de produit net bancaire, de charges générales d'exploitation)
- **Poste 15 : Résultat d'exploitation** : Ce poste correspond à la différence entre le résultat brut d'exploitation et les postes 13 et 14.
- **Poste 16 : Gains ou perte nets sur autres actifs** : comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement assujetti.
- **Poste 17 : Eléments extraordinaires (produits)** : Ce poste enregistre dans des circonstances exceptionnelles des éléments extraordinaires non liés à l'activité de l'établissement assujetti.
- **Poste 18 : Eléments extraordinaires (charges)** : Ce poste enregistre dans des circonstances exceptionnelles des opérations extraordinaires comme par exemple en cas de catastrophe naturelle imprévisible.
- **Poste 19 : Résultat avant impôt** : Ce poste correspond à la différence entre le résultat d'exploitation et les postes 16, 17 et 18.
- **Poste 20 : Impôts sur les résultats et assimilés** : correspond à la charge nette d'impôt exigible ou différé sur les bénéfices.
- **Poste 21 : Résultat net de l'exercice** : ce poste enregistre le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Après avoir expliqué l'analyse de la rentabilité de la banque, nous allons procéder à exposer la mesure de des résultats à l'aide des outils de gestion dans la section qui va suivre.

Section 03 : La mesure de la rentabilité bancaire

Mesurer la rentabilité d'une banque lui permet d'atteindre un niveau de revenu auquel elle peut dégager une marge bénéficiaire en recherchant la meilleure combinaison entre les activités et les dépenses.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Cette méthode consiste à calculer un solde continu à partir des produits et charges du compte de résultat, permettant une lisibilité globale de ce dernier, se traduisant par un produit net bancaire, un résultat brut d'exploitation, un résultat d'exploitation, et récurrent met l'accent sur la structure générale de la rentabilité par l'impôt sur le revenu et bénéfice net.

Enfin, l'utilisation des ratios de gestion pour analyser la rentabilité des banques.

3.1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion

3.1.1. Le produit net bancaire (PNB)

C'est le point de départ de tout diagnostic de rentabilité puisqu'il indique la marge dégagée par la banque sur l'ensemble de ses activités avec ses trois composantes : les intérêts, les commissions et les plus ou moins-values. D'un métier à l'autre, la structure du Produit net bancaire ne sera pas identique : prépondérance de la marge d'intérêts pour la banque de détail, prépondérance des commissions pour la banque de financement et d'investissement et pour la gestion d'actifs. Avec la généralisation des évaluations en juste valeur, l'analyste doit veiller à bien distinguer la part de Produit net bancaire découlant des opérations accomplies par la banque et celle issue de la variation de valeur des actifs. Assimilable au chiffre d'affaires, le Produit net bancaire correspond plus précisément à la valeur ajoutée de l'établissement de crédit et il a vocation à financer les frais généraux et les risques. Son montant et son évolution sont à considérer avec attention en tant que solde clé de la décomposition du résultat¹⁰⁴.

Le Produit net bancaire (PNB et poste 14) se calcule par différence entre les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire qui sont des produits et charges issus des opérations de banque habituelles : opérations de trésorerie et interbancaires, opérations avec la clientèle et opérations sur titres. On peut distinguer trois composantes au sein de ce PNB¹⁰⁵ :

- **La composante « Intérêts »** : à l'occasion de son activité d'intermédiaire financier avec la clientèle comme sur les marchés, un établissement de crédit perçoit des revenus de type « intérêts » (postes 1, 3, 5 et 7), même s'il s'agit de loyers pour les sociétés de

¹⁰⁴ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.177.

¹⁰⁵ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.137.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

crédit-bail ou de dividendes du fait de la détention de titres à revenu variable, et supporte des charges de même nature (postes 2,4 et 6).

Comme sont enregistrés dans ces rubriques, en produits, les intérêts sur créances douteuses ayant fait l'objet de provisions ou s'avérant irrécupérables, les dotations et reprises de provisions, ainsi que les pertes définitives, sont imputées sur les produits correspondant, et ce afin de neutraliser l'incidence de ces opérations sur le PNB.

- **La composante « Commissions »** : les commissions sont la contrepartie de la prestation de services fournis (poste 8) ou utilisés (poste 9) auprès de tiers et en raison de la grande variété des services proposés par les banques à leur clientèle, ces commissions sont très diverses.
- **La composante « Plus ou moins-values »** (postes 10 et 11) : à l'occasion d'opérations concernant tant le portefeuille de négociation que le portefeuille de titres de placement, l'établissement de crédit peut constater :
 - Des plus ou moins-values de cession qui sont comptabilisées dans ces postes au même titre que la reprise de provision, le cas échéant, sur titres de placement ;
 - Des plus ou moins-values latentes qui sont directement comptabilisées en valeur de marché pour les titres du portefeuille de négociation, soit provisionnées s'il s'agit de titres de placement.

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire (postes 12 et 13) comptabilisent différents éléments issus d'activités accessoires mais relevant de l'exploitation comme, par exemple, la promotion immobilière.

3.1.2. Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Ce solde indique la marge qui se dégage de l'activité courante de la banque après la prise en compte des coûts de fonctionnement. Les coûts de fonctionnement appelés souvent frais généraux sont constitués majoritairement de charges de personnel. Assimilable à l'excédent brut d'exploitation des entreprises industrielles et commerciales, le Résultat brut d'exploitation est l'indicateur à utiliser pour les comparaisons entre banques à conditions d'exploitation différentes (banques avec ou sans réseau)¹⁰⁶.

¹⁰⁶ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.177-178.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Le Résultat brut d'exploitation (poste 17) se calcule à partir du Produit net bancaire dont on retranche ¹⁰⁷:

- Les charges générales d'exploitation (poste 15), composées de charges de personnel et d'autres charges externes. Ces charges sont fréquemment appelées frais généraux ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (poste 16) et on note une différence de traitement de ces charges par rapport à la comptabilité générale et au calcul de l'Excédent brut d'exploitation qui inclut toutes les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions.

3.1.3. Le résultat d'exploitation (RE)

Le Résultat d'exploitation prend en compte le risque de contrepartie avec les dotations aux provisions pour dépréciations de créances alors que les risques de marché ont été pris en compte en amont avec le produit net bancaire. L'impact du risque de contrepartie est bien mis en évidence et le Résultat d'exploitation constitue un solde tout à fait significatif de la performance d'une banque avec la marge réalisée sur l'ensemble de ses activités courantes, compte tenu des moyens qu'elle y consacre et de son aptitude à maîtriser les risques¹⁰⁸.

« Le Résultat d'exploitation (poste 19) est le solde intermédiaire de gestion, habituel en comptabilité générale, qui figure dans le compte de résultat par analogie avec les pratiques étrangères (l'operating profit des banques britanniques) afin de faire ressortir l'impact de la prise de risque sur le résultat.

Le Résultat d'exploitation se calcule à partir du Résultat brut d'exploitation dont on retranche le coût du risque (poste 18). Par coût du risque, il faut entendre le risque de contrepartie, car le coût du risque de marché est déjà comptabilisé dans les postes 10 et 11, comme indiqué précédemment.

Aussi, le coût du risque est composé principalement :

- Des dotations et reprises pour dépréciation de créances sur la clientèle et établissements de crédit, et de pertes sur créances irrécouvrables, à l'exception toutefois de celles enregistrées dans les composants « intérêts » du Produit net bancaire ;

¹⁰⁷ Idem, P.138.

¹⁰⁸ Idem, P.178.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- Des dotations et reprises sur engagements de hors bilan »¹⁰⁹.

3.1.4. Le résultat courant avant impôt (RCAI)

Avec ce solde, les plus ou moins-values sur cession d'éléments d'actif comme les immobilisations financières sont prises en compte. Ces opérations sont fréquentes dans le secteur bancaire et peuvent avoir des incidences considérables sur le Résultat net. C'est pourquoi la Commission bancaire a proposé le concept de Produit global d'exploitation qui ajoute au Produit net bancaire le résultat de ces opérations¹¹⁰.

Une fois le résultat de l'activité d'exploitation déterminé avec le Résultat d'exploitation et pour obtenir le Résultat net, c'est-à-dire le résultat de l'exercice. Il convient de soustraire les gains et pertes sur actifs immobilisés (poste 20), qui sont les plus ou moins-values sur cession d'actifs corporels ou incorporels ou d'immobilisations financières, pour calculer le Résultat courant avant impôt (poste 21)¹¹¹

3.1.5. Le résultat net (RN)

Le Résultat net tient compte du résultat exceptionnel ainsi que des dotations ou reprises de fonds pour risques bancaires généraux et de l'impôt sur les bénéfices. L'examen du résultat exceptionnel permet à l'analyste de déceler la part due à des opérations non récurrentes¹¹².

Puis de retrancher du Résultat courant avant impôt le Résultat exceptionnel (poste 22), l'impôt sur les bénéfices (poste 23) et les dotations et reprises de Fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées (poste 24) pour connaître le résultat net¹¹³.

Après avoir exposé d'une manière structurelle et explicative les différents outils permettant l'analyse et la mesure de rentabilité nous allons, présenter la méthode de suivi de rentabilité par les ratios de gestion.

¹⁰⁹ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.138.

¹¹⁰ Idem, P.178.

¹¹¹ Idem, P.138.

¹¹² Idem, P.178.

¹¹³ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.139.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

3.2. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion

La méthode des ratios constitue probablement la technique la plus répandue de l'analyse financière. Le ratio peut être défini comme le rapport entre deux grandeurs caractéristiques d'une entreprise. La valeur de ce rapport peut être exprimée en pourcentage ou en coefficient¹¹⁴.

Les ratios permettent de constituer une information synthétique interne pour les dirigeants et externe pour les tiers, de visualiser une évolution historique ou prévisionnelle, d'établir des comparaisons et d'aider à la prise de décision.

Les principaux ratios de rentabilité peuvent être regroupés en deux catégories : Les ratios de rentabilité d'exploitation et les ratios de rentabilité globale.

3.2.1. Les ratios de rentabilité d'exploitation

3.2.1.1. Le coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation indique la part de Produit net bancaire absorbée par les frais généraux¹¹⁵:

$$\text{Le coefficient d'exploitation} = \frac{\text{Frais généraux}}{\text{Produit net bancaire}} < 65\%$$

C'est un ratio très significatif de la rigueur de la gestion de la banque et il est toujours calculé, notamment dans une optique comparative. Il diffère d'un métier à l'autre et dans la banque à réseau, un coefficient d'exploitation supérieur à 70 % est jugé élevé et inférieur à 65 % convenable. Un ratio élevé signifie soit des frais généraux excessifs compte tenu du volume d'opérations réalisées, d'où une mauvaise productivité, soit comme étant la conséquence d'une contraction du produit net bancaire, à moyens inchangés.

3.2.1.2. Les ratios de productivité par agent

La banque étant une activité de prestation de services, donc avec de la main-d'œuvre comme principal facteur de production, des ratios calculés par agent sont utiles pour mieux cerner la productivité du personnel :

¹¹⁴ FORCE J. et BRONCY G. (1982) : « Les ratios : marges, rentabilités et structures », Edition Foucher, paris, P. 5.

¹¹⁵ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.181-182.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

$$\frac{\text{Crédits}}{\text{Effectif}} \text{ Et/ ou } \frac{\text{Dépôts}}{\text{Effectif}}, \frac{\text{Produit net bancaire}}{\text{Effectif}} > 1$$

3.2.1.3. Les ratios de productivité par agence

Afin de juger de l'efficacité d'un réseau, on calcule des ratios comme :

– Les crédits par agence : $\frac{\text{Crédits}}{\text{Nbr d'agences}}$

– Les dépôts par agence : $\frac{\text{Dépôts}}{\text{Nbr d'agences}}$

Les ratios de productivité par agent ou par agence sont instructifs pour les comparaisons entre banques.

3.2.2. Les ratios de rentabilité globale

Deux ratios, qui d'ailleurs entretiennent des interrelations, sont systématiquement calculés par les analystes et font l'objet de comparaisons¹¹⁶.

3.2.2.1. Le ratio de rendement des actifs Return On Assets (ROA)

$$ROA = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total de bilan}} > 1\%$$

Ce ratio indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque et on peut écrire :

$$\begin{aligned} \text{ROA} &= \text{Marge bénéficiaire} \times \text{Rotation des actifs} \\ &= \frac{\text{Résultat net}}{\text{Produit net bancaire}} \times \frac{\text{Produit net bancaire}}{\text{Total de bilan}} \end{aligned}$$

Mais son interprétation doit être prudente car :

¹¹⁶ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.182-183.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- Le ROA est très influencé par la politique de provisions de l'établissement de crédit puisque le Résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;
- Les actifs sont tous placés sur un même plan alors qu'ils ne sont pas homogènes en termes de risque ;
- Les activités de hors bilan et les prestations de services qui contribuent à la formation du résultat ne sont pas prises en compte.

C'est toutefois le ratio le plus utilisé pour évaluer les performances d'un établissement de crédit.

3.2.2.2. Le ratio de rentabilité financière (ROE, Return on Equity)

$$ROA = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Fonds propres}} > 15\%$$

Avec le ratio de rentabilité financière, le point de vue de l'actionnaire est privilégié en indiquant la rentabilité qu'il obtient de l'investissement de capitaux dans les actions d'une banque. Toutefois, il convient de vérifier si un ratio élevé n'est pas lié à une sous-capitalisation et inversement, et ce en observant le poids des fonds propres dans le total des ressources. Enfin, en raison de la plus grande volatilité du résultat net et des fonds propres induite par la norme IAS 39, l'interprétation de ce ratio peut être rendue plus délicate.

Avant la crise de 2007-2008, un ratio de 15 % était souvent considéré comme répondant aux exigences de grands investisseurs comme les fonds de pension. Les exigences prudentielles imposant des fonds propres supplémentaires font que ces ratios sont aujourd'hui moins élevés (6,7 % à fin 2018).

3.2.2.3. Les interrelations entre les deux ratios de rentabilité

$$ROE = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total de bilan}} \times \frac{\text{Total de bilan}}{\text{Fonds propres}} = ROA \times \text{Lever des fonds propres}$$

Le ROE est égal au ROA multiplié par le levier des fonds propres, levier qui est l'inverse du ratio de solvabilité. Ainsi, si le ROA est de 1 % et le levier de 10 car les fonds propres représentent 10 % du total du passif de bilan, le ROE est de 10 %.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

3.3. Les mécanismes d'affectation des ressources aux emplois

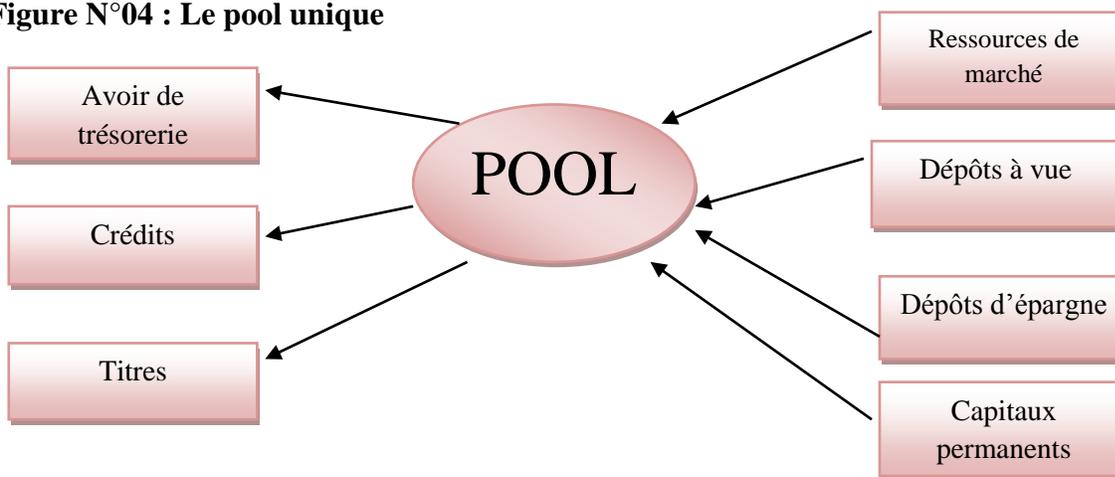
Les dépôts, les emprunts obligataires et les autres formes de refinancement utilisées par les banques sont autant de ressources qui permettent des prêts ou des financements. Par définition, ces emplois et ces ressources sont fongibles car ce sont des symboles monétaires qui ne peuvent pas être "tracés" physiquement, il faut donc développer des conventions pour allouer les ressources aux emplois à travers une approche de "pool de trésorerie". Voyons les principes des deux principales méthodes utilisées : l'approche dite "pool unique" et l'approche dite "pool multiple".

3.3.1. La méthode du pool unique

Cette méthode (Figure N°01) repose sur l'hypothèse que toutes les ressources d'une banque, indépendamment de leur origine, sont mises en commun et versées dans un pool de fonds (ou de trésorerie) dans lequel la banque puise pour financer ses emplois. Chaque fois qu'un crédit est accordé, qu'un titre est acheté, on considère que cette opération a été financée par des capitaux en provenance de ce pool¹¹⁷.

Cette méthode présente l'avantage d'une grande simplicité dans l'affectation d'un coût de ressources aux emplois. Elle a, en revanche, l'inconvénient de traiter de façon semblable des capitaux hétérogènes tant dans leur exigibilité que dans leur liquidité. D'où la méthode des pools multiples.

Figure N°04 : Le pool unique



Source : DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.202.

¹¹⁷ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.202.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

La méthode des pools multiples (Figure N°02) s'efforce de tenir compte de l'hétérogénéité des emplois qui sont plus ou moins liquides et des ressources qui sont plus ou moins exigibles en réalisant une stratification de ces capitaux¹¹⁸ :

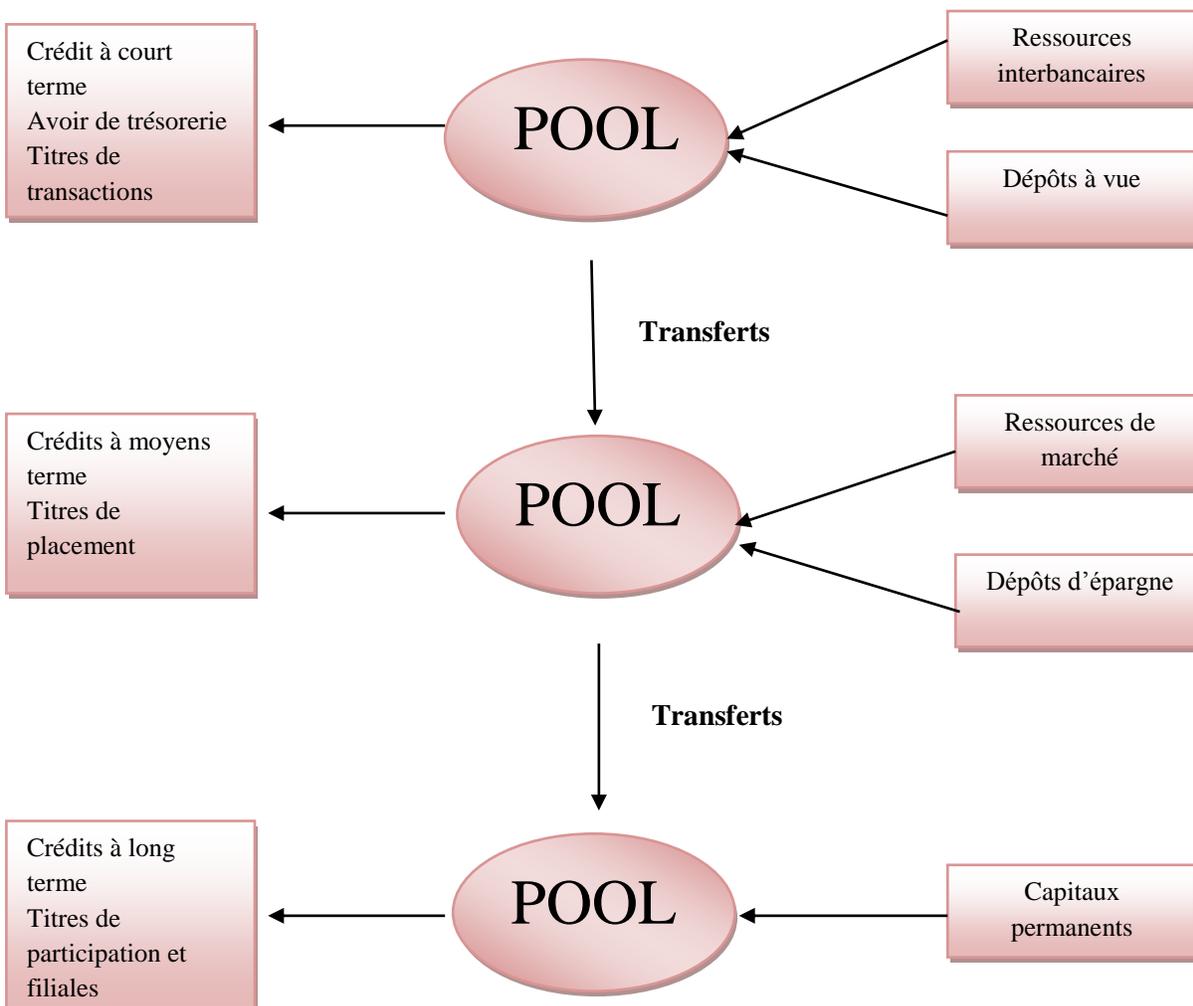
- Les dépôts à vue à forte exigibilité financeront les crédits à court terme ;
- Les ressources plus longues comme les certificats de dépôts financeront des crédits à plus long terme ou des titres de placement ;
- Les ressources permanentes financeront les crédits immobiliers ou les participations.

Il y a autant de pools qu'il y a de strates d'emplois et chaque pool est alimenté par les strates de ressources avec lesquelles une correspondance a été établie et sert à financer un certain type d'emplois. Se pose alors un problème de transferts. En effet, il n'est pas certain que les ressources versées dans un pool soient entièrement utilisées au financement d'une strate d'emplois. Il faut donc prévoir des transferts d'un pool à l'autre et la banque étant transformatrice d'échéances, les pools de ressources à forte exigibilité se déversent dans les pools à plus faible exigibilité.

¹¹⁸ DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.203-204.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Figure N°05 : Les pools multiples



Source : DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.203.

Le " Pool unique " est certainement plus facile à utiliser que le " Pool Multiple ", mais il est trop simple pour représenter véritablement le suivi des flux de trésorerie. La méthode des « pools multiples » est plus compliquée à mettre en œuvre, mais beaucoup plus adaptée d'un point de vue économique.

Dans les mécanismes des flux nets, qui permettent la compensation des ressources et des emplois dans chacune des agences, La trésorerie centrale a un rôle passif d'enregistrement des soldes et de couverture des éventuelles insuffisances de trésorerie. En revanche, suivant le mécanisme des flux bruts, le trésorier établit un véritable marché de capitaux à l'intérieur de la

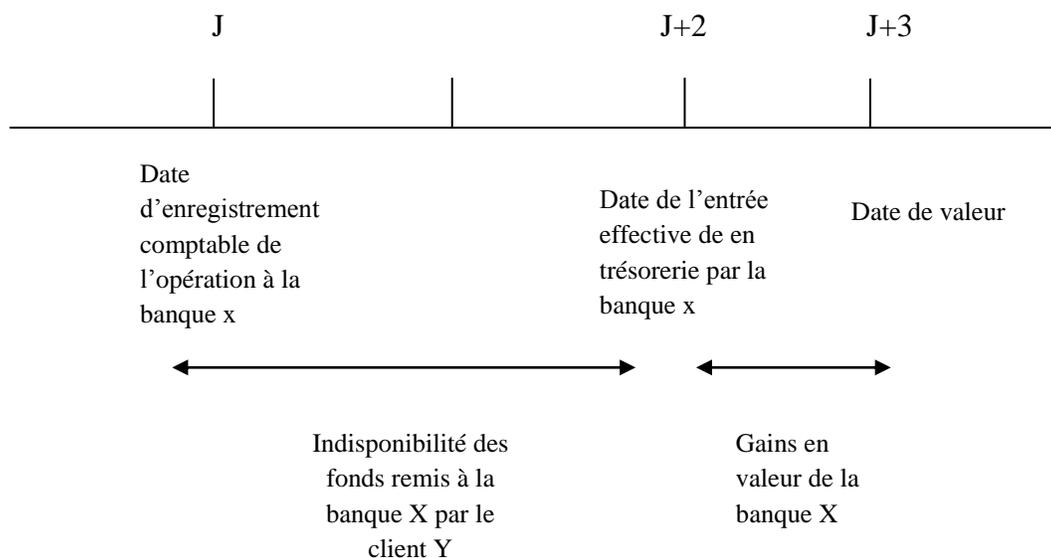
CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

banque, les agences prêtant ou empruntant en fonction de leurs besoins et de ceux de la gestion centrale de trésorerie, qui agit ainsi comme un véritable centre de profit¹¹⁹.

3.3.3. La mesure des capitaux et la détermination du « float »

En outre la mise en œuvre de ces procédures de trésorerie pour allouer des ressources à des emplois, la détermination de la marge sur intérêt nécessite la mesure du capital, notamment du "float clientèle". Un exemple simplifié illustrant la procédure d'examen des inspections permettra de bien comprendre les enjeux de cette mesure. Considérons un chèque que le client Y envoie à la banque X. Les dates envisagées peuvent être les suivant :

Figure N°06 : dates d'opération, de trésorerie et de valeur d'un chèque remis à l'encaissement



Source : ROUACH. M et NAULLEAU.G, OPCIT, P. 63

¹¹⁹ ROUACH. M et NAULLEAU.G, OPCIT, P. 63

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Le client Y ayant livré le chèque le jour J, il faudra dans ce cas à la banque X deux jours (délai d'accord et d'encaissement et éventuellement un week-end) pour récupérer l'argent, c'est-à-dire la plus-value journalière de la banque, est créditée au client. A partir de ce graphique, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour mesurer le capital moyen :

- à la date d'opération : c'est-à-dire le jour comptable. Cette méthode déforme la réalité économique, car l'entrée ou la sortie réelle d'argent de la banque prend généralement plusieurs jours ;
- en date jour : soit le capital cumulé en date de valeur divisé par le nombre de jours de la période ;
- en date de trésorerie : cette méthode est plus difficile à appliquer, mais c'est la seule qui permet réellement de calculer le capital disponible de la banque. Cette méthode peut aussi calculer le "float", ou soi-disant la trésorerie diffuse, c'est à dire la différence entre les dates de valeur calculés des clients et la date réelle de dépôt ou de retrait de l'argent de la banque.

Dans la pratique, beaucoup de banques mesurent le « float » en capitaux en fixant un nombre de jours standard de « float » par type d'opération qu'il suffit alors d'appliquer aux capitaux moyens engagés par type d'opération.

3.4. Taux de cession interne des capitaux

Après avoir déterminé une méthode d'affectation des ressources aux emplois puis après mesuré les capitaux suivant l'une des méthodes précédemment exposées, il reste à déterminer le taux de cession interne des capitaux, c'est-dire le taux auquel la trésorerie va rémunérer les ressources apportées par l'agence à la trésorerie centrale pour pouvoir refinancer ses emplois. Deux possibilités de calcul peuvent être employées : soit un taux unique, soit un taux multiple¹²⁰.

¹²⁰ ROUACH. M et NAULLEAU.G, OPCIT, P. 64.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

3.4.1. Un taux de cession unique

Tous les fonds apportés ou empruntés à la trésorerie par les agences sont valorisés à un seul taux, qui est en général un taux de marché monétaire (TMM), qui est un taux à court terme¹²¹.

Un même taux de cession interne valorise tous ces mouvements de trésorerie, versement ou prélèvement dans le pool de fonds. Ainsi, une agence située dans un quartier résidentiel et qui collecte beaucoup de dépôts verra ses produits d'exploitation bancaire majorés de la rémunération des capitaux versés dans le pool, au taux de cession interne. À l'inverse, une agence spécialisée dans la clientèle entreprise verra ses charges d'exploitation bancaire majorées du coût de l'emprunt des capitaux au pool au taux de cession interne.

Cohérent avec la méthode du pool unique, le taux de cession interne sera fixé par la banque soit d'après le coût moyen des ressources collectées, soit en se référant au taux du marché monétaire. Dans le premier cas, on observera que la fixation du taux de cession interne doit être précédée d'une analyse approfondie afin qu'il y ait une adéquation avec la stratégie de développement de la banque. En effet, un taux élevé favorise la collecte des capitaux en rendant les centres de profit concernés très rentables et un taux bas favorise les centres spécialisés dans les emplois. Si la référence à un taux de marché est retenue, on peut alors objecter qu'il est délicat d'effectuer des contrôles de rentabilité à partir de critère fluctuants¹²².

3.4.2. Plusieurs taux de cession

Cette solution est adoptée lorsque l'on veut tenir compte de la diversité du coût des ressources bancaires et que la méthode des pools multiples a été retenue.

Ainsi, chaque pool sera assorti d'un taux de cession utilisé pour valoriser les capitaux apportés ou empruntés¹²³.

Quelle que soit la solution retenue, les taux de cession interne doivent être proches des taux de marché. De même, ils doivent permettre de distinguer la marge commerciale de la marge

¹²¹ ROUACH. M et NAULLEAU.G, OPCIT, P. 65.

¹²² DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, OPCIT, P.206.

¹²³ Idem, P.206-207.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

de transformation. La marge commerciale d'un crédit, par exemple, correspond à la différence entre le taux appliqué à l'emprunteur et le taux de cession de la ressource qui le finance et la marge commerciale d'un dépôt correspond à la différence entre le taux servi au déposant et le taux de cession au pool. L'exploitant, en négociant le taux de crédit ou de dépôt, est concerné par la marge commerciale et non par la marge de transformation qui couvre les risques de liquidité ou de marché et qui dépend de facteurs comme l'accès de la banque aux marchés de capitaux ou l'évolution des taux d'intérêt. La marge de transformation qui sera affectée à un centre de profit, comme la gestion de trésorerie, s'ajoute à la marge commerciale pour former la marge globale d'intermédiation égale à la différence entre le rendement des emplois et le coût des ressources.

3.5. La mesure du résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation se calcule à partir du produit net bancaire dont on retranche :

- Les charges générales d'exploitation composées de charges personnels et d'autres charges internes. Ces charges sont fréquemment appelées frais généraux ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.

En effet, ce solde intègre la marge qui se dégage de l'activité courante de la banque après prise en compte des coûts de fonctionnement qui sont constitués majoritairement de charges de personnels.

L'identification du fait générateur des frais de fonctionnement lié à un produit bancaire reste une tâche bien difficile. Cette difficulté est ressentie particulièrement au niveau de l'imputation des charges indirectes qu'il faut clairement distinguer des charges directes.

3.5.1. L'imputation des charges de fonctionnement

Nous distinguons au sein de la banque, comme dans toutes autres entreprises, deux types de charges à savoir : les charges directes et les charges indirectes.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

3.5.1.1. Les charges directes

Ce sont l'ensemble « des charges qui peuvent être reliées sans équivoque au produit qui leur donné naissance. La liaison est évidente et le facteur de production concourt totalement ou partiellement à l'élaboration du produit »¹²⁴.

1. Les frais de personnels

Les frais du personnel constituent la plus grande partie des charges directes, ils incluent : les salaires, les frais de formation et de recyclage.

Ces charges doivent tenir compte du montant des salaires versés, du nombre de jours ouvrés (compte tenu de l'absentéisme, des congés payés, des stages de formation) et de la durée du travail.

2. Les charges de machines

L'unité d'affectation la plus logique est le coût du fonctionnement de la machine. Ce coût est établi pour les machines simple telles que les trieuses de chèque, codeuses magnétique.

3. Les charges immobilières

Correspondent à l'utilisation des locaux. Elles sont en général affectées en fonction de la surface occupée par l'unité administrative.

3.5.1.2. Les charges indirectes

Elles concernent les charges qui sont prises dans le calcul du coût de production d'un produit, d'un lot de produits où d'une commande après ou plusieurs calcul de répartition. On calcul alors le coût de revient complet en ajoutant une marge fixe qui absorbe globalement les charges indirectes non réparties entre les différents produits.

Il est cependant parfaitement possible de réaliser l'imputation des charges indirectes.

Il faut alors scinder les charges indirectes en deux catégories ;

- **Les charges administratives**

Issues de la fonction assistance ;

¹²⁴ DE COUSSERGUE. S, « Gestion de la banque », 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 1996, P. 120.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

- **Les charges de structure**

Issues de niveaux hiérarchiques élevés, elles concernent non seulement la direction générale mais également les fonctions assistance, production et exploitation.

Dès lors qu'un PNB et des charges spécifiques ont pu être déterminés, il devient possible de produire un résultat ainsi que des niveaux de marge, un suivi de gestion et des analyses de rentabilité peuvent être effectuées.

3.5.2. Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation renseigne sur la marge dégagée de l'activité courante de la banque après prise en compte des coûts de fonctionnement générés par l'activité¹²⁵. Le RBE est l'indicateur qui permet de savoir si les produits bancaires ont pu couvrir les dépenses courantes.

Le RBE se calcul après soustraction des charges de fonctionnement du PNB.

$$\text{RBE} = \text{PNB} - \text{Charges de fonctionnement}$$

3.5.3. Le résultat d'exploitation

La banque doit assumer les risques qu'elle acceptés de prendre dans le cadre de son activité que ce soit le risque crédit ou du fait de positions sur le marché financier ou autres risques. Le résultat d'exploitation s'écrira donc :

$$\text{RE} = \text{RBE} - \text{coût du risque}$$

La concrétisation des risques se manifeste dans les comptes de la banque soit par une perte probable, soit par perte latente

3.5.4. Le résultat net de l'exercice

Enfin, si nous nous référons à Rouach et Naulleau (2002 :158), un certain nombre de postes comptables et fiscaux, en général non maîtrisés au niveau de la gestion d'un centre de profit sont retranchés du RBE pour parvenir un résultat net¹²⁶.

¹²⁵ DE COUSSERGUE. S, OPCIT, P. 129.

CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque

Ce solde est des dotations et reprises de provisions, des pertes et profits divers, et des impôts. Pour ces différents postes, l'affectation peut être soit directe- cas des pertes et profits ou, le plus souvent, des dotations et reprises de provisions – soit issue d'une répartition conventionnelle – cas des impôts en général.

❖ Conclusion

A la fin de ce chapitre, il faut souligner l'importance des outils traditionnels de mesure de la rentabilité des banques. En effet, bien que difficiles à mettre en œuvre, ces outils permettent d'analyser et de mesurer la performance de toutes les agences bancaires et les aident à se conformer aux objectifs de la banque.

L'objectif de mesure de la rentabilité d'une banque peut être sous forme de marge ou de profit. Il s'agit de déterminer la contribution d'une agence bancaire au résultat par son produit net bancaire et de maîtriser ses coûts.

La méthode de l'analyse de la rentabilité nécessite une compréhension des dépenses et des revenus d'une entité et un moyen d'affecter les coûts aux différents centres de responsabilité. La détermination du prix de transfert dépend des objectifs et de la politique de la banque. Même si une entité se retrouve dans une situation où elle s'écarte des objectifs fixés, les bons gestionnaires doivent essayer de prendre les bonnes décisions pour corriger la situation en suivant les ratios de gestion.

Ainsi, la divulgation des méthodes et étapes d'analyse permet de simuler l'évaluation de la performance de la banque.

Il est à noter qu'au cours de la dernière décennie, des techniques de comparaison et d'amélioration des performances par l'analyse des ratios ont été développées et partiellement mises à jour au nom du benchmarking.

¹²⁶ ROUACH M. et NAULLEAU G, « Le contrôle de gestion bancaire et financier », 3^{ème} édition, banque éditeur, Paris, 2010, P 84.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

CHAPITRE 03

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Introduction

Afin d'appliquer les méthodes développées dans les chapitres précédents de ce travail de recherche et de bénéficier d'une étude pratique au niveau de la banque CNEP, nous devons présenter un modèle d'analyse de rentabilité bancaire.

L'objectif de ce troisième chapitre est de mettre en œuvre ce projet. Nous aborderons dans un premier temps les éléments liés à la présentation de la banque CNEP et de son organisation, après cela, nous analyserons le bilan, les revenus et le taux de profit de cette banque, et enfin, nous reverrons nos hypothèses de recherche avant de formuler quelques recommandations.

Section 01 : Historique et évolution de la CNEP-banque

La wilaya de Tizi-Ouzou est située dans la partie nord centre de l'Algérie, elle est composée de 67 Communes et 21 Daïra. Elle s'étale sur une superficie de 2957.94 km².

AZAZGA est l'une des plus grandes daïras de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle est située à 30 Km au sud du littoral méditerranéen, à 37 Km à l'est du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, de part de son emplacement, AZAZGA est devenue un important centre urbain, elle a connu beaucoup de projets à caractère immobilier.

La CNEP-Banque pour sa part, n'a pas manqué l'exploitation de ce potentiel que possède la ville d'AZAZGA pour ouvrir une agence (AZAZA 206) qui est l'une des agences du réseau Tizi-Ouzou, cette dernière est le lieu du déroulement de notre stage pratique.

Cette section sera consacrée à la présentation de l'histoire de la CNEP-Banque et son organisation, et à la présentation de l'agence AZAZGA et son environnement.

1.1.Historique de la CNEP-Banque

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque est une SPA (Société Par Actions) au capital social de 14 000 000 000 de dinars totalement libéré par l'Etat.

Après l'indépendance, le besoin de disposer d'une institution spécialisée dans la collecte de l'épargne des ménages s'est fait sentir, c'est ainsi que la Caisse Nationale d'Epargne et de

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Prévoyance (CNEP) a été créée en 1964 par la loi n°64-227 du 10 août 1964 sous forme d'établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, réputée commerçante dans ses relations avec les tiers. La CNEP qui absorba un établissement public, la Caisse de Solidarité des Départements et Communes d'Algérie (CSDCA) qui avait une expérience avec les collectivités locales et de prêts au logement. Mais en fait la CNEP n'a commencé à se structurer qu'à partir de 1966. Le 1er juin 1967 l'administration des postes, liée par une convention à la CNEP, procédait à la collecte de l'épargne pour le compte de cette dernière.

La première agence CNEP a officiellement ouvert ses portes le 1er mars 1967 à Tlemcen, dans la même lignée, l'ouverture d'autres agences suivra dans les 15 chefs-lieux de wilaya existant à l'époque.

Durant la période 1960-1970 l'activité de la CNEP se limitait à la collecte de l'épargne sur livret et l'octroi de crédits hypothécaires, qui seront suspendus en 1971. Durant la même année l'Etat chargea la CNEP de financer les programmes immobiliers. Ce qui lui permit de développer son activité de collecte de l'épargne et de mobilisation de l'épargne des ménages.

La décennie 1980 imprima la CNEP d'une nouvelle dynamique, car elle obtint des pouvoirs publics une autorisation pour développer des techniques financières au service des particuliers. A partir de 1988, la CNEP se lança dans une politique de diversification des ressources et des crédits dans des secteurs hors habitat. Elle lança donc en matière de collecte de ressources en octobre 1990 le compte de placement à terme (CPT), et en 1992 le livret d'épargne populaire (LEP), en ce qui concerne les crédits elle institua le crédit aux promoteurs privés, le crédit aux professions libérales du secteur de la santé, le crédit pour la transaction de logements entre particuliers, le crédit promoteur aux entreprises dans le cadre des fonds des œuvres sociales, les crédits aux francs porteurs, le crédit aux coopératives de services et de réalisations et le crédit promotion immobilière directe.

En avril 1997 la CNEP changea ses statuts et devint ainsi la CNEP-Banque, régie par le code du commerce en tant que SPA et est contrôlée par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire, et pouvait désormais effectuer toute opération bancaire. Cette configuration s'inscrivait dans la continuité des réformes entreprises sous l'égide de la Loi sur la Monnaie et le Crédit.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Depuis lors la CNEP-Banque s'est affirmée comme la banque de l'habitat par excellence en développant et en diversifiant ses produits proposés à sa clientèle.¹²⁷

1.2. Buts et objectifs de la CNEP-Banque

1. Buts de la CNEP-Banque :

- La collecte de l'épargne avec un meilleur service dans tous les domaines (accueil, environnement, etc.) ;
- L'instauration d'une émulation avec les bureaux de poste au plan de la qualité du service offert à la clientèle ;
- Le relais de la politique de la direction générale en matière de communication, d'information, de publicité, de marketing et, plus tard en matière d'étude des dossiers de crédit¹²⁸.

2. Objectifs de la CNEP-Banque :

- Réception et gestion des dépôts de toutes formes quelle qu'en soit la durée ;
- Octroi de prêts de toutes formes, dont ceux destinés au financement de l'habitat ;
- Emission d'emprunts de toutes formes à court, moyen et long termes ;
- Opérations de toutes formes sur les valeurs mobilières aux conditions légales et réglementaires ;
- Donner des acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures ;
- Effectuer toutes les opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement à son sujet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation¹²⁹.

1.3. L'organisation de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque est une société par actions avec une assemblée générale et un conseil d'administration. Elle est contrôlée par deux commissaires aux comptes. Des stratégies organisationnelles appropriées doivent être adoptées pour agir en tant qu'intermédiaire financier

¹²⁷ Document interne de la CNEP-Banque.

¹²⁸ Idem.

¹²⁹ Idem

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux et pour fournir des services spécifiques aux clients. La CNEP est organisée comme suit¹³⁰ :

a. La direction générale

La CNEP-Banque est administrée par un conseil d'administration. Ce dernier comprend un Président Directeur Général (PDG) nommé par décret et choisi en fonction de ses capacités économiques et financières, ainsi que cinq directeurs représentant différents ministères, soit :

- Le ministère de l'intérieur ;
- Le ministère des finances ;
- Le ministère des travaux publics ;
- Le ministère des affaires sociales ;
- Le ministère des postes et télécommunications.

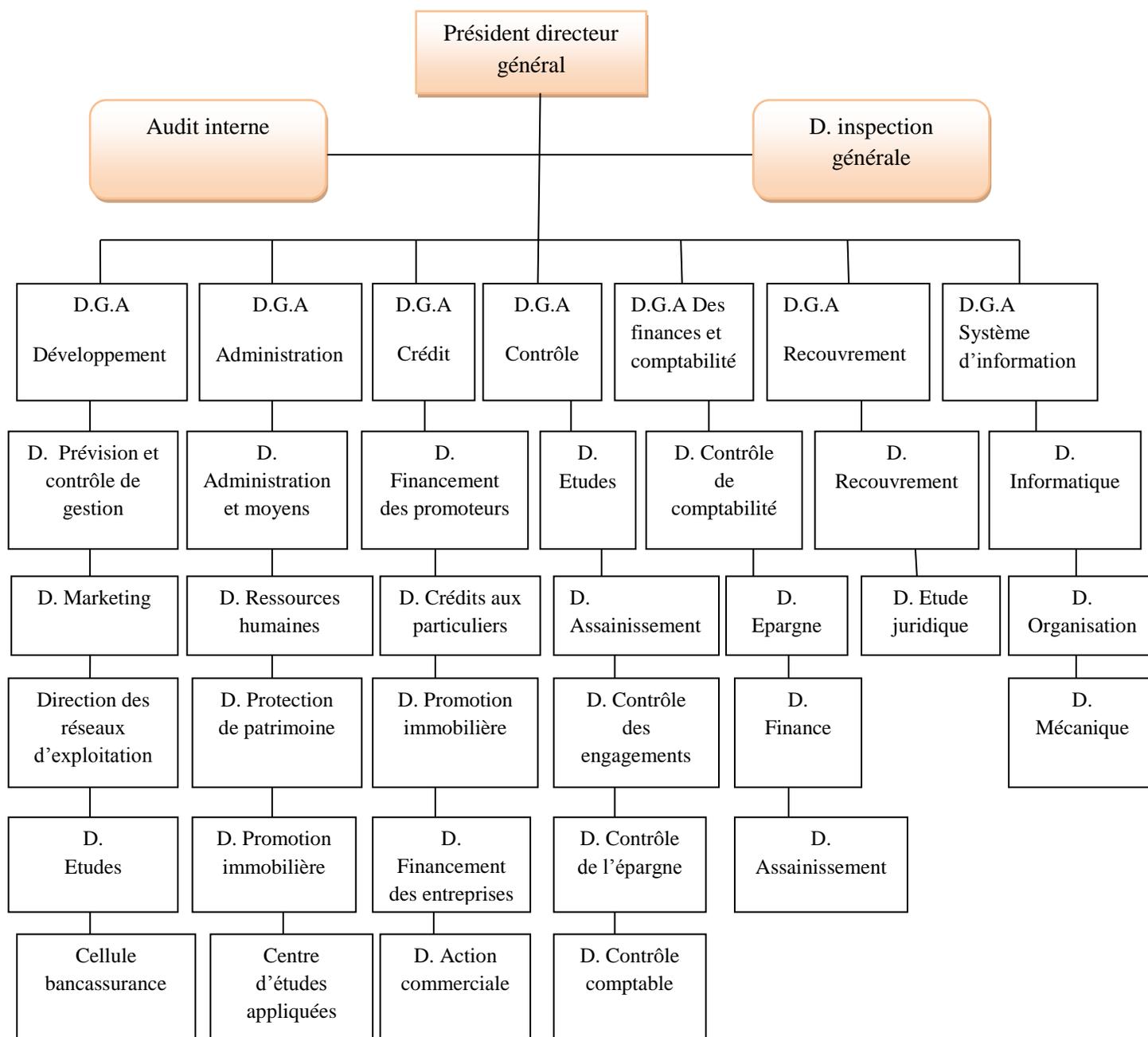
Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour diriger l'administration et diriger les activités statutaires de l'administration et de la planification financière nationale. Il détermine son organisation générale et édicte un règlement intérieur sur proposition du directeur général. Il décide des poursuites judiciaires à entreprendre un ou deux commissaires aux comptes, agréés par le ministère des Finances, assurent le contrôle des activités de l'agence. Conformément à la décision réglementaire N° 1147/2008 qui vise à définir les niveaux d'organisation de la CNEP-Banque, celle-ci est organisée au niveau central autour de plusieurs directeurs adjoints, à savoir le Secrétariat Général, l'Audit Interne et l'Inspection Générale et les cellules de communication.

¹³⁰ Document interne de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Figure N°07 : Organigramme du siège central

L'organigramme du siège central peut-être présenté comme suit :



Source : Document interne à la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

b. Les directions régionales ou de réseau

Ces directions activent et gèrent le travail de l'agence. Elles sont organisées en départements ou services dédiés aux opérations commerciales, au crédit, à l'administration et au contrôle. La création des directions régionales pour regrouper un certain nombre d'agences. La gestion du réseau est une structure hiérarchique dont les responsabilités d'appui aux institutions sont fixées au niveau du territoire déterminé par voie réglementaire. Ensemble, elles exécutent toutes les tâches confiées par l'équipe de direction (DG). Les tâches assignées à la gestion du réseau sont :

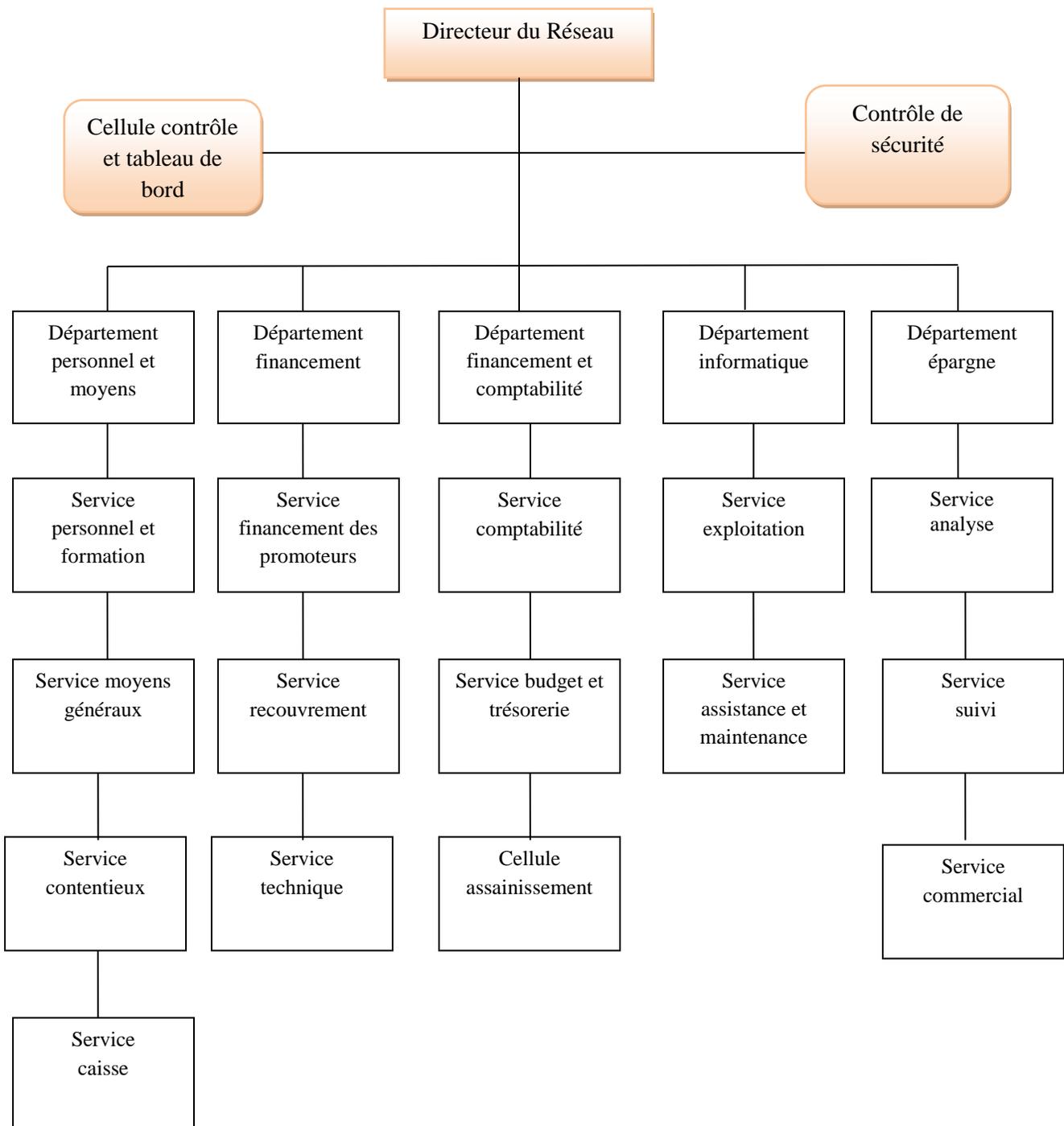
- Gérer, développer et rentabiliser le fonds de commerce de la banque ;
- Veiller à l'application stricte du dispositif réglementaire global de la banque ;
- Diffuser et faire connaître les textes réglementaires reçus des directions centrales.

Les 14 directions régionales sont chargées d'encadrer et d'accompagner la mise en place des nouveaux établissements bancaires de la CNEP pour promouvoir cette nouvelle organisation bancaire. En conséquence, les tâches suivantes sont attribuées : c'est-à-dire la création d'institutions et la formation du personnel.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Figure N°08 : Organigramme du siège régional

L'organigramme de la direction régionale peut être présenté comme suit :



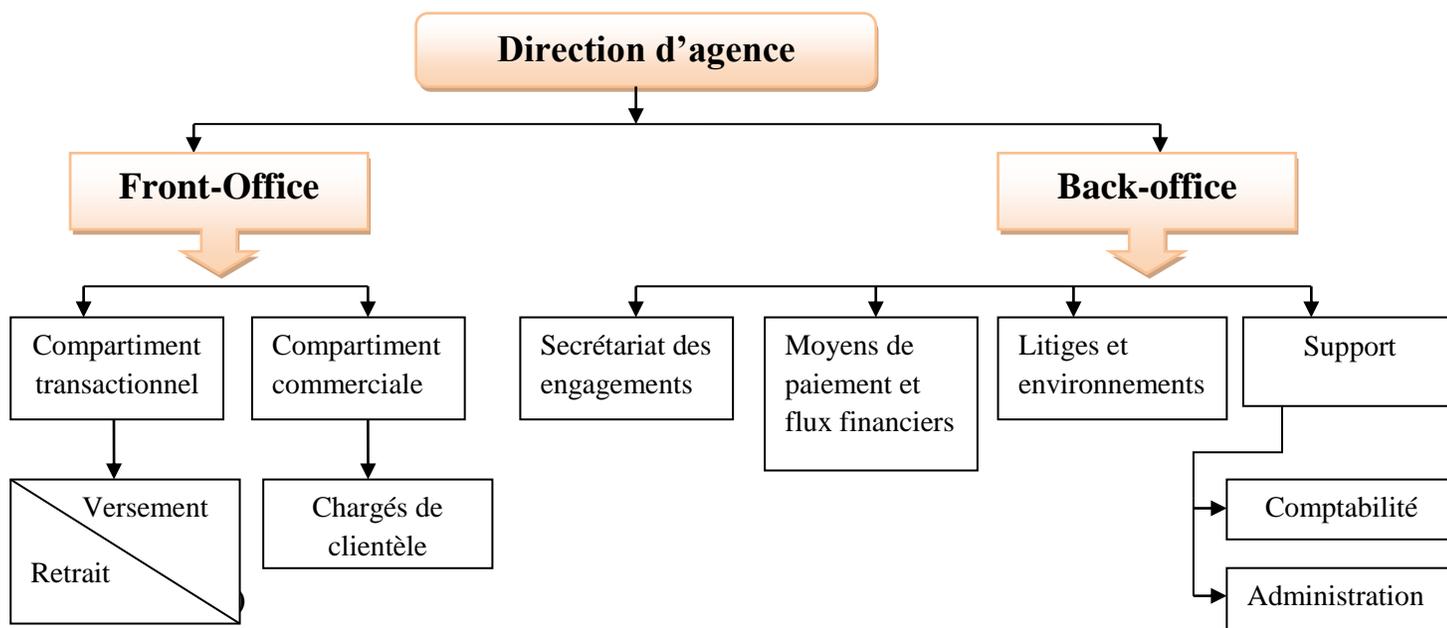
CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

c. L'agence CNEP-Banque Azazga

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons effectué un stage au sein de l'agence CNEP-Banque Azazga 206, situé à Azazga. Une succursale est l'unité opérationnelle multifonctionnelle de base d'une banque. Elle est en contact direct avec les clients, sa mission est de servir les clients : en collectant des ressources (ouverture de compte) et en distribuant des crédits et différents produits (services) qu'il fournit à ses relations. Celle-ci est responsable de toutes les activités qui contribuent à accroître les ressources de la banque et à développer le portefeuille clients. Ses activités s'inscrivent dans le développement de la région. Cette dernière est organisée en fonction des services offerts aux clients. La CNEP-Banque dispose d'un réseau de 227 agences sur tout le territoire national.

Figure N°09 : Organigramme de l'agence CNEP-Banque.

L'organigramme de l'agence CNEP-Banque peut être présenté comme suit :



Source : document interne à la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

1) Le Front Office

Le Front office est un groupe de personnel chargé de l'accueil des clients de la banque. Leur rôle consiste à fournir des informations sur les opérations de liquidités, les documents nécessaires à présenter et les diverses orientations liées aux crédits hypothécaires. Il se compose de quatre parties, à savoir :

- Accueil/orientation : accueil (information et orientation), distribution des bordereaux, des imprimés et des listes de pièces nécessaires ;
- Guichet payeur/caisse : ce guichet gère les opérations transactionnelles, versement ou les paiements en espèce, remise chèque, les virements électronique et la réception des demande des clients ;
- Chargé de la clientèle (particulier et entreprise) : ce service s'occupe de l'ouverture et le suivi des comptes, la protection de la clientèle, souscription de produits d'épargne et de crédits, revenus et remises des comptes inactifs ;
- Direction d'agence : représente le pivot de la conduite du changement. La responsabilité globale de l'agence pour ses activités et de fixer des objectifs, d'organiser des activités, de communiquer, de diriger l'équipe jusqu'à sa destination (leadership) et, si nécessaire, de mesurer les résultats. Analyser les écarts, élaborer les plans d'action et développer les compétences du personnel.

Les avantages de la nouvelle organisation de la CNEP-Banque sont différents. Au niveau de front office : elle offre un environnement de travail ciblé qui soutien mieux le commerce et le service client, elle permet aussi :

- Plus de temps pour traiter les dossiers ;
- Restaurer les fonctions commerciales et promouvoir une attitude commerciale positive ;
- Suppression des allers et retours guichet/caisse ;
- Fonction « accueil et information » améliorée ;
- Focalisation sur les activités qui nécessitent la présence physique des employés à l'agence.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

2) Le Back Office

Le Back Office désigne l'ensemble du personnel chargé de l'étude et du traitement des dossiers avec décision de prêt. Cela inclut les services suivants :

- Service administration/support : assure la gestion administrative du personnel et des fonds et l'exécution des budgets statistiques.
- Service gestion flux : réalise les opérations de compensation, les paiements de chèques, l'émission et la réception des virements.
- Service secrétariat engagement (gestion des litiges et événements) : responsable du traitement des instructions de crédit, de la prise de garantie de crédit, etc. Cette agence est chargée des missions principales suivantes :
 - Relations commerciales suivies avec celle-ci.
 - Réalisation de plan d'actions commerciales.
 - Recevoir, étudier et appliquer les termes et conditions dans le cadre des pouvoirs conférés par le règlement conformément au règlement et aux procédures. d'autre part le traitement des transactions bancaires confiées par les clients, le maintien et le développement ultérieur du personnel interne (tel que le respect des exigences nécessaires et la collecte des garanties).
 - Assurer la gestion et le suivi des crédits décidés et des garanties nécessaires.

Les avantages de la nouvelle organisation de la CNEP-Banque seront perceptibles comme suit :

- Un recentrage autour de vrais métiers (développement de moyens de paiement, litiges et événements, secrétariat engagements et supports).
- Une meilleure définition des fonctionnalités.
- Suppression des allers et retours entre le rez-de-chaussée et l'étage pour les clients.
- Augmentation de l'interchangeabilité au sein du service.
- Une plus grande transparence permettant de reconnaître les efforts et réalisations de chacun.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

- La CNEP-Banque est une banque à vocation. Depuis sa création en tant que coopérative de crédit, elle a joué un rôle très important dans l'augmentation de l'épargne. Aujourd'hui, elle soutient encore divers programmes initiés par le gouvernement, notamment dans le domaine du crédit à la consommation. Sa portée nationale lui a permis d'avoir la plus grande clientèle du secteur bancaire.

1.4. Lieu d'implantation

L'agence AZAZGA 206 se trouve au centre-ville du chef-lieu de la daïra à proximité de la route nationale (RN12), elle a ouvert ses portes en août 1979, son ancien local d'une superficie de 70m² se trouvait à la rue des CHOUHADAS au RDC de l'immeuble EX BLACHER. En 2002, suite à l'achat d'un terrain d'une superficie de 805m², l'agence a été délocalisée vers son nouveau local d'une superficie de 800m², se situant au centre de la ville d'AZAZGA sur la route du parc APC à proximité de la RN12.

L'agence 206 est scindée en quatre étages :

- **Un sous-sol** : pour les coffres et les archives.
- **RDC** : pour le front office (service transactionnel et service clientèle).
- **Premier étage** : pour la direction du back office (service des opérations bancaires et administratives plus le service des engagements).
- **Deuxième étage** : pour les logements de fonction (deux logements).

1.5. Caractéristiques et missions de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque présente plusieurs caractéristiques et remplit des missions très importantes pour le développement de l'activité économique¹³¹.

I. Les caractéristiques de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque présente certaines caractéristiques, à savoir :

a) En tant que caisse (avant 1997)

Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que caisse sont comme suit

¹³¹ Document interne de la CNEP-Banque.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

- Elle est régie par des lois spécifiques et supervisée par le ministère des Finances.
- Ses champs d'action sont limités, son autonomie est réduite.
- Son développement ne peut être conçu en dehors de la compétence de l'administration et sans son consentement.
- Elle ne pouvait octroyer des crédits qu'à concurrence des ressources.

b) En tant que banque (après 1997)

Les caractéristiques de la CNEP-Banque en tant que banque sont comme suit :

- Elle est soumise au code du commerce en tant que Société Par Action(SPA).
- Elle est sous la tutelle de la banque d'Algérie et de la commission bancaire.
- Sa politique du développement et du ressort du conseil d'administration.
- La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité du gestionnaire.
- Elle est soumise à la libre concurrence pour ses activités.

II. Les missions de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque a essentiellement pour missions :

1) La collecte de l'épargne

L'épargne des ménages est collectée par l'intermédiation deux réseaux :

- Le réseau propre à la CNEP-Banque ; réparti dans tout le pays.
- Le réseau postal à la CNEP-Banque ; composé de plus de 3271 point de collecte répartis sur les 58 wilayas.

2) Le financement de l'habitat

Les crédits accordés par la CNEP-Banque, serrent essentiellement à :

- La construction, l'agrandissement, la surévaluation ou l'aménagement d'un bien immobilier.
- La construction, l'aménagement ou l'achat de locaux à usage commercial.
- L'acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés.
- La cession de bien entre particuliers.
- Les logements locatifs et l'achat de terrains destinés à la construction.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

3) La promotion de l'immobilier

Outre les crédits aux particuliers, la CNEP-Banque est également active dans les crédits aux promoteurs immobiliers privés et publics.

4) Le financement de l'investissement

La CNEP-Banque a mis en place des prêts aux investisseurs et aux entreprises. Elle fournit des financements aux investisseurs et à tous les secteurs d'activité économique, y compris le fonds de roulement nécessaire à la réalisation des activités.

5) L'accord du crédit à la consommation

Les crédits à la consommation "confort" sont destinés à l'achat de véhicules de tourisme personnels, de motos, de tricycles à moteur et de biens immobiliers tels que du matériel informatique, des téléviseurs, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des ustensiles de cuisine, de l'électroménager, de l'ameublement et des produits sanitaires ; produits ou assemblés en Algérie.

Aujourd'hui, la CNEP-Banque n'est plus seulement une caisse d'épargne, c'est une banque à part entière, et à ce titre les types d'opérations qu'elle accomplit sont ceux relevant de son statut de banque de 1997 et qui sont :

- Recevoir et gérer des fonds quelle que soit leur durée ou leur forme.
- Emettre toutes formes de financement à court, moyen et long terme.
- Accorder toutes formes de prêts, y compris les prêts hypothécaires.
- Donner toute acceptation, caution, et garantir toute souscription.
- Réaliser toutes opérations sur titres dans le respect des conditions légales et réglementaires.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Section 2 : Etude des ressources et emplois de la CNEP-Banque

Le passif d'une banque est constitué de différentes ressources lui permettant de financer des investissements ou de prêter à la clientèle. Ces ressources présentent des maturités différentes qui peuvent être :

- Les fonds propres : ce sont les ressources les plus stables (capital, réserve, provision). Les fonds propres sont très réglementés car ils représentent la solidité de la banque.
- Les dépôts de la clientèle : C'est une ressource peu chère par contre sa stabilité dépend de la durée de l'épargne.
- Les emprunts interbancaires : En cas de besoins, les banques empruntent entre elles sur le marché interbancaire.

L'actif d'une banque : Les fonds collectés au passif sont utilisés pour financer les actifs.

Les emplois peuvent être :

- Des immobilisations : on y trouve l'immobilier et tout le matériel (parc informatique, outil, agence).
- Le portefeuille de titre : ce sont les investissements sur les marchés financiers (obligations, actions, produits dérivés).
- Crédit à la clientèle : des prêts interbancaires.

Dans cette deuxième section nous allons analyser les ressources et les emplois de la CNEP-Banque puis nous étudions la mobilisation des ressources et leurs capacités à financer les emplois et les différentes activités de la CNEP-Banque.

1. L'activité collecte de la ressource

1.1. Les ressources rémunérées et non rémunérées de l'agence CNEP-Banque 206

Par nature, les ressources de la banque se répartissent comme suit :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau N°09 : Les ressources de la CNEP-Banque (2019-2021)

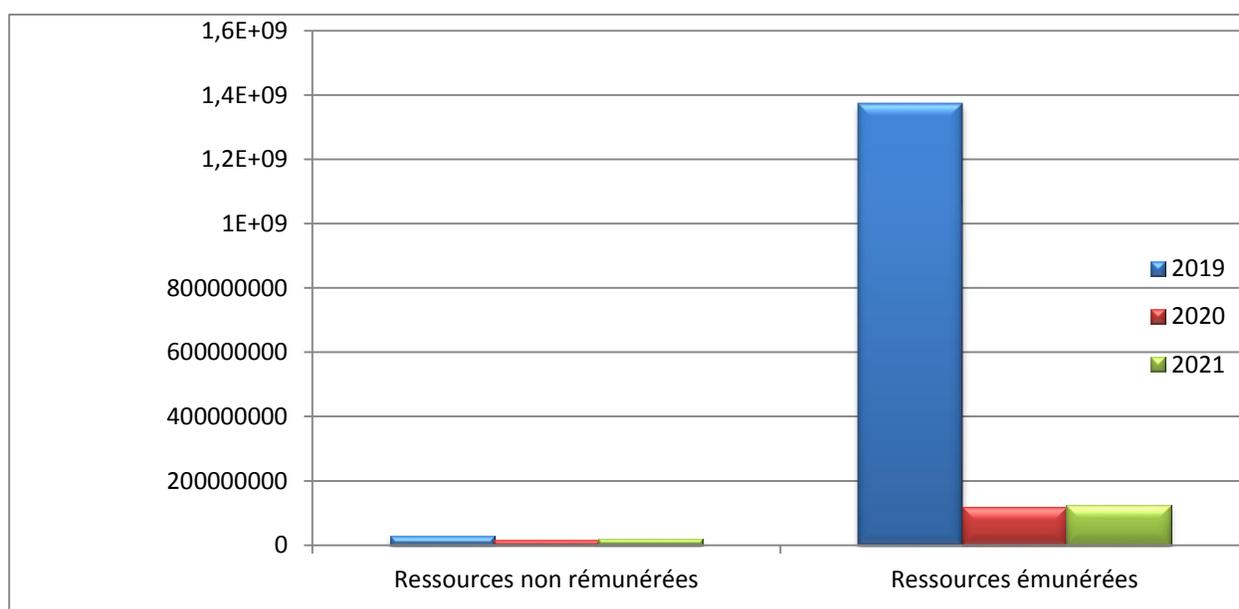
Année	Ressources non rémunérées		Ressources rémunérées		Total
	Montant	Taux/total	Montant	Taux/total	
2019	30154935.20	18%	137253354.00	130%	107098418.80
2020	17053974.70	-20%	120109103.55	99%	103055128.85
2021	20574003.20	-7%	125627200.00	113%	105053198.80

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque 2021

A la lecture des chiffres il ressort que la ressource rémunérée représente la grande part des ressources de la CNEP-Banque. Cette structure est due essentiellement aux flux de comptes courants.

Les résultats enregistrés en 2019/2020/2021, traduisent la capacité de la banque à lever sur le marché des capitaux nécessaires au développement de ses activités, bien qu'en 2020 ont vu que y a eu une régression des chiffres pour cause de la Covid-19, et une amélioration en 2021.

Graphique N°01 : Les ressources de la CNEP-Banque



Source : Document interne de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

1.2. Les excédents dégagés

En matière de collecte de la ressource, l'agence CNEP AZAZGA 206 a toujours affiché de bonnes performances à l'exception des conjonctures vécues en 2020 et 2021 marquée par des retraits massifs. La situation et les excédents dégagés durant les années 2019/2020/2021 sont satisfaisants et ont repris la tendance haussière avec des flux excédentaires.

Nous détaillons sur le tableau suivant les excédents dégagés au cours de ces trois dernières années :

Tableau N°10 : Les excédents dégagés par l'agence CNEP 206

Années / Comptes	2019	2020	2021
Compte Courant	8167127.80	69671299.00	73580308.09
Compte Chèque	19959874.67	15835759,43	18712748.50
Rasmali	41347698.06	39005673.99	40364278.22
CEL ¹³²	152978954.70	133998345.93	146535228.73
CEP ¹³³	36738475.78	29456732.33	33288117.79
DAT ¹³⁴	7987936.07	6875433.55	7257899.99
Total Ressources	107098418.8	103055128.85	105053198.80

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque.

¹³² CEL : Compte épargne logement

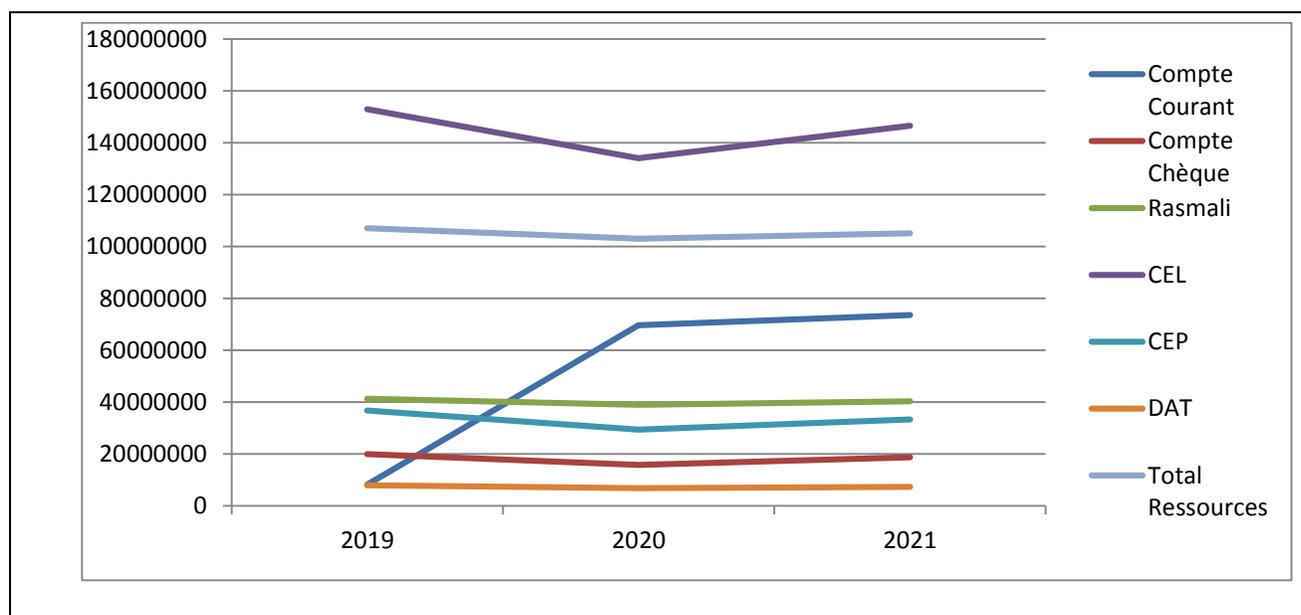
¹³³ CEP : Compte épargne populaire

¹³⁴ DAT : Dépôt à terme

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

A travers ce tableau on constate que l'agence CNEP-Banque (206), dégage des excédents positifs et satisfaisants, bien qu'en 2020 les chiffres ont un petit peu diminuer par rapport à la crise sanitaire de la Covid-19, puis y a eu une progression en 2021.

Graphique N°02: Les excédents dégagés par la CNEP-Banque



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque.

1.3. La bancarisation

Le nombre d'ouverture de comptes réalisés durant l'année 2021 est de 6626 nouveaux comptes au niveau du réseau Tizi-Ouzou soit 927 comptes au niveau de l'agence AZAZGA 206, répartis comme suit :

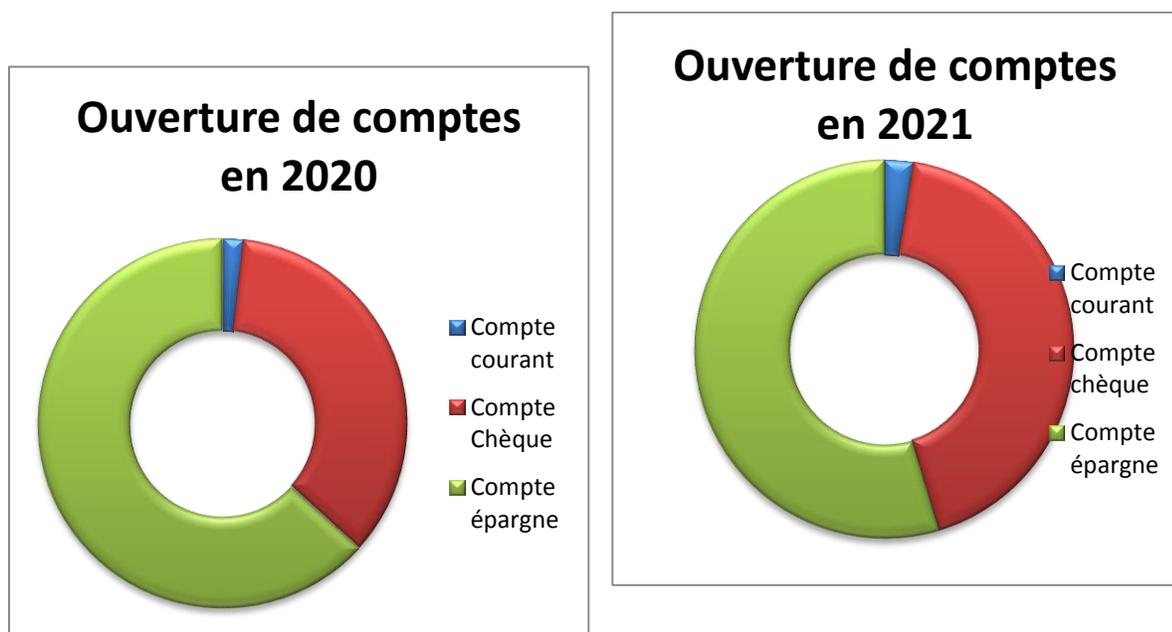
CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau N°11 : Evolution de la bancarisation au niveau de la CNEP 206

Année / Compte	2020	Structure%	2021	Structure%
Compte courant	13	1.8	24	2.5
Compte chèque	250	34.9	396	42.7
Compte épargne	452	63.2	506	54.5
TOTAL	715	100	927	100

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque 2021.

Graphique N°03 : Structure de comptes CNEP-Banque



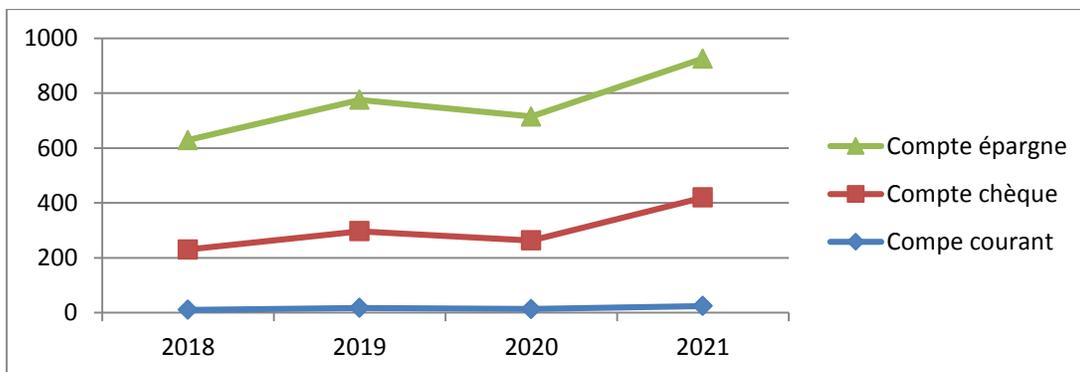
Source : Document interne de la CNEP-Banque

Ces annaux représentent la structure d'ouverture de compte au cours des années 2020/2021. Le comparatif à l'année 2020 fait ressortir une évolution positive en matière

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

d'ouverture de comptes, l'évolution la plus importante se situe à niveau des comptes d'épargne, en deuxième position arrive les comptes chèque puis les comptes courants.

Graphique N°04 : Evolution des ouvertures de comptes de 2018 à 2021



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du nombre d'ouverture de compte de 2018 à 2021. La situation était clairement impactée durant l'année 2019 (réticence des clients) et 2020 (confinement et mise en congé de 50% de l'effectif) puis le nombre d'ouverture de compte à repris sa croissance en 2021.

2. Les emplois

2.1. Evolution des emplois globaux

L'évolution et la répartition des emplois globaux se présentent comme suit :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

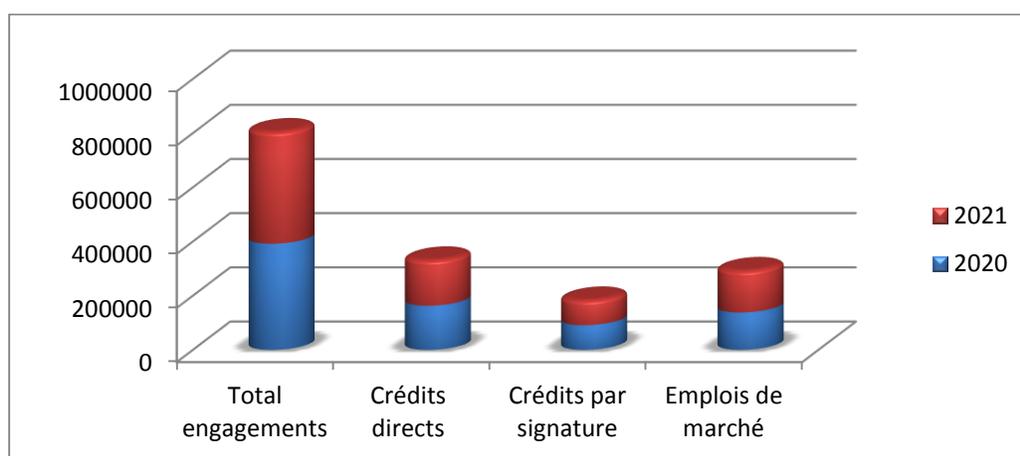
Tableau N°12 : Evolution des emplois globaux de la CNEP-Banque 2020/2021

U : millions DA.

Désignation	2020	2021	Evolution en %
Total engagements	391745	412240	5,2
Crédits directs	162825	167538	2,9
Crédits par signature	91006	91380	0,4
Emplois de marché	137914	153322	11,2

Source : Rapport d'activité de la CNEP-banque

Graphique N°05 : Evolution des emplois 2020/2021



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Bien que le Trésor ait racheté la dette publique en difficulté des entreprises pour un montant de 21 128 millions de DZD, les engagements totaux de la banque ont augmenté de 5,2% passant de 391 745 millions de DZD en 2020 à 412 240 millions de DZD en 2021.

2.2.Evolution des Crédits Directs

A l'échéance, l'encours des prêts se présente comme suit :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau N°13 : Encours de crédits de la CNEP-Banque

Rubriques	2020		2021		Evolution	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Crédits à court terme	30676	25	30777	23	101	0.3
Crédits à moyen et long terme	93659	75	104622	77	10963	12
TOTAL	124335	100	135399	100	11064	9

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Dans le tableau ci-dessus représente la progression des crédits de la CNEP-Banque, d'où on constate une évolution de 0.3% en matière de crédits à court terme allant de l'année 2020 à 2021, et un taux de 12% en matière de crédits à long et moyen terme, ce qui illustre une évolution positive.

2.3.Engagements par signature

L'encours des engagements par signature s'élève à 91 380 millions de DA, soit une légère hausse de 0,4 % par rapport à 2020.

3. Les principales activités de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque intervient dans plusieurs activités, parmi lesquelles on peut citer :

3.1.Activité Monétique (CIB/TPE/E BANKING)

Le gain de temps et le confort que procure l'usage de la carte interbancaire CIB ; du service E paiement OTP et du service E-banking aux clients sont des arguments de taille pour équiper ces derniers par ces produits et services. Le tableau suivant prend la réalisation de l'agence 206 en matière de commercialisation du CIB au 31/12/2021.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau N°14 : la réalisation des CIB

Agence	Nombre de CIB	Objectif 2021	Taux de réalisation
206	150	180	83%

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Le taux de réalisation global est de 83% par rapport à l'objectif global. Ce qui signifie une progression satisfaisante.

Le tableau suivant reprend l'évolution des cartes CIB de 2018 à 2021 :

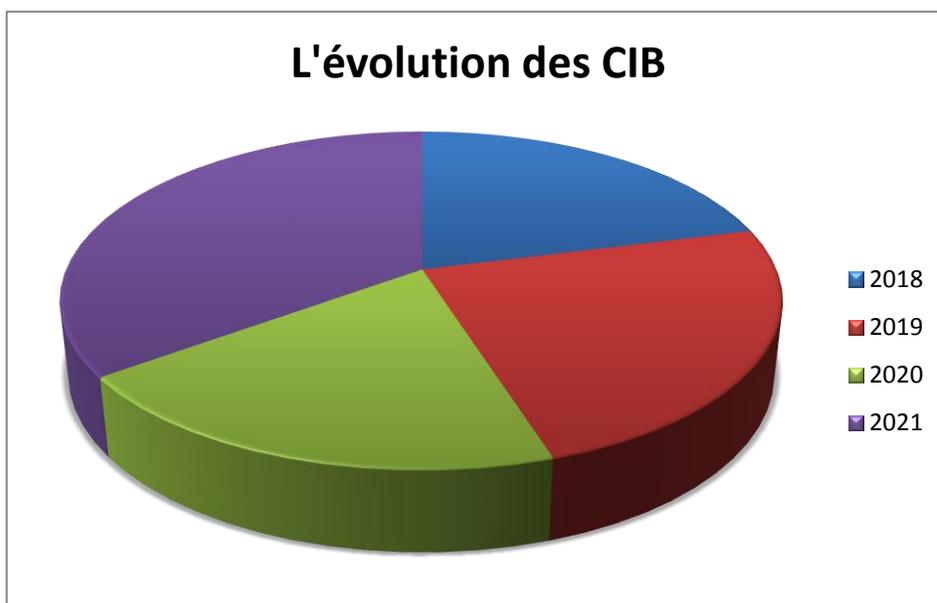
Tableau N°15 : L'évolution des CIB de 2018 jusqu'à 2021

Année	2018	2019	2020	2021
Nombre de CIB	90	103	85	150

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Graphique N°06 : L'évolution des CIB de 2018 jusqu'à 2021



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

On constate une évolution positive en matière des CIB bien qu'en 2020 y a eu une régression pour cause de la crise mondiale qui a touchés tous les secteurs (La Covid-19), mais on remarque une progression satisfaisante en 2021 d'où le nombre de carte a touché 150 ce qui veut dire une réalisation de 83% de l'objectif souhaité.

Pour le volet Terminaux de Paiement Electronique TPE, l'indisponibilité et la lenteur enregistrée dans l'acheminement et l'installation de ces appareils auprès des commerçants créent un obstacle à la commercialisation. Notons que les adhésions conclues en fin 2020 ne sont toujours pas honorées. Auprès de l'agence AZAZGA 206, aucun changement, 0% de réalisation des TPE.

Par ailleurs et afin de permettre aux clients de suivre leurs comptes à distance ; la CNEP-Banque met à leurs disposition le service E-Banking. La contrainte majeure soulevée est l'absence de l'adresse Email chez les clients, exigée à la souscription au service. Cette contrainte est soulevée aux services compétents pour étudier la possibilité de retenir juste le numéro de

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

téléphone étant donné que le mot de passe est envoyé par SMS. Par ailleurs le manque de fonctionnalité attrayante ralentit son attractivité.

3.2. Personnalisation des cartes épargne

Dans le cadre de la généralisation du support Carte Epargne, le centre régional a personnalisé durant l'année 28158 Cartes CE.

Nous résumons dans le tableau suivant l'évolution du nombre de cartes CE personnalisées par le centre régional de personnalisation :

Tableau N°16 : L'évolution de nombre des CE au niveau régional

Année	2018	2019	2020	2021
Nombre de CE	52636	37854	20431	28158

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

3.3.L'activité Finance Islamique

Lancé en 2021 au niveau de l'agence AZAZGA 206 : le service finance islamique propose trois produits conformes à la Charia, à savoir le compte chèque islamique, le compte courant islamique et le financement IJARA TAMLIKIA.

Le tableau ci-dessous illustre la situation de la finance islamique au niveau de l'agence AZAZGA :

Tableau N°17 : Les comptes de la Finance Islamique

Agence	Code	NBR Compte Chèque	Montant	NBR Compte courant	Montant
Azazga	206	19	13892533.07	4	29500.00

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Pour ce qui est du produit de financement de IJARA TAMLIKIA ; la dépréciation de pouvoir d'achat et le niveau bas des salaires par rapport au taux de marge appliqué ainsi que

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

l'existence de formules d'achat de logements aidés par les pouvoirs publics affecte défavorablement la commercialisation de ce produit de financement.

3.4.L'activité bancassurance

La commercialisation des produits de la bancassurance était très faible durant l'année 2021. Les taux de réalisations sont loin des objectifs assignés. Au total de 5 contrat CTP, 8 contrats SAHTI et 32 contrats RIHALTI ont été souscrits au niveau d'agence AZAZGA 206. Si pour ce dernier (produit RIHALTI), les raisons de mévente sont connues à savoir la conjoncture sanitaire et la baisse du nombre des vols voir même la fermeture des frontières, la mévente des deux autres produits demeurent injustifiées.

Le tableau suivant reprend les réalisations de l'agence 206 durant l'année 2021 :

Tableau N°18 : la réalisation des objectifs de la bancassurance

Agence	CTP	Objectif	Tx de réalisation	SAHTI	Objectif	Tx de réalisation	RIHALTI	Objectif	Tx de réalisation
Azazga	5	38	13%	8	50	16%	32	50	64%

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

L'exploitation de ce tableau fait apparaître les efforts de l'agence AZAZGA 206 en matière de vente des RIHALTI, d'où elle a réalisé 64% de l'objectif souhaité.

3.5. Commercialisation des bons du Trésor

En qualité de Spécialiste en Valeur du Trésor (STV), la CNEP-Banque achète un portefeuille de bons de Trésor qu'elle commercialise sur le marché secondaire via la Cellule Valeur Mobilières et Participations au niveau central. Depuis juin 2021, l'agence est invitée à effectuer ces opérations de vente, dégagant ainsi une marge commerciale en faveur de l'agence.

3.6.Activité Financement

1. Situation des engagements (Crédit hypothécaire aux particuliers)

L'effort commercial de l'année 2021 traduit par les nouvelles affaires en engagement sur crédits hypothécaires aux particuliers peut être résumé comme suit :

- Le nombre global de dossiers engagés pendant l'année 2021 est de 142 dossiers avec un montant de 624518000.00 DA.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

- Les montants des dossiers engagés par l'agence 206 au 31/12/2021 pour le volet hypothécaire sont donnés par le tableau :

Tableau N°19 : Engagements crédits hypothécaires aux particuliers « années 2021 »

NBR dossiers engagés	Montant engagé	Objectif commerciale	Taux de réalisation
142	624518000.00	490000000.00	127,45%

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Il ressort de la lecture du tableau que l'agence 206 à dépasser son objectif annuel en engagement, avec un taux de 127,45%.

2. Situation des réalisations « Crédit hypothécaires aux particuliers »

Le montant total mobilisé durant l'année 2021 en crédits hypothécaires aux particuliers est de 495901200.00 DA affichant ainsi un taux de réalisation global de 101,20% par rapport à l'objectif annuel. Le détail est dressé sur le tableau qui suit :

Tableau N°20 : Réalisation Crédits hypothécaires aux particuliers 2021

Agence	Montant mobilisé	Objectif commercial	Taux de réalisation
Azazga	495901200.00	490000000.00	101,20%

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

L'évolution de la situation du crédit hypothécaire aux particuliers par rapport à l'année 2020 et 2019 est dressée sur le tableau suivant :

Tableau N°21 : Evolution des engagements du crédit hypothécaire en 2019/2020/2021

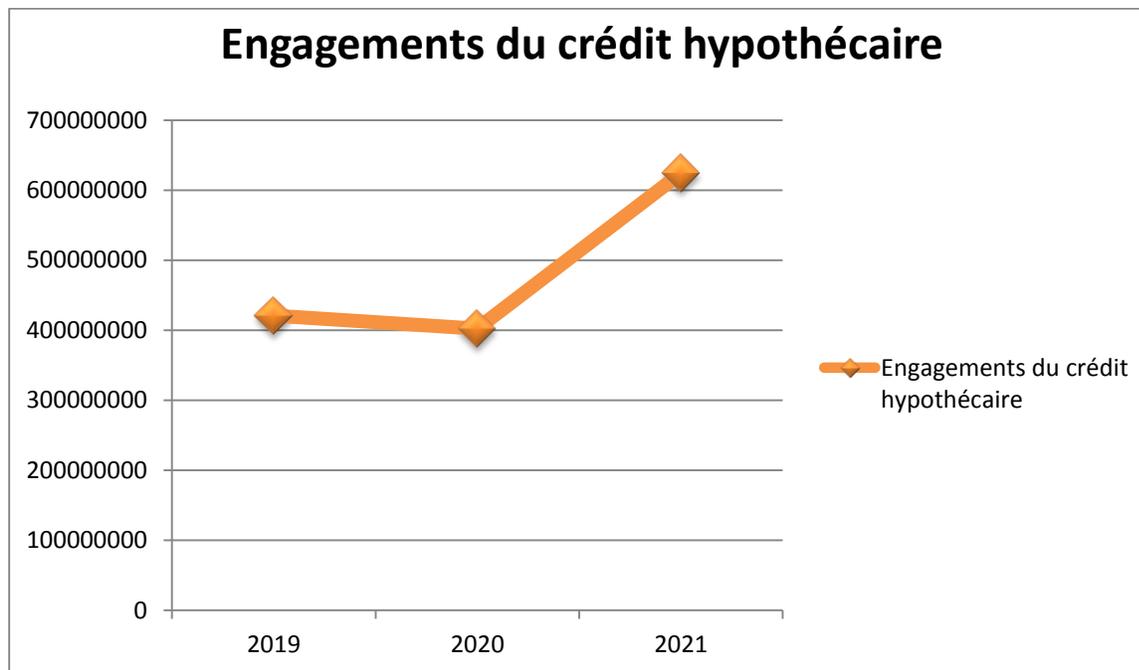
Agence	Montant des engagements 2021	Montant des engagements 2020	Montant des engagements 2019
Azazga	624518000.00	402188000.00	421012000.00

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

L'évolution entre 2019 et 2021 telle que présentée sur le tableau, supra retracé sur le graphe suivant fait apparaître une régression des engagements dû essentiellement à l'arrêt des activités commerciales durant la pandémie.

Graphique N°07 : Engagements du crédit hypothécaire de l'année 2019/2020/2021



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

Pour ce qui est de l'évolution des mobilisations, la tendance est pareille à celle des engagements. Affectées en 2020, les réalisations des crédits hypothécaires aux particuliers ont repris leurs croissance en 2021 et ce suite à la reprise progressive des activités. Voir le tableau ci-dessous :

Tableau N°22 : L'évolution des mobilisations

Agence	Montant des mobilisations 2019	Montant des mobilisations 2020	Montant des mobilisations 2021
Azazga	306734400.00	478405024.00	495901200.00

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Section 03 : les déterminants de rentabilité bancaire de l'agence CNEP d'Azazga

L'analyse de la rentabilité bancaire repose sur l'analyse de ses états comptables (essentiellement le bilan et le compte de résultat).

Nous analysons dans ce qui suit la rentabilité de la CNEP au travers de ses bilans et compte de résultat entre 2019 et 2021.

1. Bilan de l'agence CNEP Azazga :

Le bilan de l'agence CNEP d'Azazga sera analysé par l'actif puis son passif

1.1.Le bilan actif

Le bilan se présente par grandes masses comme suit :

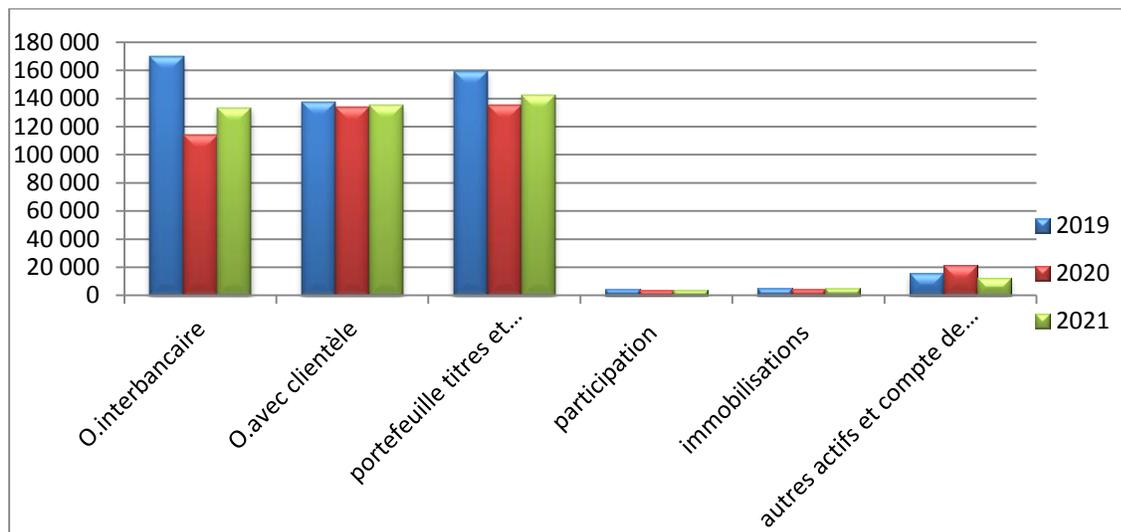
Tableau n° 23 : évolution de bilan actif de l'agence CNEP Azazga sur trois années 2019-2020-2021

Rubriques	2019	2020	2021
Opérations interbancaires dont :	169 816	114 345	133 358
- Disponibilités	81 891	80 076	86 670
- Créances sur institutions financières	87 925	34 269	46 688
Opérations avec la clientèle	137 741	133 694	135 122
Créances clientèles	-	-	-
Portefeuille titres et participations dont :	159 587	135 501	142 657
- Obligation et autres titres	154 775	131 405	138 538
- Actions et titres à revenus variables	27	155	156
Participation	4 785	3 941	3 963
Immobilisations	5 232	4 541	5 013
Autres actifs et comptes de régularisation	15 483	21 372	12 619
Total actif	487 859	409 453	428 769

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Graphique n° 08 : Evolution des principaux éléments du bilan actifs de l'agence CNEP D'Azazga sur trois années 2019-2020-2021



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

1) Opérations interbancaires

Les opérations de trésorerie sont évaluées à 169 816 Millions DA en 2019 mais qui a connu une régression de 55 471 Millions DA en 2020. Cette tendance n'est pas maintenue car contrairement à 2020 l'année qui suit (2021) une hausse a été connue ; le montant des opérations interbancaires a augmenté jusqu'à 133 358 Millions DA.

2) Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle sont toutes les créances détenues sur la clientèle, leurs encours net était de 133 694 Millions DA une baisse de 4047 Millions DA par rapport à l'année 2019 mais qui a fini par augmenté durant l'année de 2021 pour atteindre les 135 122 Millions DA.

3) Portefeuille titres et participations

Il est constitué principalement de titres d'Etat sous forme de Bons de Trésor (BTA) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) et de sociétés. Sa valeur est de 135 501 Millions

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

DA en 2020, en baisse de 24086 Millions DA par rapport à l'année 2019. Une augmentation a été ensuite enregistrée l'année qui suit (2021) d'un montant de 142 657 Millions DA

4) Immobilisations :

Les immobilisations constituées des biens meubles et immeubles de la CNEP, ainsi que les immobilisations incorporelles. Cette rubrique est évaluée 4 541 Millions DA en 2020, une baisse de 691 Millions DA par rapport à l'année 2019. Cette tendance n'a pas été maintenue car en 2021 la valeur des immobilisations a augmenté de 472 Millions DA pour atteindre 5013 Millions DA.

5) Autre actifs et comptes de régularisation :

Autres actifs et comptes de régularisation concernent essentiellement les effets à l'encaissement, les remises documentaires, les acomptes sur IBS/TVA et les créances sur l'administration fiscale.

1.2. Le bilan passif

Le tableau ci-dessous présente les différentes ressources de la banque (bilan passif) regroupées en rubriques.

Tableau n°24 : évolution de bilan passif de l'agence CNEP d'Azazga

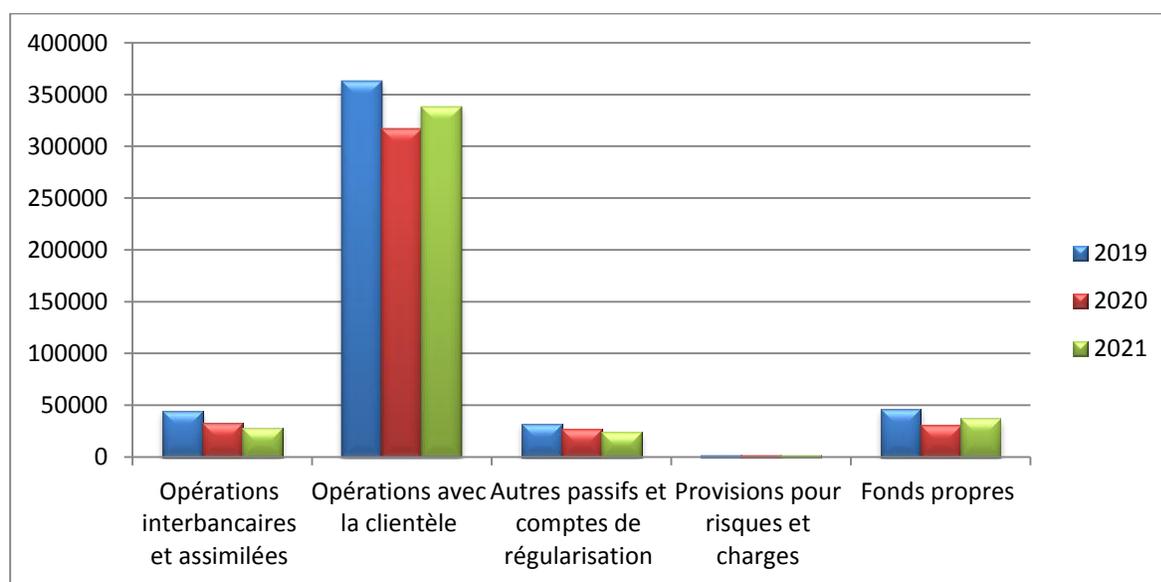
Rubriques	2019	2020	2021
Opérations interbancaires et assimilées dont	44 746	33 026	27 704
- Banque Centrale CCP	666	4	0
- Dettes envers les Institutions Financières	44 080	33 022	27 704
Opérations avec la clientèle dont	362 909	317 181	338 422
- Comptes créditeurs	330 624	280 246	302 873
- Dettes représentées par un titre	32 285	36 935	35 549
Autres passifs et comptes de régularisation	32 054	27 144	23 823
Provisions pour risques et charges	1 446	1 685	1 539
Fonds propres dont	46 511	30 417	37 129
- Capital social	29 300	25 300	25 300
- Réserves	5 082	940	2 361
- Dettes subordonnées	193	0	4 152
- Fonds pour Risques Bancaires	4 191	2 700	2 700

Source : rapport d'activité de la CNEP-Banque

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Généraux (FRBG)			
- Ecart de réévaluation	36	56	46
- Résultat de l'exercice	7 902	1 421	2 722
Total passif	487 859	409 453	428 769

Graphique n°09 : Evolution des principaux éléments du bilan passif de la CNEP



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

1.2.1. Opération interbancaires et assimilées

Les opérations interbancaires englobent principalement des dettes envers des institutions financières notamment les comptes ordinaires des confrères nationaux, les soldes des opérations de compensation et les emprunts extérieurs. Evaluées à 33 026 Millions DA en 2020, elles ont connu un net recul de 11 720 Millions DA par rapport à l'année de 2019. Cette régression se maintient en 2021 pour atteindre 27 704 Millions DA.

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

1.2.2. Opérations avec la clientèle

Ce poste, regroupe les comptes créditeurs de la clientèle et les dettes représentées par un titre (Bons de caisse), et totalise une valeur de 317 181 Millions DA en 2020, une baisse de 45728 Millions DA par rapport à 2019. Ces opérations ont par contre connu une augmentation durant 2021 pour une valeur de 338 422 Millions DA.

1.2.3. Autres passifs et comptes de régularisation

Ils sont constitués principalement des comptes exigibles après encaissement, des impôts et taxes dus et des soldes des opérations de compensation. Les autres passifs et les comptes de régularisation représentent une valeur de 27 144 Millions DA une baisse de 4910 Millions DA par rapport à 2019. Cette tendance a continué en 2021 pour une valeur de 23 823 Millions DA.

1.2.4. Les fonds propres

Les fonds propres sont évalués à 30 417 Millions DA une baisse de 16094 Millions DA par rapport à 2019. Cette tendance n'a pas été maintenue en 2021 car ces valeurs ont augmenté de 6712 Millions DA.

1.3. Hors bilan

Les engagements donnés sont en augmentation, ils ont enregistré une valeur de 96.611 millions DA en 2020 et en 2021, ils vont rebondir à 114681 millions DA.

Et les engagements reçus sont aussi en augmentation, ils sont évalués à 8624 millions DA en 2020 et en 2021, ils vont rebondir à 38249 millions DA.

Par nature, la situation se présente comme suit :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau n°25 : évolution de hors bilan de l'agence Azazga CNEP

Rubriques	2020	2021	Evolution	
			Montant	%
Engagements donnés	96.611	114 681	18.070	19
Dont				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.605	23.301	17.696	316
Engagements de garantie d'ordre des institutions financières	19.932	23.634	3.702	19
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	71.074	67.746	-3.328	-5
Engagements reçus				
Engagements de garantie reçus des institutions financières	8.600	38.225	29.625	344
Autres engagements reçus	24	24	0	

Source : rapport d'activité de la CNEP-Banque

2. Comptes de résultats

Les résultats de l'exercice 2019, 2020 et 2021 se présentent comme suit :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Tableau n° 26 : Le compte du résultat de l'agence CNEP d'Azazga

Produits et Charges	2019	2020	2021
I. Produits d'exploitation bancaire	21 848	18 136	20 063
- Produits sur les opérations avec la clientèle	9540	7 175	9 564
- Produits s/obligations & autres titres à revenu fixe	6 263	6 649	5 934
- Produits sur titres à revenu variable	137	18	85
- Produits s/ opérat, avec les Institutions Financières	1 563	594	381
- Commissions et autres produits	4 345	3 700	4 099
Dont : commissions perçus	4 087	3 154	3 377
II. Charges d'exploitation bancaire	4 763	6 585	5 500
- Charges sur les opérations avec la clientèle	3 264	5 599	4 144
- Autres intérêts et charges assimilées	41	163	152
- Charges s/opérations avec les Institutions Financières	237	395	294
- Commissions et autres charges	1 221	591	910
III. Produit Net bancaire	17 085	11 551	14 563
- Charges de fonctionnement	4 946	4 054	4 755
IV. Résultat brut d'exploitation	12 139	7 497	9 808
- Amortissement	725	489	591
- Dot provisions & pertes/créances irrécouvrables	41 270	35 686	40 995
- Reprises prov & récupér/créances amorties	40 773	30 423	35 590

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

V. Résultat net avant impôts	10 917	1 745	3 812
- Produits exceptionnels	278	216	437
- Charges exceptionnelles	526	22	343
VI. Résultat hors exploitation	-248	194	94
VII. Résultat brut de l'exercice	10 669	1 939	3 906
- Impôts sur le bénéfice (IBS)	2 767	518	1 184
VIII. Résultat net de l'exercice	7 902	1 421	2 722

Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

2.1. Commentaire sur les résultats

Ci-dessous quelques commentaires sur les postes du compte de résultat de la banque

2.1.1. Produits bancaires

Les produits bancaires en 2020 sont évalués à 18 136 Millions DA, ils ont connu une baisse de 3712 Millions DA par rapport à 2019 mais qui ont fini par rebondir à 20 063 Millions DA, cette hausse est due à la hausse des produits sur les opérations avec la clientèle.

2.1.2. Charges bancaires

Les charges bancaires ont enregistré en 2020 une valeur 6 585 Millions DA, une hausse de 1822 Millions DA par rapport à 2019 mais qui connut par la suite une baisse de 1085 Millions DA, pour une valeur de 5 500 Millions DA.

2.1.3. Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire constitue le premier solde de gestion calculé par une banque, il résulte la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires. Le produit net bancaire a enregistré en 2020 une valeur de 11 551 Millions DA, il a connu une baisse de 5534 Millions DA comparant à 2019. Mais en 2021 il a connu un rebondissement pour atteindre une

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

valeur de 14 563 Millions DA. Cette augmentation est le résultat d'une part, de la hausse des produits sur les opérations avec la clientèle, d'une autre part, de la diminution des charges d'intérêt sur les placements à terme, ce qui signifie que les produits d'exploitation arrivent à couvrir les charges d'exploitation.

2.1.4. Résultat brut d'exploitation

Le RBE s'obtient en retranchant du PNB l'ensemble des charges de structure. Celles-ci comprennent les charges de personnel et les autres frais généraux mais aussi les dotations aux amortissements. Le résultat brut d'exploitation enregistré en 2020 est d'une valeur de 7 497 Millions DA, une diminution de 4697 Millions DA par rapport à 2019. Cette tendance n'a pas été maintenue en 2021 vu que le résultat brut d'exploitation a augmenté pour enregistrer une valeur de 9 808 Millions DA ce qui signifie que le PNB arrive à financer l'ensemble des charges de structure.

2.1.5. Résultat net

Le résultat net correspond au résultat courant net d'impôts, ce solde a enregistré en 2020 une valeur de 1 421, une baisse de 6481 Millions DA par rapport au résultat net de l'année précédente 2019. Il a connu une augmentation en 2021 pour enregistrer une valeur de 2722 Millions DA.

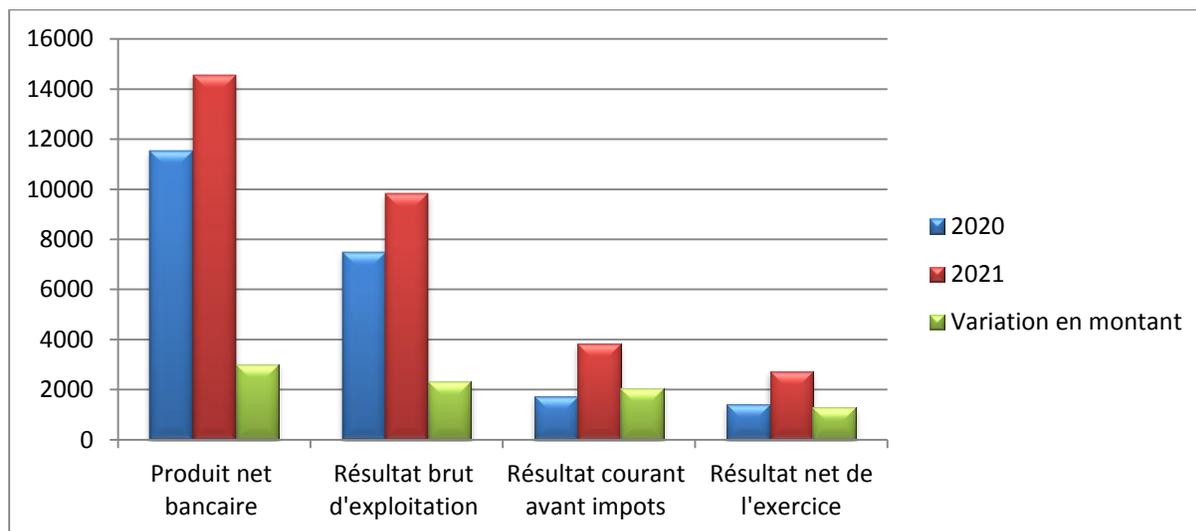
Tableau n° 27 : les principaux soldes constituant le compte de résultat analytique

Rubrique	2020	2021	Variation en montant
Produit net bancaire	11 551	14 563	3 012
Résultat brut d'exploitation	7 497	9 808	2 311
Résultat courant avant impôts	1 745	3 812	2 067
Résultat net de l'exercice	1 421	2 722	1 301

Source : réalisé à partir du tableau n°18

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Graphique n°10 : Les principaux soldes constituant le résultat analytique de l'agence CNEP d'Azazga



Source : Rapport d'activité de la CNEP-Banque

3. L'analyse de la rentabilité par les ratios

Outre les soldes intermédiaires de gestion, la rentabilité bancaire est mesurée également à l'aide de divers ratios. En effet, ces ratios sont fréquemment utilisés afin d'évaluer l'évolution des performances de la banque dans le temps mais également à des fins de comparaisons par rapport aux autres banques de la place. Les ratios de rentabilité sont scindés en deux catégories : les ratios de rentabilité globale et les ratios de rentabilité d'exploitation. Deux ratios, qui d'ailleurs entretiennent des interrelations et sont systématiquement calculés par les analystes et font l'objet de comparaison.

3.1. Les ratios de rentabilité globale

Il s'agit de deux ratios classiques, à savoir :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

3.1.1. Le ratio de rentabilité de l'actif « ROA, Return On Assets »

Ce ratio traduit le rendement des actifs investis par la banque. Il est calculé en tant que rapport entre le résultat net et le total actif, la rentabilité du total des capitaux utilisés par la banque.

$$\text{ROA} = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Total du bilan}}$$

Dans le secteur bancaire, ce ratio est considéré bon s'il est supérieur à 1%.

$$\text{ROA (2019)} = \frac{7\,902}{487\,859} = 1.6\%.$$

$$\text{ROA (2020)} = \frac{1\,421}{409\,453} = 0.3\%.$$

$$\text{ROA (2021)} = \frac{2\,722}{428\,769} = 0.6\%.$$

En 2019 la CNEP a enregistré un bon ratio de rentabilité de l'actif mais les deux années qui suivent il est resté en dessous du seuil de rentabilité (1%).

3.1.2. Le ratio de rentabilité des fonds propres « ROE, Return On Equity »

Ce ratio mesure la capacité bénéficiaire d'une banque ainsi que la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires. Il se calcule comme suit :

$$\text{ROE} = \frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Les fonds propres}}$$

Dans le secteur bancaire, ce ratio est considéré bon s'il est supérieur à 15%.

$$\text{ROE (2019)} = \frac{7902}{46411} = 17.02\%$$

$$\text{ROE (2020)} = \frac{1421}{30417} = 4.7\%$$

$$\text{ROE (2021)} = \frac{2722}{37129} = 7.3\%$$

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

Avec 4.7 % en 2020, une baisse nette de 12.32% par rapport à 2019, le ROE devient inférieur au seuil de 15%. Cette tendance se maintient même en 2021 avec une valeur de 7.3%, cette dernière est toujours en dessous du seuil de 15% ce qui signifie que la rémunération des fonds propres en 2020 et 2021 est insuffisante.

Comme cité précédemment, une forte relation existe entre le ROA et le ROE. Ci-dessous la décomposition du ROE nous facilite sa lecture.

$$ROE = \frac{RN}{Total\ du\ bilan} \times \frac{Total\ du\ bilan}{Fonds\ propres} = ROA \times le\ levier\ des\ fonds\ propres$$

Le ROE est donc le produit du ROA et d'un autre ratio, à savoir le levier des fonds propres

$$ROE (2019) = \frac{7902}{487859} \times \frac{487859}{46511} = 0.016 \times 10.49 = 16.78\%$$

Le levier des fonds propres en 2019 représente 10,49 fois la taille du bilan de l'agence CNEP d'Azazga.

$$ROE (2020) = \frac{1421}{409453} \times \frac{409453}{30417} = 0.003 \times 13.47 = 4.04\%$$

Le levier des fonds propres en 2020 représente 13,47 fois de la taille du bilan de l'agence CNEP d'Azazga.

$$ROE (2021) = \frac{2722}{428769} \times \frac{428769}{37129} = 0.006 \times 11.56 = 6.94\%$$

Le levier des fonds propres en 2015 représente 11,56 fois la taille du bilan de l'agence CNEP d'Azazga.

3.2.Le coefficient d'exploitation

Ce coefficient indique la part du produit net bancaire absorbé par les frais généraux, il se calcule comme suite :

CHAPITRE 03 : Analyse de la rentabilité bancaire- Cas CNEP Banque d'Azazga

$$\text{Le coefficient d'exploitation (2019)} = \frac{\text{Frais généraux}}{\text{Produit net bancaire}} = \frac{4763}{17085} = 27.9\%$$

$$\text{Le coefficient d'exploitation (2020)} = \frac{6585}{11551} = 55\%$$

$$\text{Le coefficient d'exploitation (2021)} = \frac{5500}{14563} = 37.76\%$$

Les frais généraux en 2019 représentent 27.9% de PNB, en 2020 ils représentent 55% du PNB, une évolution défavorable. Cette tendance n'est pas maintenue en 2021 car les frais généraux ont diminué pour enregistrer un taux de 37.76 % du PNB.

L'analyse de la rentabilité par les ratios permet de faire ressortir les points forts d'une agence bancaire (CNEP d'Azazga) : sa capacité à collecter des ressources, sa faible consommation de charges compte tenu de son niveau d'activité, et sa capacité à couvrir ses charges (coefficient d'exploitation bas).

Conclusion

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion n'est pas, à elle seule, suffisante pour porter une appréciation sur la qualité de la gestion d'une agence bancaire telle que la CNEP d'Azazga le calcul des ratios de gestion doit être complétées à cette dernière.

La mesure de la rentabilité de l'agence CNEP d'Azazga repose sur les outils traditionnels tels que l'élaboration de tableau du compte du résultat, et les ratios de gestions. Nous constatons que la rentabilité de l'agence CNEP d'Azazga est en baisse de l'année 2019 à l'année 2020 vu la crise sanitaire qui a touché le monde entier, mais de l'année 2020 à l'année 2021 l'agence CNEP d'Azazga a pu améliorer et augmenter sa rentabilité.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Les banques sont des entreprises spécialisées dont les activités sont strictement réglementées. Elles sont donc au cœur du commerce de l'argent et ont la responsabilité directe de la gestion des risques financiers liés à ses activités. Les banques sont avant tout des intermédiaires financiers qui s'interposent entre deux catégories d'agents économiques : ceux a forte capacité de financement (épargnants) et ceux a besoin de financement (emprunteurs).

Outre leur rôle central dans la finance indirecte, les banques gèrent les moyens de paiement et sont également impliquées dans des activités connexes telles que la négociation sur le marché et les prises de participation dans des entreprises.

Exercées quotidiennement par la banque, ces différentes activités génèrent différents risques qui fragilisent son développement et voire même sa pérennité. Afin de faire face à ces menaces, la banque place la gestion du risque en priorité fondamentale. En effet, le risque est porteur de richesse comme de danger, sa gestion optimale confère la meilleure rentabilité possible.

Très privilégiée par les entreprises, la banque ne déroge pas à ce fait la rentabilité est l'indicateur clé de performance par excellence, permettant une prise en compte globale de la santé financière de chaque entité économique. Au sein de la banque, la rentabilité est classée en plusieurs types : économique, financière ou commerciale ; selon la perspective considérée.

Par ailleurs, l'analyse du compte de résultat de l'agence CNEP d'Azazga pour les années 2019, 2020 et 2021 montre que le résultat net nécessite le calcul de quatre soldes de gestion : le PNB, le RBE, le RE et le RCAI. Lorsque le résultat enregistre une hausse c'est dû aux produits inclus dans le calcul du PNB. Il indique dans ce cas que c'est dans les intérêts perçus que la banque perçoit le maximum de profit et non pas dans les commissions, ce qui reflète l'activité habituelle de la banque dans l'octroi des crédits.

Ainsi, c'est dans la première rubrique du compte du résultat (PNB) que la banque mesure tous les revenus nets dégagés de son exploitation et ce qui nous a permis de valider la première hypothèse de ce travail qui stipule que la banque tire son gain dans le premier solde de gestion.

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion n'est pas, à elle seule, suffisante pour porter une appréciation sur la qualité de gestion, les ratios de rentabilité sont des outils

Conclusion générale

traditionnels qui complètent cette analyse, puisqu'il s'agit de comparer des résultats à des moyens et à des normes. Les résultats des ratios de rentabilité globale qui englobent à la fois le ratio de rentabilité de l'actif et le ratio de rentabilité des fonds propres indiquent que pour l'agence CNEP d'Azazga, le ROA est supérieur à la norme en 2019 mais en 2020 il est passé à 0.3% une valeur inférieure à la norme. Et en 2021, il s'est amélioré pour passer à 0.6% mais qui reste toujours inférieur à la norme. Le ROE quant à lui, il est supérieur à la norme qu'en 2019, cela signifie qu'en 2020 et en 2021 la rémunération des fonds propres est insuffisante. Pour ce qui est des ratios de rentabilité d'exploitation, le coefficient d'exploitation en 2019 correspond à la norme. En effet, la marge dégagée de toute l'activité de la banque réussit à couvrir la totalité des charges qui en découlent.

Références bibliographiques

✓ Ouvrages

- COHEN Elie, « Analyse financière ». Edition Economica, 2004. 5^{ème} édition, Paris.
- MARION Alain, « Analyse financière, concepts et méthodes », 4^{ème} édition, Dunod, Paris 2007.
- LAHILLE Jean-Pierre, « Analyse Financière », 3^{ème} édition, Dunod, Paris, 2007.
- PACAPEL et LAGARE, « Analyse comptable et financière des sociétés commerciales », Paris, Sirey.
- DEPALLENS Georges, « Gestion Financière De L'entreprise », Sirey, Paris, 1980.
- PATAT. J. P, « Monnaie, institution financière et politique monétaire. », Economica, Paris, 1993.
- BESSIS Joël, « Gestion des risques et Gestion Actif-passif des banques », DALLOZ, Paris, 1995.
- DARMON Jacques : « Stratégie bancaire et gestion de bilan », Economica, Paris, 1998.
- CALVET Henri, « Etablissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », Economica, Paris, 1997.
- JACOB Henri et SARDI Antoine, « Management des risques bancaires », AFGES, Paris, 200.
- PIERRE Charles, « Économie et gestion bancaire », 1^{ère} édition, Dunod, Paris, 2005.
- DORDES Christian, « Droit et justice dans le secteur bancaire : Banque et risque systémique ».
- BEITONE.A, CAZORLA.A, DOLLO.C, DRAI.A, « Dictionnaire de science économique », 4^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 2013.
- DE COUSSERGUES.S et BOURDEAUX.G et GABTENI.H, « Gestion de la banque, tous les principes et outils à connaître », 9^{ème} édition, Dunod, Malakoff, 2020.
- DE LA BRUSLWRIE. H, « Analyse financière, Information financière, diagnostic et évaluation », 4^{ème} édition, Dunod, Paris, 2010.

- SAUTTER C, « Introduction : trois essais sur la rentabilité » revue économique et statistique, volume 60, numéro 60, 1974.
- DE COUSSERGUES Sylvie, « Gestion de la banque », 5ème édition, Paris, France, 2007.
- ROUACH M et NAULLEAU G. « le contrôle de gestion et stratégie dans la banque », 3ème Edition banque éditeur, Paris, 1998.
- Pierre- Charles Pupion « Economie et gestion bancaire » ,3ème édition DUNOD. Paris, 1999.
- YVON PESQUEUX et BERNARD MARTORY « la nouvelle comptabilité des coûts », 1ère édition, Paris, 1995.
- ROUACH M.et NAULLEAU G. « Le contrôle de gestion bancaire et financier », 3ème édition, banque éditeur, Paris, 2010.
- Livre blanc, « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris, 1998.

✓ **Site internet**

- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> .
- <https://www.le-dictionnaire.com/definition/risque> .
- <https://www.cnrtl.fr/definition/risque>.
- <https://www.le-dictionnaire.com/definition/risque>.
- <https://www.oecd.org/fr/finances/monetaire/15218386.pdf>.
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1555#:~:text=La%20rentabilit%C3%A9%20%C3%A9conomique%20mesure%20la,besoin%20de%20fonds%20de%20foulement>
- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-credit-operation-credit-1307.php>
- <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/reception-de-fonds-du-public> Consulté le
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/banque/la-banque-a-quoi-ca-sert/la-gestion-des-moyens-de-paiement/> Consulté le
- [http://m2finances.org/index.php/2019/09/25/la-rentabilite-lindicateur-de-performance-par-excellence/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20calcul,activit%C3%A9%20de%20l'entreprise\).](http://m2finances.org/index.php/2019/09/25/la-rentabilite-lindicateur-de-performance-par-excellence/#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20calcul,activit%C3%A9%20de%20l'entreprise).)
- www.journaldunet.fr

- www.letudiant.fr

- www.infonet.fr

✓ **Textes réglementaires prudentielles**

- Ordonnance 03-11 du 26.08.2003 abrogeant la loi 90-10 du 14.04.1990, modifié et complétée, relative à la monnaie et au crédit Article 103.
- Annexe au règlement N° 2009-04, du 23 juillet 2009.
- Règlement No09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.
- Loi de 12 janvier 1988, article 2.
- Article N°L311-1 du code monétaire et financier français.
- Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.
- Article 2 du Règlement N° 2002-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et les établissements financiers en Algérie.
- Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, 2006

✓ **Dictionnaires**

- Capal. J.-V. Et GARNIER. O, « Dictionnaire d'économie et de science sociale », Hatier, Paris, 1994.
- JOSETTE, PYRARD Max, « Dictionnaire de finance », 2^{ème} édition, novembre 2001.
- YVES Bernard et COLI Jean-Claude, « Dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996.
- BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKIKA P, « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Foucher, Vanves, 2004.
- Dictionnaire Larousse.
- Dictionnaire Le dictionnaire.

✓ **Mémoires**

- AICHOUCHE Lynda, « Analyse de la rentabilité d'une institution financière bancaire : Cas de la CNEP-banque », option : « monnaie finance et banque », UMMTO, 2015.

✓ **Rapports et documents**

- Rapport annuel de la CNEP-Banque 2021.
- Documents internes de l'agence CNEP-Banque Azazga 2021.

Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire	
Introduction Générale	1
CHAPITRE 01 : La banque et l'analyse financière d'une banque	5
Introduction	6
Section 01 : Généralités sur l'analyse financière d'une banque	6
1.1. Définitions de l'analyse financière et ses différentes finalités	6
1.2. Définitions de l'analyse financière et ses différentes finalités	10
1.3. Outils comptable de l'analyse financière.....	11
1.4. Les comptes individuels publiables.....	16
Section 02 : Le fonctionnement de la banque	24
2.1. Définition de la banque.....	25
2.2. Les missions de la banque.....	26
2.3. L'activité de la banque.....	27
2.4. Le rôle de la banque.....	28
2.5. Les fonctions de la banque	31
2.6. Les ressources de la banque.....	32
Section 03 : Les risques et les contraintes de l'activité bancaire	34
3.1. Définition de la notion du risque.....	34
3.2. Typologie du risque bancaire.....	35
3.3. Les règles prudentielles de la banque.....	43

Conclusion	47
CHAPITRE 02 : La rentabilité dans la banque	47
Introduction	48
Section 1 : Aspects généraux de la rentabilité	49
1.6. La notion de la rentabilité.....	49
1.7. Les différentes abstractions de la rentabilité.....	50
1.8. L'importance de la rentabilité pour la banque.....	54
1.9. Les objectifs et le suivi de la rentabilité.....	54
1.10. La gestion de la rentabilité.....	56
Section 2 : les axes d'analyse de rentabilité bancaire	58
2.1. Les méthodes d'analyse de la rentabilité bancaire.....	59
2.1. Le rôle de la comptabilité analytique dans l'analyse de la rentabilité...67	
2.2. Le bilan et le hors bilan.....	70
2.3. Le tableau de compte du résultat.....	77
Section 03 : La mesure de la rentabilité bancaire	82
3.1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion.....	83
3.2. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion.....	87
3.3. Les mécanismes d'affectation des ressources aux emplois.....	90
3.4. Taux de cession interne des capitaux.....	94
3.5. La mesure du résultat brut d'exploitation.....	96
Conclusion	99
CHAPITRE 03 : Cas pratique : Cas CNEP Banque Azazga	100
Introduction	101
Section 01 : Historique et évolution de la CNEP-banque	101
1.6. Historique de la CNEP-Banque.....	101

1.7.	Buts et objectifs de la CNEP-Banque.....	103
1.8.	L'organisation de la CNEP-Banque.....	103
1.9.	Lieu d'implantation.....	111
1.10.	Caractéristiques et missions de la CNEP-Banque.....	111
Section 2 : Etude des ressources et emplois de la CNEP-Banque.....		113
2.1.	L'activité collective de la ressource.....	114
2.2.	Les emplois.....	119
2.3.	Les principales activités de la CNEP-Banque.....	121
Section 03 : les déterminants de rentabilité bancaire CNEP d'Azazga.....		128
3.1.	Bilan de l'agence CNEP Azazga.....	128
3.2.	Comptes de résultats.....	133
3.3.	L'analyse de la rentabilité par les ratios.....	137
Conclusion		140

Conclusion Générale

Références bibliographiques

Table des matières

Résumé

Résumé

La **rentabilité** d'un établissement de crédit représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants pour poursuivre durablement son activité, après déduction des coûts d'exploitation. En d'autres termes, elle reflète l'aptitude de la banque à générer une marge après la prise en compte du coût de ses ressources et de ses diverses charges de fonctionnement. Cette marge doit permettre à celle-ci d'assumer la couverture de ses risques, d'alimenter ses réserves et de rémunérer ses actionnaires.

La mesure des rentabilités est l'un des rôles majeurs assignés au contrôle de gestion dans les banques et les établissements financiers. Afin de calculer et analyser la rentabilité d'un établissement de crédit il existe une multiplicité d'axes d'analyse de celle-ci ; telle que le calcul du résultat net qui est l'indicateur ultime de la rentabilité bancaire, le PNB, le RBE, le bénéfice net en plus des ratios « Return On Assets (ROA) » appelé coefficient de rendement, le « Return On Equity (ROE) » appelé à son tour coefficient de rentabilité du capital ou bien des fonds propres et le coefficient global d'exploitation.

L'objectif de toute banque est donc de réaliser des résultats ou des bénéfices importants afin d'assurer la durabilité de son activité et pour cela il est primordial à cet établissement d'utiliser les divers instruments d'appréciation pour mener à bien son analyse et ses calculs de sa rentabilité.

Abstract

The profitability of a credit institution represents its ability to generate sufficient earnings from its operations to continue its activity on a sustainable basis, after deducting operating costs. In other words, it reflects the bank's ability to generate a margin after taking into account the cost of its resources and its various operating expenses. This margin must allow the bank to cover its risks, to feed its reserves and to remunerate its shareholders.

Measuring profitability is one of the major roles assigned to management control in banks and financial institutions. In order to calculate and analyze the profitability of a credit institution, there are a multiplicity of axes of analysis of this one; such as the calculation of the net result which is the ultimate indicator of the banking profitability, the NBI, the GOI, the net profit in addition to the ratios " Return On Assets (ROA) " called coefficient of return, the " Return On Equity (ROE) " called in its turn coefficient of profitability of the capital or of the shareholders' equity, and the global coefficient of exploitation.

The objective of any bank is therefore to achieve significant results or profits in order to ensure the sustainability of its business and for this, it is essential for this institution to use the various assessment tools to carry out its analysis and calculations of its profitability.